

N° 20/CM/12/001

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400237-20201218-20_CM_12_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BALARUC LES BAINS

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le seize décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Maire,

Mme FEUILLASSIER, M. RIOUST, Mme LANET, M. ANTIGNAC, Mme CURTO, Mme SERRES, M. CALAS, Adjoint
M. MERIEAU, M. LONIGRO, M. VALLET, Mme ARNOUX, M. COURS, Mme GIORDANO, Mme BERNARD, Mme TORRENT, Mme SORITEAU, Mme ASTRUC, M. GAU, Mme ESCOT, M. LUBRANO, M. MOURGUES, M. DORLEANS, Mme AZEMA, Mme FRADIER, Conseillers Municipaux

Absents (e) ayant donné procuration :

- Angel FERNANDEZ à Stéphane ANTIGNAC
- Olivia PINEL à Geneviève FEUILLASSIER
- Christian HURABIELLE – PERE à Catherine FRADIER
- Thierry CONGRAS à Catherine AZEMA

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Eddy DORLEANS

OBJET 01 : Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M 57.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Juridictions financières,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57,

Vu la candidature de la Ville de Balaruc-les-Bains pour une expérimentation au compte financier unique à compter de l'exercice 2021,

Selon l'article 242 de la loi de finances pour 2019 susvisé, un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales ou des groupements volontaires, pour une durée maximale de

trois exercices budgétaires à compter de l'exercice 2020. Ce compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

L'expérimentation du compte financier unique s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57, porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local. Ce référentiel, qui, a vocation à être généralisé constitue le cadre de référence pour les budgets éligibles à l'expérimentation du compte financier unique soit les budgets M14.

Pendant l'expérimentation, un compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion pour chacun des budgets éligibles à l'expérimentation dès lors que ce budget est tenu à la production d'un compte administratif et d'un compte de gestion individualisé.

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2021 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations et permet de mettre en place un assouplissement de gestion très encadré permettant des virements de crédits entre chapitres.

1 – Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations en M57

Le passage à la nomenclature M57 est sans conséquence sur le périmètre d'amortissement et de neutralisation des dotations aux amortissements. Conformément à l'article 106 de la loi NOTRe, les collectivités expérimentatrices de la certification des comptes qui adoptent la nomenclature M57, dont le périmètre d'application initial concernait essentiellement les métropoles, ne sont pas soumises aux dispositions de l'article L. 5217-12-1 du CGCT qui liste les dépenses obligatoires des métropoles. Ainsi le champ d'application des amortissements des communes et de leurs établissements publics reste défini par l'article R.2321-1 du CGCT qui fixe les règles applicables aux amortissements des communes. Dans ce cadre, les communes procèdent à l'amortissement de l'ensemble de l'actif immobilisé à l'exception :

- des œuvres d'art
- des terrains (autres que les terrains de gisement)
- des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation
- des immobilisations remises en affectation ou à disposition
- des agencements et aménagements de terrains (hors plantation d'arbres et d'arbustes)
- des immeubles non productifs de revenus.

Les communes et leurs établissements publics n'ont pas l'obligation d'amortir les bâtiments publics et les réseaux et installations de voirie.

En outre, les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, à l'exception :

- des frais relatifs aux documents d'urbanismes visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de dix ans ;
- des frais d'études non suivies de réalisations, obligatoirement amorties sur une durée maximum de cinq ans ;
- des frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximum de cinq ans en cas de réussite du projet et immédiatement, pour leur totalité, en cas d'échec ;
- des frais d'insertion amortis sur une durée maximum de cinq ans en cas d'échec du projet d'investissement ;
- des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de :
 - o Cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études ;
 - o Trente ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations ;

- Quarante ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructures d'intérêt national (exemples : ligne TGV, logement social, réseaux très haut débit...).

Pour les autres catégories de dépenses, les durées d'amortissement correspondent à la durée probable d'utilisation.

Il est proposé de conserver les durées d'amortissement qui étaient appliquées en M14 sur la ville (cf tableau ci-joint) car ces durées d'amortissement correspondent effectivement aux durées habituelles d'utilisation des biens concernés.

Le calcul de l'amortissement de manière linéaire avec application du prorata temporis pour les biens acquis à compter du 1er janvier 2021.

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation du prorata temporis. Cette disposition implique un changement de méthode comptable puisque, sous la nomenclature M14, la Ville calculait les dotations aux amortissements en année pleine (début des amortissements au 1er janvier N+1 de l'année suivant la mise en service du bien).

L'amortissement prorata temporis est calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation. L'amortissement commence à la date de début de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service qui lui sont attachés. Cette date correspond à la date de mise en service. Par mesure de simplification, il est proposé de retenir la date du dernier mandat d'acquisition de l'immobilisation comme date de mise en service, sauf cas particulier, car le mandat suit effectivement le service fait.

Ainsi, la date de début d'amortissement d'un bien acquis par deux mandats successifs sera celle du dernier mandat. Ce changement de méthode comptable relatif au prorata temporis s'applique de manière prospective, uniquement sur les nouveaux flux réalisés à compter du 1er janvier 2021, sans retraitement des exercices clôturés.

Les plans d'amortissements qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

En outre, dans la logique d'une approche par les enjeux, une entité peut justifier la mise en place d'un aménagement de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations mises en service, notamment pour des catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (biens acquis par lot, petit matériel ou outillage, fonds documentaires, biens de faible valeur...).

La mise en œuvre de cette simplification fait l'objet d'une délibération listant les catégories de biens concernés (le principe de permanence des méthodes comptables impose une harmonisation des modalités d'amortissement pour une même catégorie de bien). Une information en annexe apporte les éléments qualitatifs et quantitatifs permettant de justifier l'application de cette simplification et son caractère non significatif sur la production de l'information comptable. Dans ce cadre, il est proposé d'appliquer par principe la règle du prorata temporis et dans la logique d'une approche par enjeux, d'aménager cette règle pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 500.00 € TTC et qui font l'objet d'un suivi globalisé (un numéro d'inventaire annuel par catégorie de bien de faible valeur). Il est proposé que les biens de faible valeur soient amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

2 - Application de la fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet également de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans

la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait notamment d'amender dès que le besoin apparaîtra la répartition des crédits de travaux de bâtiments entre les lignes d'études (chapitre 20), de mobilier (21) et de travaux (23) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition, sans toucher le montant global des investissements.

Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au conseil municipal, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Compte tenu du contexte financier actuel, lié aux conséquences de la crise sanitaire, le Maire propose de ne pas mettre en œuvre dans l'immédiat cette faculté.

L'assemblée est invitée à :

- Accepter le principe du passage au Compte financier unique à compter de l'exercice 2021,
- Conserver les durées d'amortissement antérieurement appliquées à Balaruc-les-Bains dans le cadre de l'instruction M14,
- Appliquer la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1er janvier 2021, à l'exclusion des biens de faible valeur (montant unitaire inférieur à 500 € TTC), qui restent amortis sans prorata temporis ;
- Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

L'assemblée après avoir délibéré vote :

UNANIMITE

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Accepte** le principe du passage au Compte financier unique à compter de l'exercice 2021,
- **Approuve** la conservation des durées d'amortissement antérieurement appliquées à Balaruc-les-Bains dans le cadre de l'instruction M14,
- **Approuve** l'application de la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1er janvier 2021, à l'exclusion des biens de faible valeur (montant unitaire inférieur à 500 € TTC), qui restent amortis sans prorata temporis,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **Dit que** copie de la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc les Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Transmis en Préfecture

Le 18/12/20

Le Maire,

Gérard CANOVAS

Publiée et exécutoire, le

Le Maire, Gérard CANOVAS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400237-20201218-20_CM_12_002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

N° 20/CM/12/002

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BALARUC LES BAINS

Délibérations du Conseil Municipal

~~~~~  
*Séance du 16 décembre 2020*

L'an deux mille vingt et le seize décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Maire,

Mme FEUILLASSIER, M. RIOUST, Mme LANET, M. ANTIGNAC, Mme CURTO, Mme SERRES, M. CALAS, Adjoint  
M. MERIEAU, M. LONIGRO, M. VALLET, Mme ARNOUX, M. COURS, Mme GIORDANO, Mme BERNARD, Mme TORRENT, Mme SORITEAU, Mme ASTRUC, M. GAU, Mme ESCOT, M. LUBRANO, M. MOURGUES, M. DORLEANS, Mme AZEMA, Mme FRADIER, Conseillers Municipaux

Absents (e) ayant donné procuration :

- Angel FERNANDEZ à Stéphane ANTIGNAC
- Olivia PINEL à Geneviève FEUILLASSIER
- Christian HURABIELLE – PERE à Catherine FRADIER
- Thierry CONGRAS à Catherine AZEMA

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Eddy DORLEANS

**OBJET 02 : Décision Modificative n° 2 / Exercice 2020 / Budget Principal Ville DM 2.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget M 14 du budget principal de la Ville, exercice 2020,

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération,

Rappelle que suivant les règles de l'Instruction comptable M 14, le Conseil Municipal peut, par dérogation au principe de l'annualité budgétaire, apporter certaines modifications aux prévisions inscrites au budget primitif.

En conséquence, pour assurer le bon déroulement de l'exécution du Budget Principal 2020, il convient de réajuster un certain nombre de chapitres. Il est donc proposé au Conseil Municipal les



modifications de crédits détaillées dans le document ci-joint et de se prononcer sur la Décision Modificative n° 2 du Budget Principal 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- À la section de fonctionnement, au montant de : 0 €
- À la section d'investissement, au montant de : 0 €

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.

L'assemblée après avoir délibéré vote :

**POUR : 25 ABSTENTIONS : 04**

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Approuve** les modifications de crédits détaillées dans le document ci-joint,
- **Approuve** la Décision Modificative n° 2 du Budget Principal 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

À la section de fonctionnement, au montant de : 0 €  
À la section d'investissement, au montant de : 0 €

- **Dit que** copie de la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

**Ainsi délibéré à Balaruc les Bains, les jours, mois et an susdits.**

Pour expédition conforme  
Transmis en Préfecture

Le 18/12/20  
Le Maire,  
Gérard CANOVAS

Publiée et exécutoire, le  
Le Maire, Gérard CANOVAS



20/cn/12/002A

BALARUC LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL BALARUC - DM - 2020

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400237-20201218-20\_CM\_12\_002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

**COMMUNE PLUS DE 3500 HABITANTS - BALARUC LES BAINS (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21340023700011

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE PRINCIPALE DE FRONTIGNAN

**M. 14**

**Décision modificative 2 (3)**

**Voté par nature**

**BUDGET : BUDGET PRINCIPAL BALARUC (4)**

**ANNEE 2020**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



## Sommaire

### I - Informations générales (6)

|                                                        |   |
|--------------------------------------------------------|---|
| A - Informations statistiques, fiscales et financières | 4 |
| B - Modalités de vote du budget                        | 5 |

### II - Présentation générale du budget

|                                                             |    |
|-------------------------------------------------------------|----|
| A1 - Vue d'ensemble - Sections                              | 6  |
| A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres | 7  |
| A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  | 9  |
| B1 - Balance générale du budget - Dépenses                  | 11 |
| B2 - Balance générale du budget - Recettes                  | 13 |

### III - Vote du budget

|                                                                 |            |
|-----------------------------------------------------------------|------------|
| A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses            | 15         |
| A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes            | 18         |
| B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses             | 20         |
| B2 - Section d'investissement - Détail des recettes             | 22         |
| B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles | Sans Objet |

### IV - Annexes (7)

#### A - Eléments du bilan

|                                                                                                     |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| A1 - Présentation croisée par fonction (1)                                                          | Sans Objet |
| A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement                                    | Sans Objet |
| A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement                                    | Sans Objet |
| A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie                                          | Sans Objet |
| A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette                                           | Sans Objet |
| A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux                            | Sans Objet |
| A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours                                  | Sans Objet |
| A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture                                       | Sans Objet |
| A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme                        | Sans Objet |
| A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes                                                             | Sans Objet |
| A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements                                                     | Sans Objet |
| A4 - Etat des provisions                                                                            | Sans Objet |
| A5 - Etalement des provisions                                                                       | Sans Objet |
| A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses                                              | Sans Objet |
| A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes                                              | Sans Objet |
| A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) | Sans Objet |
| A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) | Sans Objet |
| A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)                                    | Sans Objet |
| A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)                                    | Sans Objet |
| A8 - Etat des charges transférées                                                                   | Sans Objet |
| A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers                                                  | Sans Objet |

#### B - Engagements hors bilan

|                                                                                 |            |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------|
| B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)         | Sans Objet |
| B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt            | Sans Objet |
| B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail                                         | Sans Objet |
| B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé                            | Sans Objet |
| B1.5 - Etat des autres engagements donnés                                       | Sans Objet |
| B1.6 - Etat des engagements reçus                                               | Sans Objet |
| B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)                  | Sans Objet |
| B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents | Sans Objet |
| B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents | Sans Objet |
| B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale                     | Sans Objet |

#### C - Autres éléments d'informations

|                                                                                           |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| C1 - Etat du personnel                                                                    | Sans Objet |
| C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)            | Sans Objet |
| C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement | Sans Objet |
| C3.2 - Liste des établissements publics créés                                             | Sans Objet |
| C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe                            | Sans Objet |
| C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe              | Sans Objet |

#### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

|                                                            |            |
|------------------------------------------------------------|------------|
| D1 - Décision en matière de taux de contributions directes | Sans Objet |
| D2 - Arrêté et signatures                                  | 23         |

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

|                            |                                                             |                          |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>Code INSEE</b><br>34023 | <b>BALARUC LES BAINS</b><br><b>BUDGET PRINCIPAL BALARUC</b> | <b>DM</b><br><b>2020</b> |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------|

|                                                           |          |
|-----------------------------------------------------------|----------|
| <b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>                         | <b>I</b> |
| <b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b> | <b>A</b> |

| Informations statistiques                                              | Valeurs |
|------------------------------------------------------------------------|---------|
| Population totale (colonne h du recensement INSEE) :                   | 6981    |
| Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) : | 3789    |
| Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :            |         |
| CA SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE                                         |         |

| Potentiel fiscal et financier (1) |             | Valeurs par hab.<br>(population DGF) | Moyennes nationales du<br>potentiel financier par<br>habitants de la strate |
|-----------------------------------|-------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Fiscal                            | Financier   |                                      |                                                                             |
| 8632193.00                        | 10075487.00 | 934.29                               | 1123.13                                                                     |

| Informations financières – ratios (2) |                                                                             | Valeurs | Moyennes nationales de<br>la strate (3) |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------|-----------------------------------------|
| 1                                     | Dépenses réelles de fonctionnement/population                               | 1276.00 | 944.00                                  |
| 2                                     | Produit des impositions directes/population                                 | 471.00  | 549.00                                  |
| 3                                     | Recettes réelles de fonctionnement/population                               | 1650.00 | 1137.00                                 |
| 4                                     | Dépenses d'équipement brut/population                                       | 1130.00 | 224.00                                  |
| 5                                     | Encours de dette/population                                                 | 1796.00 | 962.00                                  |
| 6                                     | DGF/population                                                              | 95.00   | 174.00                                  |
| 7                                     | Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)                | 0.00    |                                         |
| 8                                     | Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2) | 0.00    |                                         |
| 9                                     | Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)           | 0.00    |                                         |
| 10                                    | Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)                  | 0.00    |                                         |

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



| I – INFORMATIONS GENERALES  | I |
|-----------------------------|---|
| MODALITES DE VOTE DU BUDGET | B |

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET |  | II |
|--------------------------------------|--|----|
| VUE D'ENSEMBLE                       |  | A1 |

## FONCTIONNEMENT

|                                              |                                                                   | DEPENSES DE LA SECTION DE<br>FONCTIONNEMENT | RECETTES DE LA SECTION DE<br>FONCTIONNEMENT |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------|
| VOTE                                         | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES<br>AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) | 0,00                                        | 0,00                                        |
| +                                            |                                                                   | +                                           | +                                           |
| REPORTS                                      | RESTES A REALISER (R.A.R) DE<br>L'EXERCICE PRECEDENT (2)          | 0,00                                        | 0,00                                        |
|                                              | 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT<br>REPORTE (2)                     | (si déficit)<br>0,00                        | (si excédent)<br>0,00                       |
| =                                            |                                                                   | =                                           | =                                           |
| TOTAL DE LA SECTION DE<br>FONCTIONNEMENT (3) |                                                                   | 0,00                                        | 0,00                                        |

## INVESTISSEMENT

|                                             |                                                                                                | DEPENSES DE LA SECTION<br>D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION<br>D'INVESTISSEMENT |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------|
| VOTE                                        | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES<br>AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y<br>compris le compte 1068) | 0,00                                       | 0,00                                       |
| +                                           |                                                                                                | +                                          | +                                          |
| REPORTS                                     | RESTES A REALISER (R.A.R) DE<br>L'EXERCICE PRECEDENT (2)                                       | 0,00                                       | 0,00                                       |
|                                             | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA<br>SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE<br>(2)                         | (si solde négatif)<br>0,00                 | (si solde positif)<br>0,00                 |
| =                                           |                                                                                                | =                                          | =                                          |
| TOTAL DE LA SECTION<br>D'INVESTISSEMENT (3) |                                                                                                | 0,00                                       | 0,00                                       |

## TOTAL

|                     |      |      |
|---------------------|------|------|
| TOTAL DU BUDGET (3) | 0,00 | 0,00 |
|---------------------|------|------|

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  |  |  |  |  | II |
|---------------------------------------|--|--|--|--|----|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES |  |  |  |  | A2 |

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Chap.                                               | Libellé                                    | Budget de l'exercice (1)<br>I | Restes à réaliser N-1 (2)<br>II | Propositions nouvelles | VOTE (3)<br>III | TOTAL<br>IV = I + II + III |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|------------------------|-----------------|----------------------------|
| 011                                                 | Charges à caractère général                | 2 458 039,00                  | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 2 458 039,00               |
| 012                                                 | Charges de personnel, frais assimilés      | 8 508 734,00                  | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 8 508 734,00               |
| 014                                                 | Atténuations de produits                   | 89 021,00                     | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 89 021,00                  |
| 65                                                  | Autres charges de gestion courante         | 2 201 026,00                  | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 2 201 026,00               |
| 656                                                 | Frais fonctionnement des groupes d'élus    | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 0,00                       |
| <b>Total des dépenses de gestion courante</b>       |                                            | <b>13 256 820,00</b>          | <b>0,00</b>                     | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>     | <b>13 256 820,00</b>       |
| 66                                                  | Charges financières                        | 464 016,00                    | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 464 016,00                 |
| 67                                                  | Charges exceptionnelles                    | 110 623,00                    | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 110 623,00                 |
| 68                                                  | Dotations provisions semi-budgétaires (4)  | 0,00                          |                                 | 0,00                   | 0,00            | 0,00                       |
| 022                                                 | Dépenses imprévues                         | 0,00                          |                                 | 0,00                   | 0,00            | 0,00                       |
| <b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b> |                                            | <b>13 831 459,00</b>          | <b>0,00</b>                     | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>     | <b>13 831 459,00</b>       |
| 023                                                 | Virement à la section d'investissement (5) | 0,00                          |                                 | 0,00                   | 0,00            | 0,00                       |
| 042                                                 | Opérat° ordre transfert entre sections (5) | 700 000,00                    |                                 | 0,00                   | 0,00            | 700 000,00                 |
| 043                                                 | Opérat° ordre intérieur de la section (5)  | 0,00                          |                                 | 0,00                   | 0,00            | 0,00                       |
| <b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b> |                                            | <b>700 000,00</b>             |                                 | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>     | <b>700 000,00</b>          |
| <b>TOTAL</b>                                        |                                            | <b>14 531 459,00</b>          | <b>0,00</b>                     | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>     | <b>14 531 459,00</b>       |

+

|                                               |             |
|-----------------------------------------------|-------------|
| <b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b> | <b>0,00</b> |
|-----------------------------------------------|-------------|

=

|                                                      |                      |
|------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b> | <b>14 531 459,00</b> |
|------------------------------------------------------|----------------------|

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| Chap.                                               | Libellé                                    | Budget de l'exercice (1)<br>I | Restes à réaliser N-1 (2)<br>II | Propositions nouvelles | VOTE (3)<br>III | TOTAL<br>IV = I + II + III |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|------------------------|-----------------|----------------------------|
| 013                                                 | Atténuations de charges                    | 184 000,00                    | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 184 000,00                 |
| 70                                                  | Produits services, domaine et ventes div   | 1 796 330,77                  | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 1 796 330,77               |
| 73                                                  | Impôts et taxes                            | 8 420 962,15                  | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 8 420 962,15               |
| 74                                                  | Dotations et participations                | 3 227 775,45                  | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 3 227 775,45               |
| 75                                                  | Autres produits de gestion courante        | 334 800,00                    | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 334 800,00                 |
| <b>Total des recettes de gestion courante</b>       |                                            | <b>13 963 868,37</b>          | <b>0,00</b>                     | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>     | <b>13 963 868,37</b>       |
| 76                                                  | Produits financiers                        | 26,00                         | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 26,00                      |
| 77                                                  | Produits exceptionnels                     | 130 000,00                    | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 130 000,00                 |
| 78                                                  | Reprises provisions semi-budgétaires (4)   | 0,00                          |                                 | 0,00                   | 0,00            | 0,00                       |
| <b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b> |                                            | <b>14 093 894,37</b>          | <b>0,00</b>                     | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>     | <b>14 093 894,37</b>       |
| 042                                                 | Opérat° ordre transfert entre sections (5) | 0,00                          |                                 | 0,00                   | 0,00            | 0,00                       |
| 043                                                 | Opérat° ordre intérieur de la section (5)  | 0,00                          |                                 | 0,00                   | 0,00            | 0,00                       |
| <b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b> |                                            | <b>0,00</b>                   |                                 | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>     | <b>0,00</b>                |
| <b>TOTAL</b>                                        |                                            | <b>14 093 894,37</b>          | <b>0,00</b>                     | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>     | <b>14 093 894,37</b>       |

+

|                                               |                   |
|-----------------------------------------------|-------------------|
| <b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b> | <b>437 564,63</b> |
|-----------------------------------------------|-------------------|

=

|                                                      |                      |
|------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b> | <b>14 531 459,00</b> |
|------------------------------------------------------|----------------------|

## Pour information :

|                                                                                                 |                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL<br/>DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION<br/>D'INVESTISSEMENT (6)</b> | <b>700 000,00</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.





| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II |
|--------------------------------------|----|
| SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES | A3 |

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| Chap. | Libellé                                            | Budget de l'exercice (1)<br>I | Restes à réaliser N-1 (2)<br>II | Propositions nouvelles | VOTE (3)<br>III   | TOTAL<br>IV = I + II + III |
|-------|----------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|------------------------|-------------------|----------------------------|
| 010   | Stocks (5)                                         | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00              | 0,00                       |
| 20    | Immobilisations incorporelles (sauf 204)           | 336 384,04                    | 0,00                            | 0,00                   | 0,00              | 336 384,04                 |
| 204   | Subventions d'équipement versées                   | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00              | 0,00                       |
| 21    | Immobilisations corporelles                        | 879 335,93                    | 0,00                            | 0,00                   | 0,00              | 879 335,93                 |
| 22    | Immobilisations reçues en affectation (6)          | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00              | 0,00                       |
| 23    | Immobilisations en cours                           | 721 070,82                    | 0,00                            | -12 000,00             | -12 000,00        | 709 070,82                 |
|       | Total des opérations d'équipement                  | 3 679 146,02                  | 0,00                            | 0,00                   | 0,00              | 3 679 146,02               |
|       | <b>Total des dépenses d'équipement</b>             | <b>5 615 936,81</b>           | <b>0,00</b>                     | <b>-12 000,00</b>      | <b>-12 000,00</b> | <b>5 603 936,81</b>        |
| 10    | Dotations, fonds divers et réserves                | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00              | 0,00                       |
| 13    | Subventions d'investissement                       | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00              | 0,00                       |
| 16    | Emprunts et dettes assimilées                      | 1 550 586,49                  | 0,00                            | 12 000,00              | 12 000,00         | 1 562 586,49               |
| 18    | Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)       | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00              | 0,00                       |
| 26    | Participat° et créances rattachées                 | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00              | 0,00                       |
| 27    | Autres immobilisations financières                 | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00              | 0,00                       |
| 020   | Dépenses imprévues                                 | 0,00                          |                                 | 0,00                   | 0,00              | 0,00                       |
|       | <b>Total des dépenses financières</b>              | <b>1 550 586,49</b>           | <b>0,00</b>                     | <b>12 000,00</b>       | <b>12 000,00</b>  | <b>1 562 586,49</b>        |
| 45... | <b>Total des opé. pour compte de tiers(8)</b>      | <b>0,00</b>                   | <b>0,00</b>                     | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b>                |
|       | <b>Total des dépenses réelles d'investissement</b> | <b>7 166 523,30</b>           | <b>0,00</b>                     | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>       | <b>7 166 523,30</b>        |
| 040   | Opérat° ordre transfert entre sections (4)         | 0,00                          |                                 | 0,00                   | 0,00              | 0,00                       |
| 041   | Opérations patrimoniales (4)                       | 432,00                        |                                 | 0,00                   | 0,00              | 432,00                     |
|       | <b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b> | <b>432,00</b>                 |                                 | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>       | <b>432,00</b>              |
|       | <b>TOTAL</b>                                       | <b>7 166 955,30</b>           | <b>0,00</b>                     | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>       | <b>7 166 955,30</b>        |

+

|                                                                |                   |
|----------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b> | <b>814 758,25</b> |
|----------------------------------------------------------------|-------------------|

=

|                                                     |                     |
|-----------------------------------------------------|---------------------|
| <b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b> | <b>7 981 713,55</b> |
|-----------------------------------------------------|---------------------|

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

| Chap. | Libellé                                            | Budget de l'exercice(1)<br>I | Restes à réaliser N-1 (2)<br>II | Propositions nouvelles | VOTE (3)<br>III | TOTAL<br>IV = I + II + III |
|-------|----------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------|------------------------|-----------------|----------------------------|
| 010   | Stocks (5)                                         | 0,00                         | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 0,00                       |
| 13    | Subventions d'investissement (hors 138)            | 1 064 347,94                 | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 1 064 347,94               |
| 16    | Emprunts et dettes assimilées (hors 165)           | 980 000,00                   | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 980 000,00                 |
| 20    | Immobilisations incorporelles (sauf 204)           | 0,00                         | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 0,00                       |
| 204   | Subventions d'équipement versées                   | 0,00                         | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 0,00                       |
| 21    | Immobilisations corporelles                        | 0,00                         | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 0,00                       |
| 22    | Immobilisations reçues en affectation (6)          | 0,00                         | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 0,00                       |
| 23    | Immobilisations en cours                           | 0,00                         | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 0,00                       |
|       | <b>Total des recettes d'équipement</b>             | <b>2 044 347,94</b>          | <b>0,00</b>                     | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>     | <b>2 044 347,94</b>        |
| 10    | Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)    | 1 210 000,00                 | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 1 210 000,00               |
| 1068  | Excédents de fonctionnement capitalisés (9)        | 3 269 536,61                 | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 3 269 536,61               |
| 138   | Autres subvent° invest. non transf.                | 0,00                         | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 0,00                       |
| 165   | Dépôts et cautionnements reçus                     | 0,00                         | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 0,00                       |
| 18    | Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)       | 0,00                         | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 0,00                       |
| 26    | Participat° et créances rattachées                 | 0,00                         | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 0,00                       |
| 27    | Autres immobilisations financières                 | 0,00                         | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 0,00                       |
| 024   | Produits des cessions d'immobilisations            | 757 829,00                   | 0,00                            | 0,00                   | 0,00            | 757 829,00                 |
|       | <b>Total des recettes financières</b>              | <b>5 237 365,61</b>          | <b>0,00</b>                     | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>     | <b>5 237 365,61</b>        |
| 45... | <b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>  | <b>0,00</b>                  | <b>0,00</b>                     | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>     | <b>0,00</b>                |
|       | <b>Total des recettes réelles d'investissement</b> | <b>7 281 713,55</b>          | <b>0,00</b>                     | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>     | <b>7 281 713,55</b>        |
| 021   | Virement de la sect° de fonctionnement (4)         | 0,00                         |                                 | 0,00                   | 0,00            | 0,00                       |
| 040   | Opérat° ordre transfert entre sections (4)         | 700 000,00                   |                                 | 0,00                   | 0,00            | 700 000,00                 |

## BALARUC LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL BALARUC - DM - 2020

| Chap.                                              | Libellé                      | Budget de l'exercice(1)<br>I | Restes à réaliser N-1<br>(2)<br>II | Propositions nouvelles | VOTE (3)<br>III | TOTAL<br>IV = I + II + III |
|----------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------------|------------------------|-----------------|----------------------------|
| 041                                                | Opérations patrimoniales (4) | 0,00                         |                                    | 0,00                   | 0,00            | 0,00                       |
| <b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b> |                              | <b>700 000,00</b>            |                                    | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>     | <b>700 000,00</b>          |
| <b>TOTAL</b>                                       |                              | <b>7 981 713,55</b>          | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>     | <b>7 981 713,55</b>        |

+

|                                                                |             |
|----------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b> | <b>0,00</b> |
|----------------------------------------------------------------|-------------|

=

|                                                     |                     |
|-----------------------------------------------------|---------------------|
| <b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b> | <b>7 981 713,55</b> |
|-----------------------------------------------------|---------------------|

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

700 000,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



|                                             |           |
|---------------------------------------------|-----------|
| <b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b> | <b>II</b> |
| <b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>           | <b>B1</b> |

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

|                                           | FONCTIONNEMENT                              | Opérations réelles (1) | Opérations d'ordre (2) | TOTAL       |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------|------------------------|------------------------|-------------|
| 011                                       | Charges à caractère général                 | 0,00                   |                        | 0,00        |
| 012                                       | Charges de personnel, frais assimilés       | 0,00                   |                        | 0,00        |
| 014                                       | Atténuations de produits                    | 0,00                   |                        | 0,00        |
| 60                                        | Achats et variation des stocks (3)          |                        | 0,00                   | 0,00        |
| 65                                        | Autres charges de gestion courante          | 0,00                   |                        | 0,00        |
| 656                                       | Frais fonctionnement des groupes d'élus (4) | 0,00                   |                        | 0,00        |
| 66                                        | Charges financières                         | 0,00                   | 0,00                   | 0,00        |
| 67                                        | Charges exceptionnelles                     | 0,00                   | 0,00                   | 0,00        |
| 68                                        | Dot. aux amortissements et provisions       | 0,00                   | 0,00                   | 0,00        |
| 71                                        | Production stockée (ou déstockage) (3)      |                        | 0,00                   | 0,00        |
| 022                                       | Dépenses imprévues                          | 0,00                   |                        | 0,00        |
| 023                                       | Virement à la section d'investissement      |                        | 0,00                   | 0,00        |
| <b>Dépenses de fonctionnement – Total</b> |                                             | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b> |

+

|                                           |             |
|-------------------------------------------|-------------|
| <b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b> | <b>0,00</b> |
|-------------------------------------------|-------------|

=

|                                                      |             |
|------------------------------------------------------|-------------|
| <b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b> | <b>0,00</b> |
|------------------------------------------------------|-------------|

|                                          | INVESTISSEMENT                                           | Opérations réelles (1) | Opérations d'ordre (2) | TOTAL       |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|-------------|
| 10                                       | Dotations, fonds divers et réserves                      | 0,00                   | 0,00                   | 0,00        |
| 13                                       | Subventions d'investissement                             | 0,00                   | 0,00                   | 0,00        |
| 15                                       | Provisions pour risques et charges (5)                   |                        | 0,00                   | 0,00        |
| 16                                       | Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) | 12 000,00              | 0,00                   | 12 000,00   |
| 18                                       | Compte de liaison : affectat° (BA,régie)                 | (8) 0,00               |                        | 0,00        |
|                                          | Total des opérations d'équipement                        | 0,00                   |                        | 0,00        |
| 198                                      | Neutral. amort. subv. équip. versées                     |                        | 0,00                   | 0,00        |
| 20                                       | Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)             | 0,00                   | 0,00                   | 0,00        |
| 204                                      | Subventions d'équipement versées                         | 0,00                   | 0,00                   | 0,00        |
| 21                                       | Immobilisations corporelles (6)                          | 0,00                   | 0,00                   | 0,00        |
| 22                                       | Immobilisations reçues en affectation (6)                | (9) 0,00               | 0,00                   | 0,00        |
| 23                                       | Immobilisations en cours (6)                             | -12 000,00             | 0,00                   | -12 000,00  |
| 26                                       | Participations et créances rattachées                    | 0,00                   | 0,00                   | 0,00        |
| 27                                       | Autres immobilisations financières                       | 0,00                   | 0,00                   | 0,00        |
| 28                                       | Amortissement des immobilisations (reprises)             |                        | 0,00                   | 0,00        |
| 29                                       | Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)                |                        | 0,00                   | 0,00        |
| 39                                       | Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)              |                        | 0,00                   | 0,00        |
| 45...                                    | Total des opérations pour compte de tiers (7)            | 0,00                   | 0,00                   | 0,00        |
| 481                                      | Charges à rép. sur plusieurs exercices                   |                        | 0,00                   | 0,00        |
| 49                                       | Prov. dépréc. comptes de tiers (5)                       |                        | 0,00                   | 0,00        |
| 59                                       | Prov. dépréc. comptes financiers (5)                     |                        | 0,00                   | 0,00        |
| 3...                                     | Stocks                                                   | 0,00                   | 0,00                   | 0,00        |
| 020                                      | Dépenses imprévues                                       | 0,00                   |                        | 0,00        |
| <b>Dépenses d'investissement – Total</b> |                                                          | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b> |

+

|                                                            |             |
|------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b> | <b>0,00</b> |
|------------------------------------------------------------|-------------|

=

|                                                     |             |
|-----------------------------------------------------|-------------|
| <b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b> | <b>0,00</b> |
|-----------------------------------------------------|-------------|

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

|                                             |           |
|---------------------------------------------|-----------|
| <b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b> | <b>II</b> |
| <b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>           | <b>B2</b> |

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

|                                           | FONCTIONNEMENT                           | Opérations réelles (1) | Opérations d'ordre (2) | TOTAL       |
|-------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------|------------------------|-------------|
| 013                                       | Atténuations de charges                  | 0,00                   |                        | 0,00        |
| 60                                        | Achats et variation des stocks (3)       |                        | 0,00                   | 0,00        |
| 70                                        | Produits services, domaine et ventes div | 0,00                   |                        | 0,00        |
| 71                                        | Production stockée (ou déstockage)       |                        | 0,00                   | 0,00        |
| 72                                        | Production immobilisée                   |                        | 0,00                   | 0,00        |
| 73                                        | Impôts et taxes                          | 0,00                   |                        | 0,00        |
| 74                                        | Dotations et participations              | 0,00                   |                        | 0,00        |
| 75                                        | Autres produits de gestion courante      | 0,00                   | 0,00                   | 0,00        |
| 76                                        | Produits financiers                      | 0,00                   | 0,00                   | 0,00        |
| 77                                        | Produits exceptionnels                   | 0,00                   | 0,00                   | 0,00        |
| 78                                        | Reprise sur amortissements et provisions | 0,00                   | 0,00                   | 0,00        |
| 79                                        | Transferts de charges                    |                        | 0,00                   | 0,00        |
| <b>Recettes de fonctionnement – Total</b> |                                          | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b> |

+

|                                           |             |
|-------------------------------------------|-------------|
| <b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b> | <b>0,00</b> |
|-------------------------------------------|-------------|

=

|                                                      |             |
|------------------------------------------------------|-------------|
| <b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b> | <b>0,00</b> |
|------------------------------------------------------|-------------|

|                                          | INVESTISSEMENT                                            | Opérations réelles (1) | Opérations d'ordre (2) | TOTAL       |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|-------------|
| 10                                       | Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)           | 0,00                   | 0,00                   | 0,00        |
| 13                                       | Subventions d'investissement                              | 0,00                   | 0,00                   | 0,00        |
| 15                                       | Provisions pour risques et charges (4)                    |                        | 0,00                   | 0,00        |
| 16                                       | Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires) | 0,00                   | 0,00                   | 0,00        |
| 18                                       | Compte de liaison : affectat° (BA,régie)                  | (6) 0,00               |                        | 0,00        |
| 20                                       | Immobilisations incorporelles (sauf 204)                  | 0,00                   | 0,00                   | 0,00        |
| 204                                      | Subventions d'équipement versées                          | 0,00                   | 0,00                   | 0,00        |
| 21                                       | Immobilisations corporelles                               | 0,00                   | 0,00                   | 0,00        |
| 22                                       | Immobilisations reçues en affectation                     | (7) 0,00               | 0,00                   | 0,00        |
| 23                                       | Immobilisations en cours                                  | 0,00                   | 0,00                   | 0,00        |
| 26                                       | Participations et créances rattachées                     | 0,00                   | 0,00                   | 0,00        |
| 27                                       | Autres immobilisations financières                        | 0,00                   | 0,00                   | 0,00        |
| 28                                       | Amortissement des immobilisations                         |                        | 0,00                   | 0,00        |
| 29                                       | Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)                 |                        | 0,00                   | 0,00        |
| 39                                       | Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)               |                        | 0,00                   | 0,00        |
| 45...                                    | Opérations pour compte de tiers (5)                       | 0,00                   | 0,00                   | 0,00        |
| 481                                      | Charges à rép. sur plusieurs exercices                    |                        | 0,00                   | 0,00        |
| 49                                       | Prov. dépréc. comptes de tiers (4)                        |                        | 0,00                   | 0,00        |
| 59                                       | Prov. dépréc. comptes financiers (4)                      |                        | 0,00                   | 0,00        |
| 3...                                     | Stocks                                                    | 0,00                   | 0,00                   | 0,00        |
| 021                                      | Virement de la sect° de fonctionnement                    |                        | 0,00                   | 0,00        |
| 024                                      | Produits des cessions d'immobilisations                   | 0,00                   |                        | 0,00        |
| <b>Recettes d'investissement – Total</b> |                                                           | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b> |

+

|                                                            |             |
|------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b> | <b>0,00</b> |
|------------------------------------------------------------|-------------|

+

|                                   |             |
|-----------------------------------|-------------|
| <b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b> | <b>0,00</b> |
|-----------------------------------|-------------|

=

|                                                     |             |
|-----------------------------------------------------|-------------|
| <b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b> | <b>0,00</b> |
|-----------------------------------------------------|-------------|



(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

| III – VOTE DU BUDGET                            |                                              |                             |                               | III         |
|-------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|-------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES |                                              |                             |                               | A1          |
| Chap /<br>art (1)                               | Libellé (1)                                  | Budget de<br>l'exercice (2) | Propositions<br>nouvelles (3) | Vote (4)    |
| <b>011</b>                                      | <b>Charges à caractère général</b>           | <b>2 458 039,00</b>         | <b>0,00</b>                   | <b>0,00</b> |
| 60611                                           | Eau et assainissement                        | 120 000,00                  | 0,00                          | 0,00        |
| 60612                                           | Energie - Electricité                        | 429 124,00                  | 0,00                          | 0,00        |
| 60622                                           | Carburants                                   | 56 876,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 60623                                           | Alimentation                                 | 22 130,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 60628                                           | Autres fournitures non stockées              | 800,00                      | 0,00                          | 0,00        |
| 60631                                           | Fournitures d'entretien                      | 51 500,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 60632                                           | Fournitures de petit équipement              | 112 967,68                  | 0,00                          | 0,00        |
| 60633                                           | Fournitures de volrie                        | 6 500,00                    | 0,00                          | 0,00        |
| 60636                                           | Vêtements de travail                         | 25 084,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 6064                                            | Fournitures administratives                  | 11 200,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 6065                                            | Livres, disques, ... (médiathèque)           | 700,00                      | 0,00                          | 0,00        |
| 6067                                            | Fournitures scolaires                        | 19 896,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 6068                                            | Autres matières et fournitures               | 98 478,87                   | 0,00                          | 0,00        |
| 611                                             | Contrats de prestations de services          | 3 000,00                    | 0,00                          | 0,00        |
| 6135                                            | Locations mobilières                         | 70 712,61                   | 0,00                          | 0,00        |
| 614                                             | Charges locatives et de copropriété          | 11 000,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 61521                                           | Entretien terrains                           | 38 620,66                   | 0,00                          | 0,00        |
| 615221                                          | Entretien, réparations bâtiments publics     | 52 307,32                   | 0,00                          | 0,00        |
| 615231                                          | Entretien, réparations voiries               | 3 000,00                    | 0,00                          | 0,00        |
| 615232                                          | Entretien, réparations réseaux               | 7 249,44                    | 0,00                          | 0,00        |
| 61551                                           | Entretien matériel roulant                   | 24 795,38                   | 0,00                          | 0,00        |
| 61558                                           | Entretien autres biens mobiliers             | 52 797,72                   | 0,00                          | 0,00        |
| 6156                                            | Maintenance                                  | 178 778,72                  | 0,00                          | 0,00        |
| 6161                                            | Multirisques                                 | 65 000,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 617                                             | Etudes et recherches                         | 10 250,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 6182                                            | Documentation générale et technique          | 11 195,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 6184                                            | Versements à des organismes de formation     | 31 096,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 6185                                            | Frais de colloques et de séminaires          | 850,00                      | 0,00                          | 0,00        |
| 6188                                            | Autres frais divers                          | 49 763,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 6226                                            | Honoraires                                   | 71 347,60                   | 0,00                          | 0,00        |
| 6227                                            | Frais d'actes et de contentieux              | 10 300,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 6228                                            | Divers                                       | 44 839,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 6231                                            | Annonces et insertions                       | 13 967,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 6232                                            | Fêtes et cérémonies                          | 49 447,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 6236                                            | Catalogues et imprimés                       | 9 415,00                    | 0,00                          | 0,00        |
| 6237                                            | Publications                                 | 14 948,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 6241                                            | Transports de biens                          | 436,00                      | 0,00                          | 0,00        |
| 6244                                            | Transports administratifs                    | 380,00                      | 0,00                          | 0,00        |
| 6248                                            | Divers                                       | 3 000,00                    | 0,00                          | 0,00        |
| 6251                                            | Voyages et déplacements                      | 3 000,00                    | 0,00                          | 0,00        |
| 6257                                            | Réceptions                                   | 30,00                       | 0,00                          | 0,00        |
| 6261                                            | Frais d'affranchissement                     | 21 950,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 6262                                            | Frais de télécommunications                  | 46 090,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 627                                             | Services bancaires et assimilés              | 1 050,00                    | 0,00                          | 0,00        |
| 6281                                            | Concours divers (cotisations)                | 7 365,00                    | 0,00                          | 0,00        |
| 6283                                            | Frais de nettoyage des locaux                | 14 514,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 62878                                           | Remb, frais à d'autres organismes            | 800,00                      | 0,00                          | 0,00        |
| 6288                                            | Autres services extérieurs                   | 33 451,05                   | 0,00                          | 0,00        |
| 63512                                           | Taxes foncières                              | 540 150,95                  | 0,00                          | 0,00        |
| 6355                                            | Taxes et impôts sur les véhicules            | 500,00                      | 0,00                          | 0,00        |
| 637                                             | Autres impôts, taxes (autres organismes)     | 5 386,00                    | 0,00                          | 0,00        |
| <b>012</b>                                      | <b>Charges de personnel, frais assimilés</b> | <b>8 508 734,00</b>         | <b>0,00</b>                   | <b>0,00</b> |
| 6218                                            | Autre personnel extérieur                    | 41 000,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 6336                                            | Cotisations CNFPT et CDGFPT                  | 78 457,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 64111                                           | Rémunération principale titulaires           | 4 259 047,00                | 0,00                          | 0,00        |
| 64112                                           | NBI, SFT, indemnité résidence                | 112 386,00                  | 0,00                          | 0,00        |
| 64118                                           | Autres indemnités titulaires                 | 1 143 311,00                | 0,00                          | 0,00        |
| 64131                                           | Rémunérations non tit.                       | 244 566,00                  | 0,00                          | 0,00        |
| 64138                                           | Autres indemnités non tit.                   | 13 938,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 6417                                            | Rémunérations des apprentis                  | 16 787,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 6451                                            | Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.                 | 962 123,00                  | 0,00                          | 0,00        |
| 6453                                            | Cotisations aux caisses de retraites         | 1 400 329,00                | 0,00                          | 0,00        |
| 6454                                            | Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.               | 33 100,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 6455                                            | Cotisations pour assurance du personnel      | 160 090,00                  | 0,00                          | 0,00        |
| 6456                                            | Versement au F.N.C. supplément familial      | 23 000,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 6457                                            | Cotis. sociales liées à l'apprentissage      | 600,00                      | 0,00                          | 0,00        |
| 6475                                            | Médecine du travail, pharmacie               | 20 000,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| <b>014</b>                                      | <b>Atténuations de produits</b>              | <b>89 021,00</b>            | <b>0,00</b>                   | <b>0,00</b> |

**BALARUC LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL BALARUC - DM - 2020**

| Chap /<br>art (1)                                                                                               | Libellé (1)                                               | Budget de<br>l'exercice (2) | Propositions<br>nouvelles (3) | Vote (4)    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|-------------|
| 739115                                                                                                          | Prélève au titre de l'article 55 loi SRU                  | 89 021,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| <b>65</b>                                                                                                       | <b>Autres charges de gestion courante</b>                 | <b>2 201 026,00</b>         | <b>0,00</b>                   | <b>0,00</b> |
| 651                                                                                                             | Redevances pour licences, logiciels, ...                  | 1 450,00                    | 0,00                          | 0,00        |
| 6531                                                                                                            | Indemnités                                                | 133 377,00                  | 0,00                          | 0,00        |
| 6533                                                                                                            | Cotisations de retraite                                   | 13 832,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 6534                                                                                                            | Cotis. de sécurité sociale - part patron                  | 6 929,00                    | 0,00                          | 0,00        |
| 6535                                                                                                            | Formation                                                 | 2 000,00                    | 0,00                          | 0,00        |
| 6536                                                                                                            | Frais de représentation du maire                          | 2 000,00                    | 0,00                          | 0,00        |
| 6553                                                                                                            | Service d'incendie                                        | 186 550,00                  | 0,00                          | 0,00        |
| 65541                                                                                                           | Contrib fonds compens. ch. territoriales                  | 184 975,00                  | 0,00                          | 0,00        |
| 65548                                                                                                           | Autres contributions                                      | 207 850,00                  | 0,00                          | 0,00        |
| 6558                                                                                                            | Autres contributions obligatoires                         | 71 000,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 657362                                                                                                          | Subv. fonct. CCAS                                         | 273 184,00                  | 0,00                          | 0,00        |
| 6574                                                                                                            | Subv. fonct. Associat*, personnes privée                  | 431 874,00                  | 0,00                          | 0,00        |
| 65888                                                                                                           | Autres                                                    | 686 005,00                  | 0,00                          | 0,00        |
| <b>656</b>                                                                                                      | <b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>            | <b>0,00</b>                 | <b>0,00</b>                   | <b>0,00</b> |
| <b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b><br><b>= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>                    |                                                           | <b>13 256 820,00</b>        | <b>0,00</b>                   | <b>0,00</b> |
| <b>66</b>                                                                                                       | <b>Charges financières (b)</b>                            | <b>464 016,00</b>           | <b>0,00</b>                   | <b>0,00</b> |
| 66111                                                                                                           | Intérêts réglés à l'échéance                              | 454 016,00                  | 0,00                          | 0,00        |
| 66112                                                                                                           | Intérêts - Rattachement des ICNE                          | 5 000,00                    | 0,00                          | 0,00        |
| 6688                                                                                                            | Autres                                                    | 5 000,00                    | 0,00                          | 0,00        |
| <b>67</b>                                                                                                       | <b>Charges exceptionnelles (c)</b>                        | <b>110 623,00</b>           | <b>0,00</b>                   | <b>0,00</b> |
| 6711                                                                                                            | Intérêts moratoires, pénalités / marché                   | 36 100,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 6712                                                                                                            | Amendes fiscales et pénales                               | 200,00                      | 0,00                          | 0,00        |
| 6714                                                                                                            | Bourses et prix                                           | 23 880,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| 673                                                                                                             | Titres annulés (sur exercices antérieurs                  | 500,00                      | 0,00                          | 0,00        |
| 678                                                                                                             | Autres charges exceptionnelles                            | 49 943,00                   | 0,00                          | 0,00        |
| <b>68</b>                                                                                                       | <b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>      | <b>0,00</b>                 | <b>0,00</b>                   | <b>0,00</b> |
| <b>022</b>                                                                                                      | <b>Dépenses imprévues (e)</b>                             | <b>0,00</b>                 | <b>0,00</b>                   | <b>0,00</b> |
| <b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b><br><b>= a + b + c + d + e</b>                                                 |                                                           | <b>13 831 459,00</b>        | <b>0,00</b>                   | <b>0,00</b> |
| <b>023</b>                                                                                                      | <b>Virement à la section d'investissement</b>             | <b>0,00</b>                 | <b>0,00</b>                   | <b>0,00</b> |
| <b>042</b>                                                                                                      | <b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b> | <b>700 000,00</b>           | <b>0,00</b>                   | <b>0,00</b> |
| 6811                                                                                                            | Dot. amort. et prov. Immos incorporelles                  | 700 000,00                  | 0,00                          | 0,00        |
| <b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION</b><br><b>D'INVESTISSEMENT</b>                                |                                                           | <b>700 000,00</b>           | <b>0,00</b>                   | <b>0,00</b> |
| <b>043</b>                                                                                                      | <b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>         | <b>0,00</b>                 | <b>0,00</b>                   | <b>0,00</b> |
| <b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>                                                                               |                                                           | <b>700 000,00</b>           | <b>0,00</b>                   | <b>0,00</b> |
| <b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b><br><b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b> |                                                           | <b>14 531 459,00</b>        | <b>0,00</b>                   | <b>0,00</b> |

+

|                                   |             |
|-----------------------------------|-------------|
| <b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b> | <b>0,00</b> |
|-----------------------------------|-------------|

+

|                                                |             |
|------------------------------------------------|-------------|
| <b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b> | <b>0,00</b> |
|------------------------------------------------|-------------|

=

|                                                      |             |
|------------------------------------------------------|-------------|
| <b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b> | <b>0,00</b> |
|------------------------------------------------------|-------------|

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

|                                    |            |
|------------------------------------|------------|
| Montant des ICNE de l'exercice     | 97 979,44  |
| Montant des ICNE de l'exercice N-1 | 112 187,78 |
| = Différence ICNE N – ICNE N-1     | 5 000,00   |

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

| III – VOTE DU BUDGET                            |  |  |  | III |
|-------------------------------------------------|--|--|--|-----|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES |  |  |  | A2  |

| Chap / art<br>(1)                                                                                    | Libellé (1)                                        | Budget de<br>l'exercice (2) | Propositions<br>nouvelles (3) | Vote (4) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|----------|
| 013                                                                                                  | Atténuations de charges                            | 184 000,00                  | 0,00                          | 0,00     |
| 6419                                                                                                 | Remboursements rémunérations personnel             | 184 000,00                  | 0,00                          | 0,00     |
| 70                                                                                                   | Produits services, domaine et ventes div           | 1 796 330,77                | 0,00                          | 0,00     |
| 70311                                                                                                | Concessions cimetières (produit net)               | 12 000,00                   | 0,00                          | 0,00     |
| 70323                                                                                                | Redev. occupat° domaine public communal            | 430 386,00                  | 0,00                          | 0,00     |
| 7062                                                                                                 | Redevances services à caractère culturel           | 15 950,00                   | 0,00                          | 0,00     |
| 70631                                                                                                | Redevances services à caractère sportif            | 98 400,00                   | 0,00                          | 0,00     |
| 70632                                                                                                | Redevances services à caractère loisir             | 70 213,77                   | 0,00                          | 0,00     |
| 7066                                                                                                 | Redevances services à caractère social             | 83 500,00                   | 0,00                          | 0,00     |
| 7067                                                                                                 | Redev. services périscolaires et enseign           | 153 068,00                  | 0,00                          | 0,00     |
| 70688                                                                                                | Autres prestations de services                     | 1 500,00                    | 0,00                          | 0,00     |
| 70841                                                                                                | Mise à dispo personnel B.A. , régies               | 190 633,00                  | 0,00                          | 0,00     |
| 70848                                                                                                | Mise à dispo personnel autres organismes           | 300 000,00                  | 0,00                          | 0,00     |
| 70872                                                                                                | Remb. frais B.A. et régies municipales             | 412 080,00                  | 0,00                          | 0,00     |
| 70873                                                                                                | Remb. frais par les C.C.A.S.                       | 1 600,00                    | 0,00                          | 0,00     |
| 70878                                                                                                | Remb. frais par d'autres redevables                | 27 000,00                   | 0,00                          | 0,00     |
| 73                                                                                                   | Impôts et taxes                                    | 8 420 962,15                | 0,00                          | 0,00     |
| 73111                                                                                                | Taxes foncières et d'habitation                    | 5 224 503,00                | 0,00                          | 0,00     |
| 73211                                                                                                | Attribution de compensation                        | 1 034 545,00                | 0,00                          | 0,00     |
| 73223                                                                                                | Fonds péréquation ress. com. et intercom           | 160 000,00                  | 0,00                          | 0,00     |
| 7336                                                                                                 | Droits de place                                    | 30 000,00                   | 0,00                          | 0,00     |
| 7343                                                                                                 | Taxes sur les pylônes électriques                  | 24 000,00                   | 0,00                          | 0,00     |
| 7351                                                                                                 | Taxe consommation finale d'électricité             | 180 000,00                  | 0,00                          | 0,00     |
| 7362                                                                                                 | Taxes de séjour                                    | 400 000,00                  | 0,00                          | 0,00     |
| 7364                                                                                                 | Prélèvement sur les produits des jeux              | 934 935,25                  | 0,00                          | 0,00     |
| 7381                                                                                                 | Taxes additionnelles droits de mutation            | 400 000,00                  | 0,00                          | 0,00     |
| 7388                                                                                                 | Autres taxes diverses                              | 32 978,90                   | 0,00                          | 0,00     |
| 74                                                                                                   | Dotations et participations                        | 3 227 775,45                | 0,00                          | 0,00     |
| 7411                                                                                                 | Dotation forfaitaire                               | 988 223,00                  | 0,00                          | 0,00     |
| 74127                                                                                                | Dotation nationale de péréquation                  | 258 000,00                  | 0,00                          | 0,00     |
| 74718                                                                                                | Autres participations Etat                         | 24 000,00                   | 0,00                          | 0,00     |
| 7472                                                                                                 | Participat° Régions                                | 10 000,00                   | 0,00                          | 0,00     |
| 74741                                                                                                | Participat° Communes du GFP                        | 28 000,00                   | 0,00                          | 0,00     |
| 74751                                                                                                | Participat° GFP de rattachement                    | 11 600,00                   | 0,00                          | 0,00     |
| 7478                                                                                                 | Participat° Autres organismes                      | 1 755 512,45                | 0,00                          | 0,00     |
| 74833                                                                                                | Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)              | 1 400,00                    | 0,00                          | 0,00     |
| 74834                                                                                                | Etat - Compens. exonérat° taxes foncière           | 6 773,00                    | 0,00                          | 0,00     |
| 74835                                                                                                | Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°            | 144 267,00                  | 0,00                          | 0,00     |
| 75                                                                                                   | Autres produits de gestion courante                | 334 800,00                  | 0,00                          | 0,00     |
| 752                                                                                                  | Revenus des immeubles                              | 334 800,00                  | 0,00                          | 0,00     |
| TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES<br>(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013                            |                                                    | 13 963 868,37               | 0,00                          | 0,00     |
| 76                                                                                                   | Produits financiers (b)                            | 26,00                       | 0,00                          | 0,00     |
| 7688                                                                                                 | Autres                                             | 26,00                       | 0,00                          | 0,00     |
| 77                                                                                                   | Produits exceptionnels (c)                         | 130 000,00                  | 0,00                          | 0,00     |
| 7711                                                                                                 | Dépôts et pénalités perçus                         | 500,00                      | 0,00                          | 0,00     |
| 773                                                                                                  | Mandats annulés (exercices antérieurs)             | 500,00                      | 0,00                          | 0,00     |
| 7788                                                                                                 | Produits exceptionnels divers                      | 129 000,00                  | 0,00                          | 0,00     |
| 78                                                                                                   | Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)       | 0,00                        | 0,00                          | 0,00     |
| TOTAL DES RECETTES REELLES<br>= a + b + c + d                                                        |                                                    | 14 093 894,37               | 0,00                          | 0,00     |
| 042                                                                                                  | Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8) | 0,00                        | 0,00                          | 0,00     |
| 043                                                                                                  | Opérat° ordre intérieur de la section (9)          | 0,00                        | 0,00                          | 0,00     |
| TOTAL DES RECETTES D'ORDRE                                                                           |                                                    | 0,00                        | 0,00                          | 0,00     |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT<br>DE L'EXERCICE<br>(= Total des opérations réelles et d'ordre) |                                                    | 14 093 894,37               | 0,00                          | 0,00     |

+

|                            |      |
|----------------------------|------|
| RESTES A REALISER N-1 (10) | 0,00 |
|----------------------------|------|

+

|                                         |      |
|-----------------------------------------|------|
| R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10) | 0,00 |
|-----------------------------------------|------|

=

|                                               |      |
|-----------------------------------------------|------|
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES | 0,00 |
|-----------------------------------------------|------|

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)**

|                                    |      |
|------------------------------------|------|
| Montant des ICNE de l'exercice     | 0,00 |
| Montant des ICNE de l'exercice N-1 | 0,00 |
| = Différence ICNE N – ICNE N-1     | 0,00 |

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



| III – VOTE DU BUDGET                           |  |  |  | III |
|------------------------------------------------|--|--|--|-----|
| SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES |  |  |  | B1  |

| Chap / art (1) | Libellé (1)                                                                                    | Budget de l'exercice (2) | Propositions nouvelles (3) | Vote (4)   |
|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------------|------------|
| 010            | Stocks                                                                                         | 0,00                     | 0,00                       | 0,00       |
| 20             | Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)                                         | 336 384,04               | 0,00                       | 0,00       |
| 202            | Frais réalisat° documents urbanisme                                                            | 33 160,00                | 0,00                       | 0,00       |
| 2031           | Frais d'études                                                                                 | 191 360,34               | 0,00                       | 0,00       |
| 2033           | Frais d'insertion                                                                              | 5 000,00                 | 0,00                       | 0,00       |
| 2051           | Concessions, droits similaires                                                                 | 106 863,70               | 0,00                       | 0,00       |
| 204            | Subventions d'équipement versées (hors opérations)                                             | 0,00                     | 0,00                       | 0,00       |
| 21             | Immobilisations corporelles (hors opérations)                                                  | 879 335,93               | 0,00                       | 0,00       |
| 2111           | Terrains nus                                                                                   | 30 080,00                | 0,00                       | 0,00       |
| 2121           | Plantations d'arbres et d'arbustes                                                             | 3 423,60                 | 0,00                       | 0,00       |
| 21318          | Autres bâtiments publics                                                                       | 316 466,67               | 0,00                       | 0,00       |
| 2135           | Installations générales, agencements                                                           | 33 972,32                | 0,00                       | 0,00       |
| 2152           | Installations de voirie                                                                        | 117 628,82               | 0,00                       | 0,00       |
| 21534          | Réseaux d'électrification                                                                      | 10 000,00                | 0,00                       | 0,00       |
| 21538          | Autres réseaux                                                                                 | 10 812,76                | 0,00                       | 0,00       |
| 21568          | Autres matériels, outillages incendie                                                          | 10 000,00                | 0,00                       | 0,00       |
| 2158           | Autres inst., matériel, outill. techniques                                                     | 24 297,49                | 0,00                       | 0,00       |
| 2182           | Matériel de transport                                                                          | 80 730,18                | 0,00                       | 0,00       |
| 2183           | Matériel de bureau et informatique                                                             | 42 499,06                | 0,00                       | 0,00       |
| 2184           | Mobilier                                                                                       | 27 921,68                | 0,00                       | 0,00       |
| 2188           | Autres immobilisations corporelles                                                             | 171 503,35               | 0,00                       | 0,00       |
| 22             | Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)                                        | 0,00                     | 0,00                       | 0,00       |
| 23             | Immobilisations en cours (hors opérations)                                                     | 721 070,82               | -12 000,00                 | -12 000,00 |
| 2313           | Constructions                                                                                  | 534 701,65               | -12 000,00                 | -12 000,00 |
| 2315           | Installat°, matériel et outillage techni                                                       | 186 369,17               | 0,00                       | 0,00       |
| 100            | Opération d'équipement n° 100 (5)                                                              | 1 145 055,00             | 0,00                       | 0,00       |
| 101            | Opération d'équipement n° 101 (5)                                                              | 289 232,03               | 0,00                       | 0,00       |
| 102            | Opération d'équipement n° 102 (5)                                                              | 10 302,01                | 0,00                       | 0,00       |
| 103            | Opération d'équipement n° 103 (5)                                                              | 1 765 790,38             | 0,00                       | 0,00       |
| 104            | Opération d'équipement n° 104 (5)                                                              | 6 395,15                 | 0,00                       | 0,00       |
| 105            | Opération d'équipement n° 105 (5)                                                              | 113 229,86               | 0,00                       | 0,00       |
| 106            | Opération d'équipement n° 106 (5)                                                              | 349 141,59               | 0,00                       | 0,00       |
|                | Total des dépenses d'équipement                                                                | 5 615 936,81             | -12 000,00                 | -12 000,00 |
| 10             | Dotations, fonds divers et réserves                                                            | 0,00                     | 0,00                       | 0,00       |
| 13             | Subventions d'investissement                                                                   | 0,00                     | 0,00                       | 0,00       |
| 16             | Emprunts et dettes assimilées                                                                  | 1 550 586,49             | 12 000,00                  | 12 000,00  |
| 1641           | Emprunts en euros                                                                              | 1 538 586,49             | 12 000,00                  | 12 000,00  |
| 16818          | Emprunts - Autres prêteurs                                                                     | 12 000,00                | 0,00                       | 0,00       |
| 18             | Compte de liaison : affectat° (BA, régie)                                                      | 0,00                     | 0,00                       | 0,00       |
| 26             | Participat° et créances rattachées                                                             | 0,00                     | 0,00                       | 0,00       |
| 27             | Autres immobilisations financières                                                             | 0,00                     | 0,00                       | 0,00       |
| 020            | Dépenses imprévues                                                                             | 0,00                     | 0,00                       | 0,00       |
|                | Total des dépenses financières                                                                 | 1 550 586,49             | 12 000,00                  | 12 000,00  |
|                | Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers                                           | 0,00                     | 0,00                       | 0,00       |
|                | TOTAL DEPENSES REELLES                                                                         | 7 166 523,30             | 0,00                       | 0,00       |
| 040            | Opérat° ordre transfert entre sections (7)                                                     | 0,00                     | 0,00                       | 0,00       |
|                | Reprises sur autofinancement antérieur (8)                                                     | 0,00                     | 0,00                       | 0,00       |
|                | Charges transférées (9)                                                                        | 0,00                     | 0,00                       | 0,00       |
| 041            | Opérations patrimoniales (10)                                                                  | 432,00                   | 0,00                       | 0,00       |
| 2031           | Frais d'études                                                                                 | 432,00                   | 0,00                       | 0,00       |
|                | TOTAL DEPENSES D'ORDRE                                                                         | 432,00                   | 0,00                       | 0,00       |
|                | TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE<br>(= Total des dépenses réelles et d'ordre) | 7 166 955,30             | 0,00                       | 0,00       |

+

|                            |      |
|----------------------------|------|
| RESTES A REALISER N-1 (11) | 0,00 |
|----------------------------|------|

+

|                                                          |      |
|----------------------------------------------------------|------|
| D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11) | 0,00 |
|----------------------------------------------------------|------|

=

|                                              |      |
|----------------------------------------------|------|
| TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES | 0,00 |
|----------------------------------------------|------|

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

| III – VOTE DU BUDGET                           | III |
|------------------------------------------------|-----|
| SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES | B2  |

| Chap / art (1)                                                                              | Libellé (1)                                        | Budget de l'exercice (2) | Propositions nouvelles (3) | Vote (4) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|--------------------------|----------------------------|----------|
| 010                                                                                         | Stocks                                             | 0,00                     | 0,00                       | 0,00     |
| 13                                                                                          | Subventions d'investissement (hors 138)            | 1 064 347,94             | 0,00                       | 0,00     |
| 1321                                                                                        | Subv. non transf. Etat, établ. nationaux           | 278 194,00               | 0,00                       | 0,00     |
| 1322                                                                                        | Subv. non transf. Régions                          | 100 000,00               | 0,00                       | 0,00     |
| 1323                                                                                        | Subv. non transf. Départements                     | 135 825,00               | 0,00                       | 0,00     |
| 13251                                                                                       | Subv. non transf. GFP de rattachement              | 550 328,94               | 0,00                       | 0,00     |
| 16                                                                                          | Emprunts et dettes assimilées (hors 165)           | 980 000,00               | 0,00                       | 0,00     |
| 1641                                                                                        | Emprunts en euros                                  | 980 000,00               | 0,00                       | 0,00     |
| 20                                                                                          | Immobilisations incorporelles (sauf 204)           | 0,00                     | 0,00                       | 0,00     |
| 204                                                                                         | Subventions d'équipement versées                   | 0,00                     | 0,00                       | 0,00     |
| 21                                                                                          | Immobilisations corporelles                        | 0,00                     | 0,00                       | 0,00     |
| 22                                                                                          | Immobilisations reçues en affectation              | 0,00                     | 0,00                       | 0,00     |
| 23                                                                                          | Immobilisations en cours                           | 0,00                     | 0,00                       | 0,00     |
| Total des recettes d'équipement                                                             |                                                    | 2 044 347,94             | 0,00                       | 0,00     |
| 10                                                                                          | Dotations, fonds divers et réserves                | 4 479 536,61             | 0,00                       | 0,00     |
| 10222                                                                                       | FCTVA                                              | 1 000 000,00             | 0,00                       | 0,00     |
| 10226                                                                                       | Taxe d'aménagement                                 | 210 000,00               | 0,00                       | 0,00     |
| 1068                                                                                        | Excédents de fonctionnement capitalisés            | 3 269 536,61             | 0,00                       | 0,00     |
| 138                                                                                         | Autres subvent° invest. non transf.                | 0,00                     | 0,00                       | 0,00     |
| 165                                                                                         | Dépôts et cautionnements reçus                     | 0,00                     | 0,00                       | 0,00     |
| 18                                                                                          | Compte de liaison : affectat° (BA,régie)           | 0,00                     | 0,00                       | 0,00     |
| 26                                                                                          | Participat° et créances rattachées                 | 0,00                     | 0,00                       | 0,00     |
| 27                                                                                          | Autres immobilisations financières                 | 0,00                     | 0,00                       | 0,00     |
| 024                                                                                         | Produits des cessions d'immobilisations            | 757 829,00               | 0,00                       | 0,00     |
| Total des recettes financières                                                              |                                                    | 5 237 365,61             | 0,00                       | 0,00     |
| Total des recettes d'opérations pour compte de tiers                                        |                                                    | 0,00                     | 0,00                       | 0,00     |
| TOTAL RECETTES REELLES                                                                      |                                                    | 7 281 713,55             | 0,00                       | 0,00     |
| 021                                                                                         | Virement de la sect° de fonctionnement             | 0,00                     | 0,00                       | 0,00     |
| 040                                                                                         | Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8) | 700 000,00               | 0,00                       | 0,00     |
| 2802                                                                                        | Frais liés à la réalisation des document           | 700 000,00               | 0,00                       | 0,00     |
| TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT                            |                                                    | 700 000,00               | 0,00                       | 0,00     |
| 041                                                                                         | Opérations patrimoniales (9)                       | 0,00                     | 0,00                       | 0,00     |
| TOTAL RECETTES D'ORDRE                                                                      |                                                    | 700 000,00               | 0,00                       | 0,00     |
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre) |                                                    | 7 981 713,55             | 0,00                       | 0,00     |

+

|                            |      |
|----------------------------|------|
| RESTES A REALISER N-1 (10) | 0,00 |
|----------------------------|------|

+

|                                                          |      |
|----------------------------------------------------------|------|
| R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10) | 0,00 |
|----------------------------------------------------------|------|

=

|                                              |      |
|----------------------------------------------|------|
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES | 0,00 |
|----------------------------------------------|------|

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



**BALARUC-LES-BAINS – BUDGET PRINCIPAL – DM 2 - 2020**

|                            |           |
|----------------------------|-----------|
| <b>IV - ANNEXES</b>        | <b>IV</b> |
| <b>ARRETE – SIGNATURES</b> | <b>D2</b> |

Nombre de membres en exercice : **29**  
 Nombre de membres présents : **25**  
 Nombre de suffrages exprimés : **29**

**VOTE :** Pour : **25**  
 Contre :  
 Abstentions : **04**

Date de la convocation : **10 décembre 2020**

Présenté par LE MAIRE  
 A Balaruc-les-Bains, 16 Décembre 2020

Le Maire **Gérard CANJAS**



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire  
 A Balaruc-les-Bains, le 16 Décembre 2020

Les membres du CONSEIL MUNICIPAL

|                                  |                                     |                          |                          |
|----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <b>FEUILLASSIER</b><br>Geneviève | <b>RIOUST</b> Christophe            | <b>LANET</b> Brigitte    | <b>ANTIGNAC</b> Stéphane |
| <b>CURTO</b> Dominique           | <b>FERNANDEZ</b> Angel              | <b>SERRES</b> Dominique  | <b>CALAS</b> Didier      |
| <b>SORITEAU</b> Laure            | <b>COURS</b> Thierry                | <b>ARNOUX</b> Joëlle     | <b>LONIGRO</b> Christian |
| <b>PINEL</b> Olivia              | <b>DORLEANS</b> Eddy                | <b>GIORDANO</b> Isabelle | <b>MERIEAU</b> Claude    |
| <b>ASTRUC</b> Géraldine          | <b>GAU</b> Benoît                   | <b>TORRENT</b> Elisabeth | <b>MOURGUES</b> Kevin    |
| <b>ESCOT</b> Sophie              | <b>LUBRANO</b> Jean-Gérald          | <b>BERNARD</b> Céline    | <b>VALLET</b> Camille    |
| <b>AZEMA</b> Catherine           | <b>HURABIELLE-PÉRE</b><br>Christian | <b>CONGRAS</b> Thierry   | Catherine FRADIER        |

Certifié exécutoire par LE MAIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le **18/12/20** et de la publication le



INVESTISSEMENT

DEPENSES

| Chapitre / Article | Libellé                       | BP + DM      | DM n°2     | TOTAUX       |
|--------------------|-------------------------------|--------------|------------|--------------|
|                    | Dépenses d'investissement     | 7 981 713,55 | 0,00       | 7 981 713,55 |
| 001                | Report déficit antérieur      | 814 758,25   | 0,00       | 0,00         |
| 16                 | emprunts et dettes assimilés  | 1 550 586,49 | 12 000,00  | 1 562 586,49 |
|                    |                               |              | 12 000,00  |              |
| 20                 | frais d'études                | 1 053 970,27 | 0,00       | 1 053 970,27 |
| 204                | subventions                   | 241 299,40   | 0,00       | 241 299,40   |
| 21                 | Immobilisations corporelles   | 1 310 538,93 | 0,00       | 1 310 538,93 |
| 23                 | Immobilisations incorporelles | 3 010 560,21 | -12 000,00 | 2 998 560,21 |
| 414/2313/AMDU      | Autres installations          |              | -12 000,00 |              |
| 040                | Opérations d'ordre            | 0,00         | 0,00       | 0,00         |

besoin complémentaire suite renégociation Emprunt AFL



|                |
|----------------|
| INVESTISSEMENT |
|----------------|

## DEPENSES

| Chapitre / Article | Libellé                       | BP + DM      | DM n°2     | TOTAUX       |
|--------------------|-------------------------------|--------------|------------|--------------|
|                    | Dépenses d'investissement     | 7 981 713,55 | 0,00       | 7 981 713,55 |
| 001                | Report déficit antérieur      | 814 758,25   | 0,00       | 0,00         |
| 16                 | emprunts et dettes assimilés  | 1 550 586,49 | 12 000,00  | 1 562 586,49 |
|                    |                               |              | 12 000,00  |              |
| 20                 | frais d'études                | 1 053 970,27 | 0,00       | 1 053 970,27 |
| 204                | subventions                   | 241 299,40   | 0,00       | 241 299,40   |
| 21                 | Immobilisations corporelles   | 1 310 538,93 | 0,00       | 1 310 538,93 |
| 23                 | Immobilisations incorporelles | 3 010 560,21 | -12 000,00 | 2 998 560,21 |
| 414/2313/AMDU      | Autres installations          |              | -12 000,00 |              |
| 040                | Opérations d'ordre            | 0,00         | 0,00       | 0,00         |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400237-20201218-20\_CM\_12\_003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

N° 20/CM/12/003

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BALARUC LES BAINS

*Délibérations du Conseil Municipal*

*Séance du 16 décembre 2020*

L'an deux mille vingt et le seize décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Maire,

Mme FEUILLASSIER, M. RIOUST, Mme LANET, M. ANTIGNAC, Mme CURTO, Mme SERRES, M. CALAS, Adjoint  
M. MERIEAU, M. LONIGRO, M. VALLET, Mme ARNOUX, M. COURS, Mme GIORDANO, Mme BERNARD, Mme TORRENT, Mme SORITEAU, Mme ASTRUC, M. GAU, Mme ESCOT, M. LUBRANO, M. MOURGUES, M. DORLEANS, Mme AZEMA, Mme FRADIER, Conseillers Municipaux

Absents (e) ayant donné procuration :

- Angel FERNANDEZ à Stéphane ANTIGNAC
- Olivia PINEL à Geneviève FEUILLASSIER
- Christian HURABIELLE – PERE à Catherine FRADIER
- Thierry CONGRAS à Catherine AZEMA

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Eddy DORLEANS

**OBJET 03 : Décision Modificative n° 2 / Exercice 2020 / Budget Annexe des Thermes.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget M 4 du budget principal de la Ville, exercice 2020,

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération,

Rappelle que suivant les règles de l'Instruction comptable M 4, le Conseil Municipal peut, par dérogation au principe de l'annualité budgétaire, apporter certaines modifications aux prévisions inscrites au budget primitif.

En conséquence, pour assurer le bon déroulement de l'exécution du Budget Annexe des Thermes 2020, il convient de réajuster un certain nombre de chapitres. Il est donc proposé au Conseil Municipal

les modifications de crédits détaillées dans le document ci-joint et de se prononcer sur la Décision Modificative n° 2 du Budget Annexe des Thermes 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- À la section de fonctionnement, au montant de : 1 500 000 €
- À la section d'investissement, au montant de : 63 970 €

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.

L'assemblée après avoir délibéré vote :

**POUR : 25 ABSTENTIONS : 04**

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Approuve** les modifications de crédits détaillées dans le document ci-joint,
- **Approuve** la Décision Modificative n° 2 du Budget Annexe des Thermes 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

1 500 000 €  
63 970 €

- **Dit que** copie de la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

**Ainsi délibéré à Balaruc les Bains, les jours, mois et an susdits.**

**Pour expédition conforme  
Transmis en Préfecture**

Le 18/12/20

Le Maire,

Gérard CANOVAS

**Publiée et exécutoire, le  
Le Maire, Gérard CANOVAS**



## REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400237-20201218-20\_CM\_12\_003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

**Numéro SIRET**  
**21340023700094****COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT**  
**COMMUNE** population de 3500 habitants et plus  
**BALARUC LES BAINS**

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE PRINCIPALE DE FRONTIGNAN

**SERVICE PUBLIC LOCAL**

M. 4 (1)

**Décision modificative 2 (3)**

BUDGET : ETABLISSEMENT THERMAL (3)

**ANNEE 2020**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



## Sommaire

### I - Informations générales

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Modalités de vote du budget | 3 |
|-----------------------------|---|

### II - Présentation générale du budget

|                                                            |    |
|------------------------------------------------------------|----|
| A1 - Vue d'ensemble - Sections                             | 4  |
| A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres   | 5  |
| A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres | 7  |
| B1 - Balance générale du budget - Dépenses                 | 9  |
| B2 - Balance générale du budget - Recettes                 | 10 |

### III - Vote du budget

|                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------|----|
| A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses               | 12 |
| A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes               | 13 |
| B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses             | 14 |
| B2 - Section d'investissement - Détail des recettes             | 15 |
| B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles | 16 |

### IV - Annexes

#### A - Eléments du bilan

|                                                                                                                             |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie                                                                  | Sans Objet |
| A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette                                                                   | Sans Objet |
| A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux                                                    | Sans Objet |
| A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours                                                          | Sans Objet |
| A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture                                                               | Sans Objet |
| A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes                                                                                     | Sans Objet |
| A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements                                                                             | Sans Objet |
| A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations                                                                             | Sans Objet |
| A3.2 - Etalement des provisions                                                                                             | Sans Objet |
| A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses                                                                      | Sans Objet |
| A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes                                                                      | Sans Objet |
| A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)             | Sans Objet |
| A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)           | Sans Objet |
| A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)   | Sans Objet |
| A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) | Sans Objet |
| A6 - Etat des charges transférées                                                                                           | Sans Objet |
| A7 - Détail des opérations pour compte de tiers                                                                             | Sans Objet |

#### B - Engagements hors bilan

|                                                                                 |            |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------|
| B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie                                  | Sans Objet |
| B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt            | Sans Objet |
| B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget                      | Sans Objet |
| B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail                                         | Sans Objet |
| B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé                            | Sans Objet |
| B1.6 - Etat des autres engagements donnés                                       | Sans Objet |
| B1.7 - Etat des engagements reçus                                               | Sans Objet |
| B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents | Sans Objet |
| B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents | Sans Objet |

#### C - Autres éléments d'informations

|                                                                                                        |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| C1.1 - Etat du personnel                                                                               | Sans Objet |
| C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie | Sans Objet |
| C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)                         | Sans Objet |
| C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)                                       | Sans Objet |

#### D - Arrêté et signatures

|                          |    |
|--------------------------|----|
| D - Arrêté et signatures | 17 |
|--------------------------|----|

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

| I – INFORMATIONS GENERALES  |   |
|-----------------------------|---|
| MODALITES DE VOTE DU BUDGET |   |
|                             | I |

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET |  | II |
|--------------------------------------|--|----|
| VUE D'ENSEMBLE                       |  | A1 |

| EXPLOITATION |                                                                   |                                          |
|--------------|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
|              | DEPENSES DE LA SECTION<br>D'EXPLOITATION                          | RECETTES DE LA SECTION<br>D'EXPLOITATION |
| VOTE         | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES<br>AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) | 1 500 000,00                             |
|              | +                                                                 | +                                        |
| R            | RESTES A REALISER (R.A.R) DE<br>L'EXERCICE PRECEDENT (2)          | 0,00                                     |
| P            |                                                                   |                                          |
| O            | 002 RESULTAT D'EXPLOITATION<br>REPORTE (2)                        | (si déficit) 0,00                        |
| R            |                                                                   | (si excédent) 0,00                       |
| T            | =                                                                 | =                                        |
| S            | TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION<br>(3)                         | 1 500 000,00                             |

| INVESTISSEMENT |                                                                                                          |                                            |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
|                | DEPENSES DE LA SECTION<br>D'INVESTISSEMENT                                                               | RECETTES DE LA SECTION<br>D'INVESTISSEMENT |
| VOTE           | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES<br>AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y<br>compris les comptes 1064 et 1068) | 63 970,00                                  |
|                | +                                                                                                        | +                                          |
| R              | RESTES A REALISER (R.A.R) DE<br>L'EXERCICE PRECEDENT (2)                                                 | 0,00                                       |
| P              |                                                                                                          |                                            |
| O              | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA<br>SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE<br>(2)                                   | (si solde négatif) 0,00                    |
| R              |                                                                                                          | (si solde positif) 0,00                    |
| T              | =                                                                                                        | =                                          |
| S              | TOTAL DE LA SECTION<br>D'INVESTISSEMENT (3)                                                              | 63 970,00                                  |

| TOTAL |                     |              |
|-------|---------------------|--------------|
|       | TOTAL DU BUDGET (3) | 1 563 970,00 |

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

**II**  
**A2**

#### DEPENSES D'EXPLOITATION

| Chap.                                             | Libellé                                    | Budget de l'exercice (1)<br>I | Restes à réaliser N-1 (2)<br>II | Propositions nouvelles | VOTE (3)<br>III     | TOTAL<br>IV = I + II + III |
|---------------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|------------------------|---------------------|----------------------------|
| 011                                               | Charges à caractère général                | 60 000,00                     | 0,00                            | 0,00                   | 0,00                | 60 000,00                  |
| 012                                               | Charges de personnel, frais assimilés      | 102 000,00                    | 0,00                            | 0,00                   | 0,00                | 102 000,00                 |
| 014                                               | Atténuations de produits                   | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00                | 0,00                       |
| 65                                                | Autres charges de gestion courante         | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00                | 0,00                       |
| <b>Total des dépenses de gestion des services</b> |                                            | <b>162 000,00</b>             | <b>0,00</b>                     | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>         | <b>162 000,00</b>          |
| 66                                                | Charges financières                        | 560 000,00                    | 0,00                            | 216 773,00             | 216 773,00          | 776 773,00                 |
| 67                                                | Charges exceptionnelles                    | 2 431 712,00                  | 0,00                            | 1 219 257,00           | 1 219 257,00        | 3 650 969,00               |
| 68                                                | Dotations aux provisions et dépréciat° (4) | 0,00                          |                                 | 0,00                   | 0,00                | 0,00                       |
| 69                                                | Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)  | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00                | 0,00                       |
| 022                                               | Dépenses imprévues                         | 0,00                          |                                 | 0,00                   | 0,00                | 0,00                       |
| <b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>  |                                            | <b>3 153 712,00</b>           | <b>0,00</b>                     | <b>1 436 030,00</b>    | <b>1 436 030,00</b> | <b>4 589 742,00</b>        |
| 023                                               | Virement à la section d'investissement (6) | 0,00                          |                                 | 63 970,00              | 63 970,00           | 63 970,00                  |
| 042                                               | Opérat° ordre transfert entre sections (6) | 1 500 831,00                  |                                 | 0,00                   | 0,00                | 1 500 831,00               |
| 043                                               | Opérat° ordre intérieur de la section (6)  | 0,00                          |                                 | 0,00                   | 0,00                | 0,00                       |
| <b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>  |                                            | <b>1 500 831,00</b>           |                                 | <b>63 970,00</b>       | <b>63 970,00</b>    | <b>1 564 801,00</b>        |
| <b>TOTAL</b>                                      |                                            | <b>4 654 543,00</b>           | <b>0,00</b>                     | <b>1 500 000,00</b>    | <b>1 500 000,00</b> | <b>6 154 543,00</b>        |

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

6 154 543,00

#### RECETTES D'EXPLOITATION

| Chap.                                             | Libellé                                      | Budget de l'exercice (1)<br>I | Restes à réaliser N-1 (2)<br>II | Propositions nouvelles | VOTE (3)<br>III     | TOTAL<br>IV = I + II + III |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|------------------------|---------------------|----------------------------|
| 013                                               | Atténuations de charges                      | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00                | 0,00                       |
| 70                                                | Ventes produits fabriqués, prestations       | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00                | 0,00                       |
| 73                                                | Produits issus de la fiscalité (7)           | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00                | 0,00                       |
| 74                                                | Subventions d'exploitation                   | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00                | 0,00                       |
| 75                                                | Autres produits de gestion courante          | 2 528 229,00                  | 0,00                            | 0,00                   | 0,00                | 2 528 229,00               |
| <b>Total des recettes de gestion des services</b> |                                              | <b>2 528 229,00</b>           | <b>0,00</b>                     | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>         | <b>2 528 229,00</b>        |
| 76                                                | Produits financiers                          | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00                | 0,00                       |
| 77                                                | Produits exceptionnels                       | 0,00                          | 0,00                            | 1 500 000,00           | 1 500 000,00        | 1 500 000,00               |
| 78                                                | Reprises sur provisions et dépréciations (4) | 0,00                          |                                 | 0,00                   | 0,00                | 0,00                       |
| <b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>  |                                              | <b>2 528 229,00</b>           | <b>0,00</b>                     | <b>1 500 000,00</b>    | <b>1 500 000,00</b> | <b>4 028 229,00</b>        |
| 042                                               | Opérat° ordre transfert entre sections (6)   | 910 458,00                    |                                 | 0,00                   | 0,00                | 910 458,00                 |
| 043                                               | Opérat° ordre intérieur de la section (6)    | 0,00                          |                                 | 0,00                   | 0,00                | 0,00                       |
| <b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>  |                                              | <b>910 458,00</b>             |                                 | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>         | <b>910 458,00</b>          |
| <b>TOTAL</b>                                      |                                              | <b>3 438 687,00</b>           | <b>0,00</b>                     | <b>1 500 000,00</b>    | <b>1 500 000,00</b> | <b>4 938 687,00</b>        |

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

1 215 856,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

6 154 543,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (8)**

654 343,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.



- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II |
|--------------------------------------|----|
| SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES | A3 |

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| Chap. | Libellé                                            | Budget de l'exercice (1)<br>I | Restes à réaliser N-1<br>(2) II | Propositions nouvelles | VOTE (3)<br>III    | TOTAL<br>IV = I + II + III |
|-------|----------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|------------------------|--------------------|----------------------------|
| 20    | Immobilisations incorporelles                      | 388 642,83                    | 0,00                            | 65 214,00              | 65 214,00          | 453 856,83                 |
| 21    | Immobilisations corporelles                        | 37,50                         | 0,00                            | 0,00                   | 0,00               | 37,50                      |
| 22    | Immobilisations reçues en affectation              | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00               | 0,00                       |
| 23    | Immobilisations en cours                           | 937 284,76                    | 0,00                            | -334 754,00            | -334 754,00        | 602 530,76                 |
|       | Total des opérations d'équipement                  | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00               | 0,00                       |
|       | <b>Total des dépenses d'équipement</b>             | <b>1 325 965,09</b>           | <b>0,00</b>                     | <b>-269 540,00</b>     | <b>-269 540,00</b> | <b>1 056 425,09</b>        |
| 10    | Dotations, fonds divers et réserves                | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00               | 0,00                       |
| 13    | Subventions d'investissement                       | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00               | 0,00                       |
| 16    | Emprunts et dettes assimilées                      | 1 294 832,00                  | 0,00                            | 333 510,00             | 333 510,00         | 1 628 342,00               |
| 18    | Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)       | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00               | 0,00                       |
| 26    | Participat° et créances rattachées                 | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00               | 0,00                       |
| 27    | Autres immobilisations financières                 | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00               | 0,00                       |
| 020   | Dépenses imprévues                                 | 0,00                          |                                 | 0,00                   | 0,00               | 0,00                       |
|       | <b>Total des dépenses financières</b>              | <b>1 294 832,00</b>           | <b>0,00</b>                     | <b>333 510,00</b>      | <b>333 510,00</b>  | <b>1 628 342,00</b>        |
| 45... | Total des opérations pour compte de tiers (6)      | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00               | 0,00                       |
|       | <b>Total des dépenses réelles d'investissement</b> | <b>2 620 797,09</b>           | <b>0,00</b>                     | <b>63 970,00</b>       | <b>63 970,00</b>   | <b>2 684 767,09</b>        |
| 040   | Opérat° ordre transfert entre sections (4)         | 910 458,00                    |                                 | 0,00                   | 0,00               | 910 458,00                 |
| 041   | Opérations patrimoniales (4)                       | 0,00                          |                                 | 0,00                   | 0,00               | 0,00                       |
|       | <b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b> | <b>910 458,00</b>             |                                 | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>        | <b>910 458,00</b>          |
|       | <b>TOTAL</b>                                       | <b>3 531 255,09</b>           | <b>0,00</b>                     | <b>63 970,00</b>       | <b>63 970,00</b>   | <b>3 595 225,09</b>        |

+

|                                                         |            |
|---------------------------------------------------------|------------|
| D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2) | 569 415,26 |
|---------------------------------------------------------|------------|

=

|                                                     |                     |
|-----------------------------------------------------|---------------------|
| <b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b> | <b>4 164 640,35</b> |
|-----------------------------------------------------|---------------------|

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

| Chap. | Libellé                                            | Budget de l'exercice (1)<br>I | Restes à réaliser N-1<br>(2) II | Propositions nouvelles | VOTE (3)<br>III  | TOTAL<br>IV = I + II + III |
|-------|----------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|------------------------|------------------|----------------------------|
| 13    | Subventions d'investissement                       | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00             | 0,00                       |
| 16    | Emprunts et dettes assimilées (hors 165)           | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00             | 0,00                       |
| 20    | Immobilisations incorporelles                      | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00             | 0,00                       |
| 21    | Immobilisations corporelles                        | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00             | 0,00                       |
| 22    | Immobilisations reçues en affectation              | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00             | 0,00                       |
| 23    | Immobilisations en cours                           | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00             | 0,00                       |
|       | <b>Total des recettes d'équipement</b>             | <b>0,00</b>                   | <b>0,00</b>                     | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>      | <b>0,00</b>                |
| 10    | Dotations, fonds divers et réserves                | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00             | 0,00                       |
| 106   | Réserves (7)                                       | 2 599 839,35                  | 0,00                            | 0,00                   | 0,00             | 2 599 839,35               |
| 165   | Dépôts et cautionnements reçus                     | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00             | 0,00                       |
| 18    | Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)       | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00             | 0,00                       |
| 26    | Participat° et créances rattachées                 | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00             | 0,00                       |
| 27    | Autres immobilisations financières                 | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00             | 0,00                       |
|       | <b>Total des recettes financières</b>              | <b>2 599 839,35</b>           | <b>0,00</b>                     | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>      | <b>2 599 839,35</b>        |
| 45... | Total des opérations pour le compte de tiers (6)   | 0,00                          | 0,00                            | 0,00                   | 0,00             | 0,00                       |
|       | <b>Total des recettes réelles d'investissement</b> | <b>2 599 839,35</b>           | <b>0,00</b>                     | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>      | <b>2 599 839,35</b>        |
| 021   | Virement de la section d'exploitation (4)          | 0,00                          |                                 | 63 970,00              | 63 970,00        | 63 970,00                  |
| 040   | Opérat° ordre transfert entre sections (4)         | 1 500 831,00                  |                                 | 0,00                   | 0,00             | 1 500 831,00               |
| 041   | Opérations patrimoniales (4)                       | 0,00                          |                                 | 0,00                   | 0,00             | 0,00                       |
|       | <b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b> | <b>1 500 831,00</b>           |                                 | <b>63 970,00</b>       | <b>63 970,00</b> | <b>1 564 801,00</b>        |
|       | <b>TOTAL</b>                                       | <b>4 100 670,35</b>           | <b>0,00</b>                     | <b>63 970,00</b>       | <b>63 970,00</b> | <b>4 164 640,35</b>        |

+

|                                                         |      |
|---------------------------------------------------------|------|
| R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) | 0,00 |
|---------------------------------------------------------|------|

=

|                                                     |                     |
|-----------------------------------------------------|---------------------|
| <b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b> | <b>4 164 640,35</b> |
|-----------------------------------------------------|---------------------|

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (8)**

**654 343,00**

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .



|                                             |           |
|---------------------------------------------|-----------|
| <b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b> | <b>II</b> |
| <b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>           | <b>B1</b> |

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

|     | <b>EXPLOITATION</b>                       | <b>Opérations réelles (1)</b> | <b>Opérations d'ordre (2)</b> | <b>TOTAL</b>        |
|-----|-------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------------------|
| 011 | Charges à caractère général               | 0,00                          |                               | 0,00                |
| 012 | Charges de personnel, frais assimilés     | 0,00                          |                               | 0,00                |
| 014 | Atténuations de produits                  | 0,00                          |                               | 0,00                |
| 60  | Achats et variation des stocks (3)        |                               | 0,00                          | 0,00                |
| 65  | Autres charges de gestion courante        | 0,00                          |                               | 0,00                |
| 66  | Charges financières                       | 216 773,00                    | 0,00                          | 216 773,00          |
| 67  | Charges exceptionnelles                   | 1 219 257,00                  | 0,00                          | 1 219 257,00        |
| 68  | Dot. Amortist, dépréciat°, provisions     | 0,00                          | 0,00                          | 0,00                |
| 69  | Impôts sur les bénéfices et assimilés (4) | 0,00                          |                               | 0,00                |
| 71  | Production stockée (ou déstockage) (3)    |                               | 0,00                          | 0,00                |
| 022 | Dépenses imprévues                        | 0,00                          |                               | 0,00                |
| 023 | Virement à la section d'investissement    |                               | 63 970,00                     | 63 970,00           |
|     | <b>Dépenses d'exploitation – Total</b>    | <b>1 436 030,00</b>           | <b>63 970,00</b>              | <b>1 500 000,00</b> |

+

|                                           |             |
|-------------------------------------------|-------------|
| <b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b> | <b>0,00</b> |
|-------------------------------------------|-------------|

=

|                                                   |                     |
|---------------------------------------------------|---------------------|
| <b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b> | <b>1 500 000,00</b> |
|---------------------------------------------------|---------------------|

|       | <b>INVESTISSEMENT</b>                                    | <b>Opérations réelles (1)</b> | <b>Opérations d'ordre (2)</b> | <b>TOTAL</b>     |
|-------|----------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|------------------|
| 10    | Dotations, fonds divers et réserves                      | 0,00                          | 0,00                          | 0,00             |
| 13    | Subventions d'investissement                             | 0,00                          | 0,00                          | 0,00             |
| 14    | Prov. Réglementées, amort. dérogatoires                  |                               | 0,00                          | 0,00             |
| 15    | Provisions pour risques et charges (5)                   |                               | 0,00                          | 0,00             |
| 16    | Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) | 333 510,00                    | 0,00                          | 333 510,00       |
| 18    | Compte de liaison : affectat° (BA,régie)                 | 0,00                          |                               | 0,00             |
|       | Total des opérations d'équipement                        | 0,00                          |                               | 0,00             |
| 20    | Immobilisations incorporelles (6)                        | 65 214,00                     | 0,00                          | 65 214,00        |
| 21    | Immobilisations corporelles (6)                          | 0,00                          | 0,00                          | 0,00             |
| 22    | Immobilisations reçues en affectation (6)                | 0,00                          | 0,00                          | 0,00             |
| 23    | Immobilisations en cours (6)                             | -334 754,00                   | 0,00                          | -334 754,00      |
| 26    | Participations et créances rattachées                    | 0,00                          | 0,00                          | 0,00             |
| 27    | Autres immobilisations financières                       | 0,00                          | 0,00                          | 0,00             |
| 28    | Amortissement des immobilisations (reprises)             |                               | 0,00                          | 0,00             |
| 29    | Dépréciation des immobilisations                         |                               | 0,00                          | 0,00             |
| 39    | Dépréciat° des stocks et en-cours                        |                               | 0,00                          | 0,00             |
| 45... | Opérations pour compte de tiers (7)                      | 0,00                          | 0,00                          | 0,00             |
| 481   | Charges à répartir plusieurs exercices                   |                               | 0,00                          | 0,00             |
| 3...  | Stocks                                                   | 0,00                          | 0,00                          | 0,00             |
| 020   | Dépenses imprévues                                       | 0,00                          |                               | 0,00             |
|       | <b>Dépenses d'investissement – Total</b>                 | <b>63 970,00</b>              | <b>0,00</b>                   | <b>63 970,00</b> |

+

|                                                            |             |
|------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b> | <b>0,00</b> |
|------------------------------------------------------------|-------------|

=

|                                                     |                  |
|-----------------------------------------------------|------------------|
| <b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b> | <b>63 970,00</b> |
|-----------------------------------------------------|------------------|

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II |
|--------------------------------------|----|
| BALANCE GENERALE DU BUDGET           | B2 |

## 2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

|     | EXPLOITATION                             | Opérations réelles (1) | Opérations d'ordre (2) | TOTAL               |
|-----|------------------------------------------|------------------------|------------------------|---------------------|
| 013 | Atténuations de charges                  | 0,00                   |                        | 0,00                |
| 60  | Achats et variation des stocks (3)       |                        | 0,00                   | 0,00                |
| 70  | Ventes produits fabriqués, prestations   | 0,00                   |                        | 0,00                |
| 71  | Production stockée (ou déstockage) (3)   |                        | 0,00                   | 0,00                |
| 72  | Production immobilisée                   |                        | 0,00                   | 0,00                |
| 73  | Produits issus de la fiscalité (6)       | 0,00                   |                        | 0,00                |
| 74  | Subventions d'exploitation               | 0,00                   |                        | 0,00                |
| 75  | Autres produits de gestion courante      | 0,00                   |                        | 0,00                |
| 76  | Produits financiers                      | 0,00                   | 0,00                   | 0,00                |
| 77  | Produits exceptionnels                   | 1 500 000,00           | 0,00                   | 1 500 000,00        |
| 78  | Reprise amort., dépréciat° et provisions | 0,00                   | 0,00                   | 0,00                |
| 79  | Transferts de charges                    |                        | 0,00                   | 0,00                |
|     | <b>Recettes d'exploitation – Total</b>   | <b>1 500 000,00</b>    | <b>0,00</b>            | <b>1 500 000,00</b> |

+

|                                           |             |
|-------------------------------------------|-------------|
| <b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b> | <b>0,00</b> |
|-------------------------------------------|-------------|

=

|                                                   |                     |
|---------------------------------------------------|---------------------|
| <b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b> | <b>1 500 000,00</b> |
|---------------------------------------------------|---------------------|

|       | INVESTISSEMENT                                           | Opérations réelles (1) | Opérations d'ordre (2) | TOTAL            |
|-------|----------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------|
| 10    | Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)           | 0,00                   | 0,00                   | 0,00             |
| 13    | Subventions d'investissement                             | 0,00                   | 0,00                   | 0,00             |
| 14    | Prov. Réglementées, amort. dérogatoires                  |                        | 0,00                   | 0,00             |
| 15    | Provisions pour risques et charges (4)                   |                        | 0,00                   | 0,00             |
| 16    | Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) | 0,00                   | 0,00                   | 0,00             |
| 18    | Comptes liaison : affectat° BA, régies                   | 0,00                   | 0,00                   | 0,00             |
| 20    | Immobilisations incorporelles                            | 0,00                   | 0,00                   | 0,00             |
| 21    | Immobilisations corporelles                              | 0,00                   | 0,00                   | 0,00             |
| 22    | Immobilisations reçues en affectation                    | 0,00                   | 0,00                   | 0,00             |
| 23    | Immobilisations en cours                                 | 0,00                   | 0,00                   | 0,00             |
| 26    | Participations et créances rattachées                    | 0,00                   | 0,00                   | 0,00             |
| 27    | Autres immobilisations financières                       | 0,00                   | 0,00                   | 0,00             |
| 28    | Amortissement des immobilisations                        |                        | 0,00                   | 0,00             |
| 29    | Dépréciation des immobilisations (4)                     |                        | 0,00                   | 0,00             |
| 39    | Dépréciat° des stocks et en-cours (4)                    |                        | 0,00                   | 0,00             |
| 45... | Opérations pour compte de tiers (5)                      | 0,00                   | 0,00                   | 0,00             |
| 481   | Charges à répartir plusieurs exercices                   |                        | 0,00                   | 0,00             |
| 3...  | Stocks                                                   | 0,00                   | 0,00                   | 0,00             |
| 021   | Virement de la section d'exploitation                    |                        | 63 970,00              | 63 970,00        |
|       | <b>Recettes d'investissement – Total</b>                 | <b>0,00</b>            | <b>63 970,00</b>       | <b>63 970,00</b> |

+

|                                                            |             |
|------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b> | <b>0,00</b> |
|------------------------------------------------------------|-------------|

+

|                                    |             |
|------------------------------------|-------------|
| <b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b> | <b>0,00</b> |
|------------------------------------|-------------|

=

|                                                     |                  |
|-----------------------------------------------------|------------------|
| <b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b> | <b>63 970,00</b> |
|-----------------------------------------------------|------------------|

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



| III – VOTE DU BUDGET                                                                           |                                                  |                          |                            | III          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------|----------------------------|--------------|
| SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES                                                   |                                                  |                          |                            | A1           |
| Chap / art (1)                                                                                 | Libellé (1)                                      | Budget de l'exercice (2) | Propositions nouvelles (3) | Vote (4)     |
| 011                                                                                            | Charges à caractère général (5) (6)              | 60 000,00                | 0,00                       | 0,00         |
| 61528                                                                                          | Entretien, réparation autres biens immob.        | 2 000,00                 | 0,00                       | 0,00         |
| 6226                                                                                           | Honoraires                                       | 20 000,00                | 0,00                       | 0,00         |
| 6227                                                                                           | Frais d'actes et de contentieux                  | 20 000,00                | 0,00                       | 0,00         |
| 6288                                                                                           | Autres                                           | 18 000,00                | 0,00                       | 0,00         |
| 012                                                                                            | Charges de personnel, frais assimilés            | 102 000,00               | 0,00                       | 0,00         |
| 6215                                                                                           | Personnel affecté par CL de rattachement         | 102 000,00               | 0,00                       | 0,00         |
| 014                                                                                            | Atténuations de produits (7)                     | 0,00                     | 0,00                       | 0,00         |
| 65                                                                                             | Autres charges de gestion courante               | 0,00                     | 0,00                       | 0,00         |
| TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)<br>= (011 + 012 + 014 + 65)                       |                                                  | 162 000,00               | 0,00                       | 0,00         |
| 66                                                                                             | Charges financières (b) (8)                      | 560 000,00               | 216 773,00                 | 216 773,00   |
| 66111                                                                                          | Intérêts réglés à l'échéance                     | 565 000,00               | 216 773,00                 | 216 773,00   |
| 66112                                                                                          | Intérêts - Rattachement des ICNE                 | -5 000,00                | 0,00                       | 0,00         |
| 67                                                                                             | Charges exceptionnelles (c)                      | 2 431 712,00             | 1 219 257,00               | 1 219 257,00 |
| 678                                                                                            | Autres charges exceptionnelles                   | 2 431 712,00             | 1 219 257,00               | 1 219 257,00 |
| 68                                                                                             | Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)   | 0,00                     | 0,00                       | 0,00         |
| 69                                                                                             | Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)   | 0,00                     | 0,00                       | 0,00         |
| 022                                                                                            | Dépenses imprévues (f)                           | 0,00                     | 0,00                       | 0,00         |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES<br>= a + b + c + d + e + f                                          |                                                  | 3 153 712,00             | 1 436 030,00               | 1 436 030,00 |
| 023                                                                                            | Virement à la section d'investissement           | 0,00                     | 63 970,00                  | 63 970,00    |
| 042                                                                                            | Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12) | 1 500 831,00             | 0,00                       | 0,00         |
| 6811                                                                                           | Dot. amort. Immos incorp. et corporelles         | 1 500 831,00             | 0,00                       | 0,00         |
| TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION<br>D'INVESTISSEMENT                             |                                                  | 1 500 831,00             | 63 970,00                  | 63 970,00    |
| 043                                                                                            | Opérat° ordre intérieur de la section            | 0,00                     | 0,00                       | 0,00         |
| TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE                                                                     |                                                  | 1 500 831,00             | 63 970,00                  | 63 970,00    |
| TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE<br>(= Total des opérations réelles et d'ordre) |                                                  | 4 654 543,00             | 1 500 000,00               | 1 500 000,00 |

+

|                            |      |
|----------------------------|------|
| RESTES A REALISER N-1 (13) | 0,00 |
|----------------------------|------|

+

|                                         |      |
|-----------------------------------------|------|
| D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13) | 0,00 |
|-----------------------------------------|------|

=

|                                            |              |
|--------------------------------------------|--------------|
| TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES | 1 500 000,00 |
|--------------------------------------------|--------------|

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| Montant des ICNE de l'exercice       | 145 497,78 |
| - Montant des ICNE de l'exercice N-1 | 162 688,83 |
| = Différence ICNE N – ICNE N-1       | -5 000,00  |

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

| III – VOTE DU BUDGET                                                                                  |                                                  |                             |                               | III          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|--------------|
| SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES                                                          |                                                  |                             |                               | A2           |
| Chap / art<br>(1)                                                                                     | Libellé (1)                                      | Budget de<br>l'exercice (2) | Propositions<br>nouvelles (3) | Vote (4)     |
| 013                                                                                                   | Atténuations de charges (5)                      | 0,00                        | 0,00                          | 0,00         |
| 70                                                                                                    | Ventes produits fabriqués, prestations           | 0,00                        | 0,00                          | 0,00         |
| 73                                                                                                    | Produits issus de la fiscalité (6)               | 0,00                        | 0,00                          | 0,00         |
| 74                                                                                                    | Subventions d'exploitation                       | 0,00                        | 0,00                          | 0,00         |
| 75                                                                                                    | Autres produits de gestion courante              | 2 528 229,00                | 0,00                          | 0,00         |
| 752                                                                                                   | Revenus des immeubles                            | 700 900,00                  | 0,00                          | 0,00         |
| 757                                                                                                   | Redevances des fermiers, concession..            | 1 827 329,00                | 0,00                          | 0,00         |
| <b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b><br>(a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75                      |                                                  | 2 528 229,00                | 0,00                          | 0,00         |
| 76                                                                                                    | Produits financiers (b)                          | 0,00                        | 0,00                          | 0,00         |
| 77                                                                                                    | Produits exceptionnels (c)                       | 0,00                        | 1 500 000,00                  | 1 500 000,00 |
| 778                                                                                                   | Autres produits exceptionnels                    | 0,00                        | 1 500 000,00                  | 1 500 000,00 |
| 78                                                                                                    | Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7) | 0,00                        | 0,00                          | 0,00         |
| <b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b><br>= a + b + c + d                                                  |                                                  | 2 528 229,00                | 1 500 000,00                  | 1 500 000,00 |
| 042                                                                                                   | Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)   | 910 458,00                  | 0,00                          | 0,00         |
| 777                                                                                                   | Quote-part subv invest transf cpte résul         | 910 458,00                  | 0,00                          | 0,00         |
| 043                                                                                                   | Opérat° ordre intérieur de la section (8)        | 0,00                        | 0,00                          | 0,00         |
| <b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>                                                                     |                                                  | 910 458,00                  | 0,00                          | 0,00         |
| <b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b><br>(= Total des opérations réelles et d'ordre) |                                                  | 3 438 687,00                | 1 500 000,00                  | 1 500 000,00 |

|                                                   |  |              |
|---------------------------------------------------|--|--------------|
|                                                   |  | +            |
| <b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>                 |  | 0,00         |
|                                                   |  | +            |
| <b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>    |  | 0,00         |
|                                                   |  | =            |
| <b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b> |  | 1 500 000,00 |

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)**

|                                      |      |
|--------------------------------------|------|
| Montant des ICNE de l'exercice       | 0,00 |
| - Montant des ICNE de l'exercice N-1 | 0,00 |
| = Différence ICNE N – ICNE N-1       | 0,00 |

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



| III – VOTE DU BUDGET                           | III |
|------------------------------------------------|-----|
| SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES | B1  |

| Chap / art (1)                                                                                     | Libellé (1)                                                    | Budget de l'exercice (2) | Propositions nouvelles (3) | Vote (4)           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------------|--------------------|
| <b>20</b>                                                                                          | <b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>         | <b>388 642,83</b>        | <b>65 214,00</b>           | <b>65 214,00</b>   |
| 2031                                                                                               | Frais d'études                                                 | 383 897,83               | 65 214,00                  | 65 214,00          |
| 2032                                                                                               | Frais de recherche et de développement                         | 545,00                   | 0,00                       | 0,00               |
| 2033                                                                                               | Frais d'insertion                                              | 4 200,00                 | 0,00                       | 0,00               |
| <b>21</b>                                                                                          | <b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>           | <b>37,50</b>             | <b>0,00</b>                | <b>0,00</b>        |
| 2131                                                                                               | Bâtiments                                                      | 37,50                    | 0,00                       | 0,00               |
| <b>22</b>                                                                                          | <b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b> | <b>0,00</b>              | <b>0,00</b>                | <b>0,00</b>        |
| <b>23</b>                                                                                          | <b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>              | <b>937 284,76</b>        | <b>-334 754,00</b>         | <b>-334 754,00</b> |
| 2313                                                                                               | Constructions                                                  | 893 438,94               | -334 754,00                | -334 754,00        |
| 2315                                                                                               | Installat°, matériel et outillage techni                       | 43 845,82                | 0,00                       | 0,00               |
| <b>Total des dépenses d'équipement</b>                                                             |                                                                | <b>1 325 965,09</b>      | <b>-269 540,00</b>         | <b>-269 540,00</b> |
| <b>10</b>                                                                                          | <b>Dotations, fonds divers et réserves</b>                     | <b>0,00</b>              | <b>0,00</b>                | <b>0,00</b>        |
| <b>13</b>                                                                                          | <b>Subventions d'investissement</b>                            | <b>0,00</b>              | <b>0,00</b>                | <b>0,00</b>        |
| <b>16</b>                                                                                          | <b>Emprunts et dettes assimilées</b>                           | <b>1 294 832,00</b>      | <b>333 510,00</b>          | <b>333 510,00</b>  |
| 1641                                                                                               | Emprunts en euros                                              | 1 294 832,00             | 333 510,00                 | 333 510,00         |
| <b>18</b>                                                                                          | <b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>                | <b>0,00</b>              | <b>0,00</b>                | <b>0,00</b>        |
| <b>26</b>                                                                                          | <b>Participat° et créances rattachées</b>                      | <b>0,00</b>              | <b>0,00</b>                | <b>0,00</b>        |
| <b>27</b>                                                                                          | <b>Autres immobilisations financières</b>                      | <b>0,00</b>              | <b>0,00</b>                | <b>0,00</b>        |
| <b>020</b>                                                                                         | <b>Dépenses imprévues</b>                                      | <b>0,00</b>              | <b>0,00</b>                | <b>0,00</b>        |
| <b>Total des dépenses financières</b>                                                              |                                                                | <b>1 294 832,00</b>      | <b>333 510,00</b>          | <b>333 510,00</b>  |
| <b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>                                        |                                                                | <b>0,00</b>              | <b>0,00</b>                | <b>0,00</b>        |
| <b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>                                                                      |                                                                | <b>2 620 797,09</b>      | <b>63 970,00</b>           | <b>63 970,00</b>   |
| <b>040</b>                                                                                         | <b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</b>          | <b>910 458,00</b>        | <b>0,00</b>                | <b>0,00</b>        |
|                                                                                                    | <b>Reprises sur autofinancement antérieur</b>                  | <b>910 458,00</b>        | <b>0,00</b>                | <b>0,00</b>        |
| 13911                                                                                              | Sub. équipt cpte résult. Etat                                  | 15 503,00                | 0,00                       | 0,00               |
| 13912                                                                                              | Sub. équipt cpte résult. Régions                               | 352 390,00               | 0,00                       | 0,00               |
| 13913                                                                                              | Sub. équipt cpte résult. Départements                          | 192 859,00               | 0,00                       | 0,00               |
| 13915                                                                                              | Sub. équipt cpte résult. Groupements                           | 327 697,00               | 0,00                       | 0,00               |
| 13918                                                                                              | Autres subventions d'équipement                                | 22 009,00                | 0,00                       | 0,00               |
|                                                                                                    | <b>Charges transférées</b>                                     | <b>0,00</b>              | <b>0,00</b>                | <b>0,00</b>        |
| <b>041</b>                                                                                         | <b>Opérations patrimoniales (9)</b>                            | <b>0,00</b>              | <b>0,00</b>                | <b>0,00</b>        |
| <b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>                                                                      |                                                                | <b>910 458,00</b>        | <b>0,00</b>                | <b>0,00</b>        |
| <b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b> |                                                                | <b>3 531 255,09</b>      | <b>63 970,00</b>           | <b>63 970,00</b>   |

+

|                                   |             |
|-----------------------------------|-------------|
| <b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b> | <b>0,00</b> |
|-----------------------------------|-------------|

+

|                                                                 |             |
|-----------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b> | <b>0,00</b> |
|-----------------------------------------------------------------|-------------|

=

|                                                     |                  |
|-----------------------------------------------------|------------------|
| <b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b> | <b>63 970,00</b> |
|-----------------------------------------------------|------------------|

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



| III – VOTE DU BUDGET                           |  |  |  | III |
|------------------------------------------------|--|--|--|-----|
| SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES |  |  |  | B2  |

| Chap / art (1)                                                                                 | Libellé (1)                                    | Budget de l'exercice (2) | Propositions nouvelles (3) | Vote (4)  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|--------------------------|----------------------------|-----------|
| 13                                                                                             | Subventions d'investissement                   | 0,00                     | 0,00                       | 0,00      |
| 16                                                                                             | Emprunts et dettes assimilées (hors 165)       | 0,00                     | 0,00                       | 0,00      |
| 20                                                                                             | Immobilisations incorporelles                  | 0,00                     | 0,00                       | 0,00      |
| 21                                                                                             | Immobilisations corporelles                    | 0,00                     | 0,00                       | 0,00      |
| 22                                                                                             | Immobilisations reçues en affectation          | 0,00                     | 0,00                       | 0,00      |
| 23                                                                                             | Immobilisations en cours                       | 0,00                     | 0,00                       | 0,00      |
| Total des recettes d'équipement                                                                |                                                | 0,00                     | 0,00                       | 0,00      |
| 10                                                                                             | Dotations, fonds divers et réserves            | 2 599 839,35             | 0,00                       | 0,00      |
| 1068                                                                                           | Autres réserves                                | 2 599 839,35             | 0,00                       | 0,00      |
| 165                                                                                            | Dépôts et cautionnements reçus                 | 0,00                     | 0,00                       | 0,00      |
| 18                                                                                             | Compte de liaison : affectat° (BA,régie)       | 0,00                     | 0,00                       | 0,00      |
| 26                                                                                             | Participat° et créances rattachées             | 0,00                     | 0,00                       | 0,00      |
| 27                                                                                             | Autres immobilisations financières             | 0,00                     | 0,00                       | 0,00      |
| Total des recettes financières                                                                 |                                                | 2 599 839,35             | 0,00                       | 0,00      |
| Total des recettes d'opérations pour compte de tiers                                           |                                                | 0,00                     | 0,00                       | 0,00      |
| TOTAL RECETTES REELLES                                                                         |                                                | 2 599 839,35             | 0,00                       | 0,00      |
| 021                                                                                            | Virement de la section d'exploitation          | 0,00                     | 63 970,00                  | 63 970,00 |
| 040                                                                                            | Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) | 1 500 831,00             | 0,00                       | 0,00      |
| 28031                                                                                          | Frais d'études                                 | 9 990,00                 | 0,00                       | 0,00      |
| 28032                                                                                          | Frais de recherche et de développement         | 372,00                   | 0,00                       | 0,00      |
| 2807                                                                                           | Fonds commercial                               | 1 887,00                 | 0,00                       | 0,00      |
| 28088                                                                                          | Autres immobilisations incorporelles           | 168,00                   | 0,00                       | 0,00      |
| 28125                                                                                          | Aménagement Terrains bâtis                     | 8 654,00                 | 0,00                       | 0,00      |
| 28128                                                                                          | Aménagement Autres terrains                    | 349,00                   | 0,00                       | 0,00      |
| 28131                                                                                          | Bâtiments                                      | 1 393 170,00             | 0,00                       | 0,00      |
| 28135                                                                                          | Installations générales, agencements, ..       | 768,00                   | 0,00                       | 0,00      |
| 28138                                                                                          | Autres constructions                           | 6 256,00                 | 0,00                       | 0,00      |
| 28145                                                                                          | Aménagements construction sol d'autrui         | 64 054,00                | 0,00                       | 0,00      |
| 28151                                                                                          | Installations complexes spécialisées           | 15 000,00                | 0,00                       | 0,00      |
| 28154                                                                                          | Matériel industriel                            | 163,00                   | 0,00                       | 0,00      |
| TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION                                  |                                                | 1 500 831,00             | 63 970,00                  | 63 970,00 |
| 041                                                                                            | Opérations patrimoniales (8)                   | 0,00                     | 0,00                       | 0,00      |
| TOTAL RECETTES D'ORDRE                                                                         |                                                | 1 500 831,00             | 63 970,00                  | 63 970,00 |
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE<br>(= Total des recettes réelles et d'ordre) |                                                | 4 100 670,35             | 63 970,00                  | 63 970,00 |

|                                                         |  |           |
|---------------------------------------------------------|--|-----------|
|                                                         |  | +         |
| RESTES A REALISER N-1 (9)                               |  | 0,00      |
|                                                         |  | +         |
| R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9) |  | 0,00      |
|                                                         |  | =         |
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES            |  | 63 970,00 |

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

|                                                      |            |
|------------------------------------------------------|------------|
| <b>III – VOTE DU BUDGET</b>                          | <b>III</b> |
| <b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b> | <b>B3</b>  |

Cet état ne contient pas d'information.

**BALARUC-LES-BAINS – ETABLISSEMENT THERMAL– DM - 2020**

|                            |           |
|----------------------------|-----------|
| <b>IV - ANNEXES</b>        | <b>IV</b> |
| <b>ARRETE – SIGNATURES</b> | <b>D2</b> |

Nombre de membres en exercice : 29  
 Nombre de membres présents : 25  
 Nombre de suffrages exprimés : 29

**VOTE :** Pour : 25  
 Contre :  
 Abstentions : 04

Date de la convocation : 10 décembre 2020

Présenté par LE MAIRE  
 A Balaruc-les-Bains, 16 Décembre 2020

Le Maire *Gerard CANOUAS*

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session *originale* le  
 A Balaruc-les-Bains, le 16 Décembre 2020

Les membres du CONSEIL MUNICIPAL

|                                                                            |                                                                                       |                                                                        |                                                |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <b>FEUILLASSIER</b><br>Geneviève<br><i>[Signature]</i>                     | <b>RIOUST Christophe</b><br><i>[Signature]</i>                                        | <b>LANET Brigitte</b><br><i>[Signature]</i>                            | <b>ANTIGNAC Stéphane</b><br><i>[Signature]</i> |
| <b>CURTO Dominique</b><br><i>[Signature]</i>                               | <b>FERNANDEZ Angel</b><br><i>Procuration</i><br><i>Stéphane ANTIGNAC</i>              | <b>SERRES Dominique</b><br><i>[Signature]</i>                          | <b>CALAS Didier</b><br><i>[Signature]</i>      |
| <b>SORITEAU Laure</b><br><i>[Signature]</i>                                | <b>COURS Thierry</b><br><i>[Signature]</i>                                            | <b>ARNOUX Joëlle</b><br><i>[Signature]</i>                             | <b>LONIGRO Christian</b><br><i>[Signature]</i> |
| <b>PINEL Olivia</b><br><i>Procuration</i><br><i>Geneviève Feuillassier</i> | <b>DORLEANS Eddy</b><br><i>[Signature]</i>                                            | <b>GIORDANO Isabelle</b><br><i>[Signature]</i>                         | <b>MERIEAU Claude</b><br><i>[Signature]</i>    |
| <b>ASTRUC Géraldine</b><br><i>[Signature]</i>                              | <b>GAU Benoît</b><br><i>[Signature]</i>                                               | <b>TORRENT Elisabeth</b><br><i>[Signature]</i>                         | <b>MOURGUES Kevin</b><br><i>[Signature]</i>    |
| <b>ESCOFF Sophie</b><br><i>[Signature]</i>                                 | <b>LUBRANO Jean-Gérald</b><br><i>[Signature]</i>                                      | <b>BERNARD Céline</b><br><i>[Signature]</i>                            | <b>VALLET Camille</b><br><i>[Signature]</i>    |
| <b>AZEMA Catherine</b><br><i>[Signature]</i>                               | <b>HURABIELLE-PÉRE</b><br>Christian<br><i>Procuration</i><br><i>Catherine FRADIER</i> | <b>CONGRAS Thierry</b><br><i>Procuration</i><br><i>Catherine AZEMA</i> | <b>Catherine FRADIER</b><br><i>Procuration</i> |

Certifié exécutoire par LE MAIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le *18/12/20* et de la publication le





INVESTISSEMENT

DEPENSES

| Chapitre / Article | Libellé                       | BP + DM      | DM n°2      | TOTAUX       |
|--------------------|-------------------------------|--------------|-------------|--------------|
|                    | Dépenses d'investissement     | 4 100 670,35 | 63 970,00   | 4 164 640,35 |
| 001                | Report déficit antérieur      | 569 415,26   | 0,00        | 0,00         |
| 16                 | emprunts et dettes assimilés  | 1 294 832,00 | 333 510,00  | 1 628 342,00 |
|                    |                               |              | 333 510,00  |              |
| 20                 | frais d'études                | 388 642,83   | 65 214,00   | 453 856,83   |
| 2031               | Etudes                        |              | 65 214,00   |              |
| 21                 | Immobilisations corporelles   | 37,50        | 0,00        | 37,50        |
| 23                 | Immobilisations incorporelles | 937 284,76   | -334 754,00 | 602 530,76   |
| 2313               | Immobilisations en cours      |              | -334 754,00 |              |
| 040                | Opérations d'ordre            | 910 458,00   | 0,00        | 910 458,00   |

RECETTES

| Chapitre / Article | Libellé                               | BP + DM      | DM n°2    | TOTAUX       |
|--------------------|---------------------------------------|--------------|-----------|--------------|
|                    | Recettes d'investissement             | 4 100 670,35 | 63 970,00 | 4 164 640,35 |
| 021                | Virement de la section de fonctionner | 0,00         | 63 970,00 | 63 970,00    |
| 021                | Virement de la section de fonctionnem | 0,00         | 63 970,00 | 63 970,00    |

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

| Chapitre / Article | Libellé                              | BP + DM      | DM n°2       | TOTAUX       |
|--------------------|--------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
|                    | Dépenses de fonctionnement           | 4 654 543,00 | 1 500 000,00 | 6 154 543,00 |
| 011                | Charges à Caractères Générales       | 60 000,00    | 0,00         | 60 000,00    |
| 012                | Charges de personnels                | 102 000,00   | 0,00         | 102 000,00   |
| 023                | Virement à la section d'investisseme | 0,00         | 63 970,00    | 63 970,00    |
| 042                | Opérations d'ordre entre sections    | 1 500 831,00 | 0,00         | 1 500 831,00 |
| 66                 | Charges financières                  | 560 000,00   | 216 773,00   | 776 773,00   |
| 66111              | Charges financières                  | 560 000,00   | 216 773,00   | 776 773,00   |
| 67                 | Charges exceptionnelles              | 2 431 712,00 | 1 219 257,00 | 3 650 969,00 |
| 678                | Charges exceptionnelles              |              | 1 219 257,00 |              |

RECETTES

| Chapitre / Article | Libellé                    | BP + DM      | DM n°2       | TOTAUX       |
|--------------------|----------------------------|--------------|--------------|--------------|
|                    | Recettes de fonctionnement | 4 654 543,00 | 1 500 000,00 | 6 154 543,00 |
| 77                 | Recettes exeptionnelles    | 0,00         | 1 500 000,00 | 1 500 000,00 |
| 778                | Recettes exeptionnelles    |              | 1 500 000,00 | 1 500 000,00 |

N° 20/CM/12/004

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BALARUC LES BAINS

*Délibérations du Conseil Municipal*

~~~~~

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le seize décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Maire,

Mme FEUILLASSIER, M. RIOUST, Mme LANET, M. ANTIGNAC, Mme CURTO, Mme SERRES, M. CALAS, Adjoint
M. MERIEAU, M. LONIGRO, M. VALLET, Mme ARNOUX, M. COURS, Mme GIORDANO, Mme BERNARD, Mme TORRENT, Mme SORITEAU, Mme ASTRUC, M. GAU, Mme ESCOT, M. LUBRANO, M. MOURGUES, M. DORLEANS, Mme AZEMA, Mme FRADIER, Conseillers Municipaux

Absents (e) ayant donné procuration :

- Angel FERNANDEZ à Stéphane ANTIGNAC
- Olivia PINEL à Geneviève FEUILLASSIER
- Christian HURABIELLE – PERE à Catherine FRADIER
- Thierry CONGRAS à Catherine AZEMA

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Eddy DORLEANS

OBJET 04 : Budget Primitif 2021 – Budget principal de la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 Novembre 2020, approuvant le ROB du budget 2021,

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous afférente à la présente délibération,

Vu la délibération relative au passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2021

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2021 en rappelant qu'il s'inscrit dans les objectifs fixés lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 04 novembre 2020 voté par le conseil municipal. On peut rappeler ici les principales priorités fixées par l'équipe municipale pour l'année 2021 qui portent sur les objectifs suivants :

- Un niveau d'investissement structurant élevé, garant de l'attractivité de la première station thermale de France,
- Le maintien de la baisse de la pression fiscale au travers de la reconduction des taux applicables aux contributions directes,
- La diminution des dépenses de fonctionnement, notamment en ce qui concerne les charges de personnel afin de maintenir un niveau d'autofinancement élevé sans recours au levier fiscal.

Des objectifs que ce budget primitif 2021 s'est fixé malgré un contexte national et international difficile et complexe, notamment en raison des mesures gouvernementales qui impactent toujours un peu plus l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales et de surcroît la pandémie de COVID qui continue à faire ravage tant au niveau santé qu'au niveau financier.

Le changement de nomenclature permettra d'être au plus proche de la comptabilité privée, avec notamment une gestion des amortissements au plus juste, puisque le prorata temporis est la norme pour tous les amortissements (jour du service fait). Elle permettra aussi de faire un compte financier unique (fusion du compte de gestion et du compte administratif). Elle est expérimentale jusqu'en 2022, et devrait être généralisée pour 2023 à toutes les collectivités.

CONTEXTE DES FINANCES PUBLIQUES :

Malgré le ralentissement économique mondial, la récession française s'élèverait à -10 % en 2020 et à + 8 % en 2021, ces chiffres sont à prendre en compte avec une prudence extrême, nous ne savons pas ou en sera la pandémie dans 3 mois.

En 2021, le creusement du déficit de l'état est de 6,7 % amenant ce dernier à 225.10 milliards d'euros, le déficit de la sécurité sociale quant à lui sera de 49 milliards d'euros.

Le concours 2021 de l'Etat aux Collectivités territoriales est de 50.30 Md€. La DGF sera stable en 2021 (stabilité globale) elle s'élèvera à 26.8 Milliards d'euros.

Les principales modifications du PLF 2021 :

Le PLF 2021 marque également l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement des collectivités locales suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des ménages. Pour rappel, 80% des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale tandis que pour les 20 % restant, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Dès l'année prochaine, les communes se verront transférées la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, répartie par application d'un coefficient correcteur censé neutraliser les phénomènes de sur et sous compensations. Les intercommunalités et les départements récupéreront une fraction de TVA. Pour compenser la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation, les régions toucheront une dotation de 293 millions d'euros.

Concernant les conséquences de la réforme de la taxe d'habitation, et pour éviter le « tsunami » en 2022 sur les potentiels fiscaux et autres indicateurs financiers, le PLF 2021 introduit un dispositif de « neutralisation » des effets de la réforme sur les indicateurs financiers servant à la répartition des dotations et fonds de péréquation. L'Association des Petites Villes Françaises aurait souhaité un dispositif plus ambitieux qui, au-delà de la simple neutralisation de la réforme, injecte plus d'équité dans la répartition des dotations.

Nationalisation de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité :

Pour se conformer aux règles européennes relatives à la taxation des produits énergétiques et de l'électricité, le PLF 2021 prévoit la nationalisation de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité. A l'impôt local devrait se substituer une quote-part de la taxe nationale sur l'électricité, sans pouvoir de taux.

Automatisation du FCTVA :

Très attendue, l'automatisation du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sera inscrite dans le PLF 2021.

L'objectif central du Projet de Loi de Finances 2021 et de la Loi de Programmation des Finances Publiques :

De 2018 à 2022, le taux d'évolution des dépenses des collectivités locales ne pourra excéder +1.2% par an, pour le bloc communal, ce taux est fixé à 1.1%. Le budget principal et les budgets annexes sont concernés.

En effet, pour 2020, 322 grandes collectivités étaient concernées par la mise en place d'un contrat annuel avec l'Etat déterminant des objectifs individuels, des modalités et indicateurs d'atteinte des résultats attendus, seules 230 ont contractualisés dont 120 Communes.

Un nouvel objectif est fixé, la réduction de la dette des collectivités locales qui est actuellement de 171 Milliards d'euros et qui devra être ramenée à 117 milliards d'euros.

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2021 POUR LA COMMUNE

On le voit, c'est dans un environnement contraint qu'ont été élaborées la politique d'investissement et la stratégie financière pour ce budget 2021 qui reste ambitieux en ce qu'il entend maintenir un niveau d'investissement correct dans le contexte macro-économique peu favorable cité plus haut et le contexte sanitaire et financier dû à la pandémie de COVID.

▸ Les recettes de fonctionnement :

Budget Ville	BP 2020 + DM 1	Propositions 2021	%
Recettes Fonctionnement	14 531 459.00	15 089 243.00	3.84
013 Atténuation de charges	184 000.00	144 000.00	-21.74
70 Produits des services, du domaine	1 796 330.77	2 466 121.50	37.29
73 impôts et taxes	8 420 962.15	8 823 756.00	4.79
74 Dotations et Participations	3 227 775.45	3 321 989.00	2.92
75 Autres produits de Gestion	334 800.00	332 851.50	-0.58
76 Produits financiers	26.00	25.00	-3.85
77 Produits exceptionnels	130 000.00	500.00	-99.62

Les recettes de fonctionnement regroupent notamment les recettes relatives aux dotations de l'Etat, les recettes de fiscalité directe indirecte et transférées ainsi que les produits du domaine. Les principaux éléments à prendre en compte sont les suivants :

L'évaluation des recettes de fiscalité directe

Elle prend en compte la stabilité des taux d'imposition communaux. Pour rappel, les taux de fiscalité directe appliqués par la Commune sur la période 2008-2020, n'augmenteront pas en 2021 : Taxe foncière sur le bâti 28.14% / Taxe foncière sur le non bâti 59.64%. Le taux de la taxe d'habitation n'étant plus voté depuis 2020. Nouveauté pour 2021, la part départementale de la TFB viendra se cumuler avec la part communale. De ce fait le taux d'imposition communal va augmenter, mais sera neutre pour le contribuable.

Les dotations et participations :

Comme évoqué précédemment, la Dotation Globale de Fonctionnement devrait, pour sa part, être maintenue dans la même proportion d'attribution qu'en 2020. En l'état actuel des éléments dont nous disposons la DGF pourrait donc atteindre 976 661 € en 2021.

Vu le contexte actuel les transferts financiers effectués par la SPLETH ont été adaptés à l'impact de la crise sanitaire sur l'activité thermique.

Concernant les autres recettes de fonctionnement, notamment les produits issus du domaine, la redevance annuelle versée par le budget du camping, suivra l'application de la délibération présentée à ce même conseil.

▸ Les dépenses de fonctionnement :

Budget Ville	BP 2020 + DM 1	Propositions 2021	%
Dépenses Fonctionnement	14 531 459.00	15 089 243.00	3.84
O11 Charges à caractère général	2 458 039.00	2 728 254.00	10.99
O12 Charges de personnel et frais assimilés	8 508 734.00	8 251 070.00	-3.03
O14 Atténuation de produits	89 021.00	267 063.00	200.00
O23 Virement à la section d'investissement	0.00	1 163 367.00	0.00
O42 Opérations d'ordre de transferts	700 000.00	600 000.00	-14.29
65 Autres charges de gestion courante	2 201 026.00	1 670 589.00	-24.10
66 Charges financières	464 016.00	408 400.00	-11.99
67 Charges exceptionnelles	110 623.00	500.00	-99.55

L'autofinancement de la section de fonctionnement devant être suffisamment élevé afin de recourir à minima à l'emprunt, un effort particulier a été réalisé sur l'ensemble des dépenses de la section. Malgré ce, en ce qui concerne les charges courantes, ce budget prévoit au chapitre 011 une hausse due à une année complète de fonctionnement par rapport au budget 2020 impacté par deux périodes de confinement.

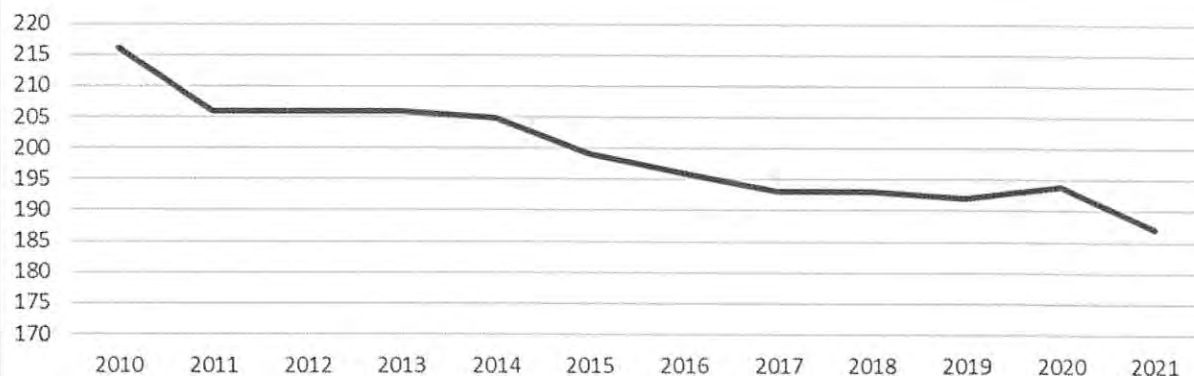
Les dépenses d'intervention, notamment la participation au SIVOM (inscrites au chapitre 65) devraient légèrement croître sous l'effet de l'inflation. Les subventions aux associations sont revues à la baisse par rapport au BP 2020 de 25 %

Les charges financières évoluent en cohérence avec les contrats d'emprunts et notamment avec la renégociation de l'emprunt AFL.

La baisse des effectifs sur la période 2010-2020 est ici à pondérer car elle s'explique notamment par les nombreux départs en retraite des agents de la Ville mis à disposition de la Société Publique d'Exploitation des Thermes et non remplacés par des emplois publics.

Evolution des effectifs de la commune et de la masse salariale afférente :

ANNEES	Evolution effectifs (postes occupés)	Evolution masse salariale
2010	216	7 899 464
2011	206	7 706 266
2012	206	7 890 561
2013	206	7 985 713
2014	205	8 037 059
2015	199	7 944 853
2016	196	8 180 736
2017	193	8 168 375
2018	193	8 522 670
2019	192	8 834 245
Prévision 2020	194	8 508 734
Prévision 2021	187	8 251 070



Les Dépenses d'Investissement :

INVESTISSEMENT	BP 2020 + DM 1	Propositions 2021	%
Dépenses	7 981 713.55	6 773 880	-15.13
<i>O20 Dépenses imprévues</i>	0,00	0,00	
<i>16 Emprunts et dettes assimilées</i>	1 550 586.49	1 714 410	10.57
<i>20 Immobilisations incorporelles</i>	1 053 970.27	827 610	-21.48
<i>204 Subventions d'équipements versées</i>	241 299.40	0	-100.00
<i>21 Immobilisations corporelles</i>	1 310 538.93	1 140 860	-12.95
<i>23 Immobilisations en cours</i>	3 010 560.21	3 091 000	2.67

En dépenses, les principaux investissements prévus pour 2021 se traduisent notamment par les programmes financés par un autofinancement de 1.163 M €, d'un recours à l'emprunt de 3.708 M € et des subventions attendues à hauteur de 0.23 M €.

A noter pour ce BP 2021, la continuité des opérations d'équipement en section d'investissement. Le vote d'une opération d'équipement au sein de la section d'investissement permet une souplesse accrue en termes de gestion de crédits budgétaires et une meilleure visibilité. En effet, le contrôle des crédits n'est pas opéré au niveau habituel du compte par nature à deux chiffres, mais à celui de l'enveloppe budgétaire globale réservée à cette opération par l'assemblée, quelle que soit l'imputation par nature des dépenses

Détail par chapitre des opérations inscrites au BP 2021 :

Opérations	N°	Chapitre 20	Chapitre 204	Chapitre 21	Chapitre 23	Total
<i>La Fiau</i>	100	50 000 €		81 048 €	136 000 €	267 048 €
<i>Entrée Ville Bas-Fourneaux</i>	101	30 000 €			1 880 000 €	1 910 000 €
<i>Cœur de Station</i>	102	180 000 €				180 000 €
<i>Salle de la Cadole</i>	104	5 000 €				5 000 €
<i>Gymnase Pech Meja</i>	105	145 000 €				145 000 €
<i>Travaux Bâtiments</i>	106				100 000 €	100 000 €
<i>Nouvelle Mairie</i>	108	50 000 €	821 667 €			871 667 €

Principales dépenses d'équipements prévues en 2021 :

Acquisition Nouvelle Mairie :

- Acquisition et lancement *des études pour transformation*

Aménagement de bâtiments :

- Réhabilitation des bâtiments communaux.
- Aménagement de l'espace solidaire sur le quartier des usines

Aménagement espaces publics :

- Etudes aménagement cœur de station,
- Aménagement « Entrée de ville Bas-Fourneaux »,
- Etudes et acquisitions des terrains dans le cadre du projet de complexe sportif de « la Fiau ».

Etat des AP/CP Budget Ville à ce jour :

AP / CP BAS FOURNEAUX	AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022
DEPENSES				
ETUDES	65 000.00 €	5 000.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €
TRAVAUX	2 521 000.00 €	51 000.00 €	1 880 000.00 €	590 000.00 €
TOTAL	2 586 000.00 €	56 000.00 €	1 910 000.00 €	620 000.00 €

- Accessibilité

AP n°3-2016	Montant l'AP	CP 2016 Réalisé	CP 2017 Réalisé	CP 2018 Réalisé	CP 2019	CP 2020	CP 2021
DEPENSES	806 202 €	322 228 €	80 432 €	58 344 €	96 324 €	195 024 €	53 850 €

- La Fiau

AP n°2019-02	Montant l'AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
ETUDES	2 220 218 €	900 000	1 257 251	42 966	0	1
TRAVAUX	10 870 089 €	287 000	7 968 165	2 614 924	0	0
Autres	146 495 €	0	0	109 871	36 624	0

Pour l'exercice 2021 le montant des crédits de paiement ci-dessus devrait évoluer pour être ajusté en fonction du montant des opérations effectivement réalisées sur l'exercice 2020, après le vote du compte administratif.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, le tableau ci-dessous détaille les propositions 2021 par chapitre :

INVESTISSEMENT	BP 2020 + DM 1	Proposition 2021	%
Recettes	7 981 713.55	6 673 880	-15.13
<i>021 Virement de la section fonctionnement</i>		1 163 367	
<i>024 Produits des cessions d'immobilisations</i>	757 829,00	240 000	-68.33
<i>040 Opération d'ordre de transfert</i>	700 000.00	600 000	-14.29
<i>10 Dotations, fonds divers et réserves</i>	4 479 536.61	837 259	-81.31
<i>13 Subventions d'investissement</i>	1 064 347.94	225 000	-78.86
<i>16 Emprunts et dettes assimilées</i>	980 000.00	3 708 254	278.39

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'EVOLUTION DES RESSOURCES ET CHARGES

Evolution des principales recettes de fonctionnement de la commune (en milliers d'euros)

RECETTES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020+ DM 1	BP 2021
Produit des services	2745	2709	2695	2736	2732	2653	1796	2466
Impôts et taxes	8742	9142	9481	9301	9363	9695	8420	8823
Dotations et participations	3215	4199	3760	3744	3699	3984	3227	3322
Autres produits de gestion courante	76	70	87	84	387	349	335	333

Evolution des principales dépenses de fonctionnement de la commune (en milliers d'euros)

DEPENSES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Charges à caractère général	2163	2472	2224	2541	2725	2752	2458	2728
Charges de personnel	8248	8208	8180	8168	8534	8834	8508	8251
Autres charges de gestion courante	1832	1872	1931	2011	2202	2278	2201	1670
Charges financières	389	385	436	380	470	479	464	408

Evolution de la dette (en milliers d'euros) et Capacité de désendettement de la Collectivité

DETTE	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Remboursement capital de la dette en K€	890	1023	1196	1246	1533	1487	1551	1714
Dette au 31/12 En K€	11 715	14 002	12 818	19 592	21 118	19 523	17 931	18 936
Ratio Désendetttement En année	5.06	3.45	2.13	5.17	5.03	5.38	19.12	10.74
DETTE/ HABITANT DGF en €	1 678	2 010	1 853	2 815	17 96	1 788	1 643	1 745

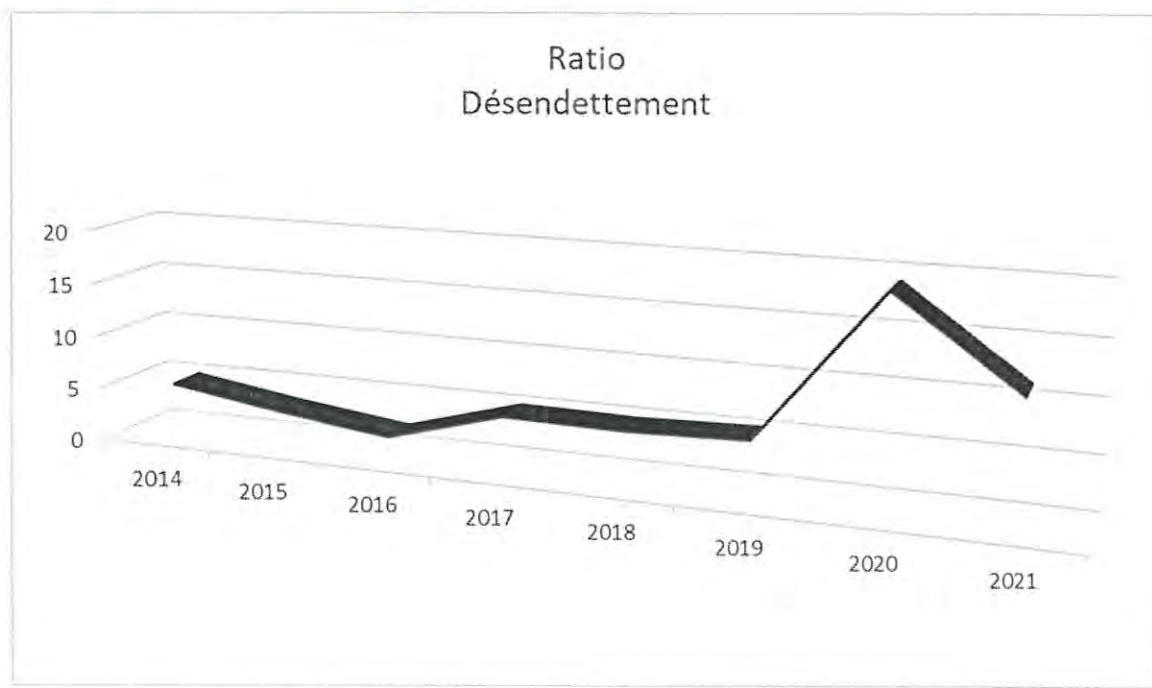


Tableau d'évolution de la dette du budget principal de la Ville hors prêt Caf

Exercice	Encours début	Annuité	Intérêts	Capital
2021	18 936 693.17	2 100 806.98	398 397.67	1 702 409.31
2022	17 234 283.85	1 994 532.25	351 676.03	1 642 856.22
2023	15 591 427.63	1 867 224.418	307 738.75	1 559 485.73
2024	14 031 941.90	1 799 092.12	267 671.54	1 531 420.58
2025	12 500 521.31	1 729 847.70	228 790.66	1 501 057.04
2026	10 999 464.27	1 594 115.80	192 905.98	1401 209.82
2027	9 598 254.44	1 437 213.82	158 436.07	1 278 777.75
2028	8 319 476.69	1 210 864.70	128 721 .53	1 082 143.17
2029	7 237 333.52	1 129 523.88	113 787.62	1 015 736.26
2030	6 221 597.25	940 723.08	100 305.85	810 417.23
2031	5 381 180.02	810 479.04	91 887.89	718 591.15
2032	4 662 588.87	564 712.25	80 391.48	484 320.77
2033	4 178 268.10	439 070.77	74 850.65	364 220.12
2034	3 814 047.98	434 186.77	69 966.65	364 220.12
2035	3 449 827.86	430 493.74	66 273.62	364 220.12
2036	3 085 607.74	423 204.62	58 594.50	364 220.12
2037	2 721 387.62	415 864.74	51 644.62	364 220.12
2038	2 357 167.50	408 550.21	44 330.09	364 220.12
2039	1 992 947.38	287 518.77	37 556.22	249 962.55
2040	1 742 984.83	243 390.91	31 513.95	211 876.96

2041	1 531 107.87	239 377.46	27 500.50	211 876.96
2042	1 319 230.91	235 364.03	23 487.07	211 876.96

Evolution de l'épargne nette (en milliers d'euros)

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Epargne Brute	2 313	4 061	6 018	3 792	4 199	3 628	1 071	1 763
Epargne Nette	1 423	3 038	4 822	2 546	2 666	2 015	- 527	49

PRESENTATION AGREGÉ DU BUDGET PRINCIPAL 2021 ET DU BUDGET ANNEXE

BUDGET	SECTION	Pour mémoire Budget précédent +DM 1	Propositions du Maire BP 2021
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT		
	Dépenses	7 981 713.55	6 773 880
	Recettes	7 981 713.55	6 773 880
	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	14 531 459.00	15 089 243
	Recettes	14 531 459.00	15 089 243
BUDGET ETABLISSEMENT THERMAL	INVESTISSEMENT		
	Dépenses	4 100 670.35	4 654 669
	Recettes	4 100 670.35	4 654 669
	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	4 654 543.00	4 077 976
	Recettes	4 654 543.00	4 077 976
TOTAL	INVESTISSEMENT		
	Dépenses	12 082 383.90	11 428 549
	Recettes	12 082 383.90	11 428 549
	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	19 186 002.00	19 167 219
	Recettes	19 186 002.00	19 167 219

Compte tenu de tous ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver par chapitre le Budget Primitif 2021 du budget principal de la Ville qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- ☐ A la section de fonctionnement pour : 15 089 243 €
☐ A la section d'investissement pour : 6 773 880 €

Total du budget : 21 863 123 €

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.

L'assemblée après avoir délibéré vote :

POUR : 25 CONTRE : 02 ABSTENTIONS : 02

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Approuve** par chapitre le Budget Primitif 2021 du budget principal de la Ville qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- ☐ A la section de fonctionnement pour : 15 089 243 €
☐ A la section d'investissement pour : 6 773 880 €
Total du budget : 21 863 123 €

- **Dit que** copie de la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc les Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture

Le 18/12/20

Le Maire,
Gérard CANOVAS

Publiée et exécutoire, le
Le Maire, Gérard CANOVAS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

20/cp/2004A

COMMUNE PLUS DE 3500 HABITANTS : BALARUC LES BAINS (1)

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

034-213400237-20201218-20_CM_12_004-DE

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Réception par le préfet : 18/12/2020

Numéro SIRET : 21340023700011

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE PRINCIPALE DE FRONTIGNAN

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL BALARUC (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	38
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	40
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	43
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	47

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	50
A1.01 - Opérations non ventilables	53
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	54
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	57
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	58
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	61
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	64
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	67
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	70
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	72
A1.908 - Fonction 8 - Transports	75
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	79
A2.01 - Opérations non ventilables	81
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	82
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	88
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	89
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	92
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	96
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	99
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	102
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	104
A2.938 - Fonction 8 - Transports	107

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	111
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	112
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	116
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	117

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	118
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	120
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	121
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	122
B3.1 - Etat des provisions constituées	123
B3.2 - Etalement des provisions	125
B4 - Etat des charges transférées	126
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	127
B6 - Prêts	128
B7.1 - Etat des emprunts garantis	129
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	130
B8.1 - Subventions versées	131
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	132
B8.3 - Etat des contrats de PPP	133
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	134
B8.5 - Etat des engagements reçus	135
B9 - Etat du personnel	136
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	138
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	139
B11.2 - Liste des établissements publics créés	140
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	141
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	142
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	143
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	145
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D4 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D5.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	146

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		10 851

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		8632193.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1223
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1390
3	Dépenses d'équipement brut / population	466
4	Encours de dette / population (2)	1745
5	DGF / population	90
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	61.92 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	99.68 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	33.53 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	125.50 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	11.69 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) :

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)			C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00 (3)	0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00 (4)	0,00	A3 0,00

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses		Recettes		Solde (B)
I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
I	0,00	III	0,00	B2 0,00
II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES		C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	6 773 880,00	6 773 880,00

+ +

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

= =

Total de la section d'investissement (2)	6 773 880,00	6 773 880,00
--	--------------	--------------

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	15 089 243,00	15 089 243,00

+ +

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

= =

Total de la section de fonctionnement (3)	15 089 243,00	15 089 243,00
---	---------------	---------------

TOTAL DU BUDGET (4)	21 863 123,00	21 863 123,00
---------------------	---------------	---------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AE VOTEES			B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)			Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé			
TOTAL				0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)			022	0,00
TOTAL GENERAL				0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	951 112,27	0,00	827 610,00	827 610,00	827 610,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	241 299,40	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 310 538,93	0,00	1 140 860,00	1 140 860,00	1 140 860,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	3 010 560,21	0,00	3 091 000,00	3 091 000,00	3 091 000,00
Total des dépenses d'équipement		5 513 510,81	0,00	5 059 470,00	5 059 470,00	5 059 470,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 550 586,49	0,00	1 714 410,00	1 714 410,00	1 714 410,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 550 586,49	0,00	1 714 410,00	1 714 410,00	1 714 410,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		7 064 097,30	0,00	6 773 880,00	6 773 880,00	6 773 880,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	102 858,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		102 858,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	7 166 955,30	0,00	6 773 880,00	6 773 880,00	6 773 880,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 773 880,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 064 347,94	0,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	980 000,00	0,00	3 708 254,00	3 708 254,00	3 708 254,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 044 347,94	0,00	3 933 254,00	3 933 254,00	3 933 254,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 210 000,00	0,00	837 259,00	837 259,00	837 259,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	3 269 536,61	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	757 829,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
Total des recettes financières		5 237 365,61	0,00	1 077 259,00	1 077 259,00	1 077 259,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		7 281 713,55	0,00	5 010 513,00	5 010 513,00	5 010 513,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		1 163 367,00	1 163 367,00	1 163 367,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	700 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		700 000,00		1 163 367,00	1 163 367,00	1 163 367,00

TOTAL	7 981 713,55	0,00	6 773 880,00	6 773 880,00	6 773 880,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 773 880,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

1 163 367,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT					C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 458 039,00	0,00	2 728 254,00	2 728 254,00	2 728 254,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	8 508 734,00	0,00	8 251 070,00	8 251 070,00	8 251 070,00
014	Atténuations de produits	89 021,00	0,00	267 063,00	267 063,00	267 063,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 311 149,00	0,00	1 670 589,00	1 670 589,00	1 670 589,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		13 366 943,00	0,00	12 916 976,00	12 916 976,00	12 916 976,00
66	Charges financières	464 016,00	0,00	408 400,00	408 400,00	408 400,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		13 831 459,00	0,00	13 325 876,00	13 325 876,00	13 325 876,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		1 163 367,00	1 163 367,00	1 163 367,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	700 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		700 000,00		1 763 367,00	1 763 367,00	1 763 367,00

TOTAL	14 531 459,00	0,00	15 089 243,00	15 089 243,00	15 089 243,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 089 243,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	184 000,00	0,00	144 000,00	144 000,00	144 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 796 330,77	0,00	2 466 121,50	2 466 121,50	2 466 121,50
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 227 523,90	0,00	1 261 582,00	1 261 582,00	1 261 582,00
731	Fiscalité locale	7 193 438,25	0,00	7 562 174,00	7 562 174,00	7 562 174,00
74	Dotations et participations (3)	3 227 775,45	0,00	3 321 989,00	3 321 989,00	3 321 989,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	464 300,00	0,00	332 851,50	332 851,50	332 851,50
Total des recettes de gestion courante		14 093 368,37	0,00	15 088 718,00	15 088 718,00	15 088 718,00
76	Produits financiers	26,00	0,00	25,00	25,00	25,00
77	Produits spécifiques (3)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		14 093 894,37	0,00	15 089 243,00	15 089 243,00	15 089 243,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	14 093 894,37	0,00	15 089 243,00	15 089 243,00	15 089 243,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 089 243,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 763 367,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 714 410,00	0,00	1 714 410,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	3 478 715,00		3 478 715,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	367 610,00	0,00	367 610,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	238 145,00	0,00	238 145,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	975 000,00	0,00	975 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	6 773 880,00	0,00	6 773 880,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 773 880,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	2 728 254,00		2 728 254,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	8 251 070,00		8 251 070,00
014 Atténuations de produits	267 063,00		267 063,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 670 589,00	0,00	1 670 589,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	408 400,00	0,00	408 400,00
67 Charges spécifiques (9)	500,00	0,00	500,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	600 000,00	600 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		1 163 367,00	1 163 367,00
Dépenses de fonctionnement – Total	13 325 876,00	1 763 367,00	15 089 243,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 089 243,00
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	837 259,00	0,00	837 259,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	225 000,00	0,00	225 000,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 708 254,00	0,00	3 708 254,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		600 000,00	600 000,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		1 163 367,00	1 163 367,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	240 000,00		240 000,00
Recettes d'investissement – Total	5 010 513,00	1 763 367,00	6 773 880,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 773 880,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	144 000,00		144 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	2 466 121,50		2 466 121,50
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	1 261 582,00		1 261 582,00
731 Fiscalité locale	7 562 174,00		7 562 174,00
74 Dotations et participations (8)	3 321 989,00		3 321 989,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	332 851,50	0,00	332 851,50
76 Produits financiers	25,00	0,00	25,00
77 Produits spécifiques (8)	500,00	0,00	500,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	15 089 243,00	0,00	15 089 243,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			15 089 243,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE			A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	7 166 955,30	0,00	0,00	6 773 880,00	6 773 880,00	0,00	6 773 880,00	6 773 880,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	336 384,04	0,00	0,00	367 610,00	367 610,00	0,00	367 610,00	367 610,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	879 335,93	0,00	0,00	238 145,00	238 145,00	0,00	238 145,00	238 145,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	721 070,82	0,00	0,00	975 000,00	975 000,00	0,00	975 000,00	975 000,00
Total des opérations d'équipement (3)	3 576 720,02	0,00	0,00	3 478 715,00	3 478 715,00	0,00	3 478 715,00	3 478 715,00
Total des dépenses d'équipement	5 513 510,81	0,00	0,00	5 059 470,00	5 059 470,00	0,00	5 059 470,00	5 059 470,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 550 586,49	0,00	0,00	1 714 410,00	1 714 410,00	0,00	1 714 410,00	1 714 410,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	1 550 586,49	0,00	0,00	1 714 410,00	1 714 410,00	0,00	1 714 410,00	1 714 410,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	7 064 097,30	0,00	0,00	6 773 880,00	6 773 880,00	0,00	6 773 880,00	6 773 880,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	102 858,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	102 858,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)		0,00
---	--	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées		6 773 880,00
---	--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES			A

RECETTES					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
--	------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
--------------------------------	------

Total des recettes d'investissement cumulées	6 773 880,00
--	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE		A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	7 166 955,30	0,00	0,00	6 773 880,00	6 773 880,00	0,00	6 773 880,00	6 773 880,00
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	336 384,04	0,00	0,00	367 610,00	367 610,00	0,00	367 610,00	367 610,00
202	33 160,00	0,00		105 000,00	105 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00
2031	191 360,34	0,00		224 810,00	224 810,00	0,00	224 810,00	224 810,00
2033	5 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2051	106 863,70	0,00		27 800,00	27 800,00	0,00	27 800,00	27 800,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	879 335,93	0,00	0,00	238 145,00	238 145,00	0,00	238 145,00	238 145,00
2111	30 080,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
2121	3 423,60	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
21318	316 466,67	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	33 972,32	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	117 628,82	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
21534	10 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21538	10 812,76	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2158	23 904,26	0,00		5 625,00	5 625,00	0,00	5 625,00	5 625,00
21828	80 730,18	0,00		55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
21838	42 499,06	0,00		19 320,00	19 320,00	0,00	19 320,00	19 320,00
21841	3 414,68	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
21848	25 507,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
2188	170 896,58	0,00		37 200,00	37 200,00	0,00	37 200,00	37 200,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	721 070,82	0,00	0,00	975 000,00	975 000,00	0,00	975 000,00	975 000,00
2312	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2313	551 701,65	0,00		900 000,00	900 000,00	0,00	900 000,00	900 000,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2315	169 369,17	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
	3 576 720,02	0,00	0,00	3 478 715,00	3 478 715,00	0,00	3 478 715,00	3 478 715,00
Total des dépenses d'équipement	5 513 510,81	0,00	0,00	5 059 470,00	5 059 470,00	0,00	5 059 470,00	5 059 470,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00		1 714 410,00	1 714 410,00		1 714 410,00	1 714 410,00
1641	Emprunts en euros	0,00		1 702 410,00	1 702 410,00		1 702 410,00	1 702 410,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	0,00		12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		0,00					
Total des dépenses financières	1 550 586,49	0,00	0,00	1 714 410,00	1 714 410,00	0,00	1 714 410,00	1 714 410,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	7 064 097,30	0,00	0,00	6 773 880,00	6 773 880,00	0,00	6 773 880,00	6 773 880,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)							
	Reprise sur autofinancement antérieur			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)			0,00	0,00		0,00	0,00
2031	Frais d'études			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	102 858,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
100	LA FIAU		1 599 581,37	0,00	267 048,00	267 048,00	0,00	267 048,00
101	ENTREE DE VILLE BAS-FOURNEAUX		225 646,10	0,00	1 910 000,00	1 910 000,00	0,00	1 910 000,00
102	COEUR DE STATION		327 774,72	0,00	180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00
103	OPERATION DE VOIRIE		2 034 445,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
104	SALLE DE LA CADOLE		10 115,15	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
105	GYMNASE PECH MEJA		19 349,86	0,00	145 000,00	145 000,00	0,00	145 000,00
106	REHABILITATION BATIMENTS		492 006,43	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
108	NOUVELLE MAIRIE		0,00	0,00	871 667,00	871 667,00	0,00	871 667,00
TOTAL			4 708 919,42	0,00	3 478 715,00	3 478 715,00	0,00	3 478 715,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 100
LIBELLE : LA FIAU

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 599 581,37	a 0,00	267 048,00	b 267 048,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	633 928,45	0,00	50 000,00	50 000,00
2031	Frais d'études	633 928,45	0,00	50 000,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	430 957,94	0,00	81 048,00	81 048,00
2111	Terrains nus	430 957,94	0,00	81 048,00	81 048,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	534 694,98	0,00	136 000,00	136 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	533 055,30	0,00	136 000,00	136 000,00
238	Avances commandes Immo corporelles	1 639,68	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-267 048,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101
LIBELLE : ENTREE DE VILLE BAS-FOURNEAUX

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		225 646,10	a	1 910 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	97 401,42	0,00	30 000,00	30 000,00
2031	Frais d'études	97 401,42	0,00	30 000,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	128 244,68	0,00	1 880 000,00	1 880 000,00
2313	Constructions	864,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	50 859,60	0,00	1 880 000,00	1 880 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	76 521,08	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 910 000,00
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : COEUR DE STATION
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		327 774,72	a 0,00	180 000,00	b 180 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	56 776,16	0,00	180 000,00	180 000,00
2031	Frais d'études	56 776,16	0,00	180 000,00	180 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	270 998,56	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	270 998,56	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-180 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 103
LIBELLE : OPERATION DE VOIRIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 034 445,79	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	214 948,54	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	214 948,54	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	592 939,32	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	592 939,32	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 226 557,93	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	10 296,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	1 171 301,49	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	44 960,44	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104
LIBELLE : SALLE DE LA CADOLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		10 115,15	a	5 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 115,15	0,00	5 000,00	5 000,00
2031	Frais d'études	10 115,15	0,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-5 000,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 105
LIBELLE : GYMNASSE PECH MEJA
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		19 349,86	a	145 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	19 349,86	0,00	145 000,00	145 000,00
2031	Frais d'études	19 349,86	0,00	145 000,00	145 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)			-145 000,00		
--------------------------------------	--	--	--------------------	--	--

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 106
LIBELLE : REHABILITATION BATIMENTS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		492 006,43	a 0,00	100 000,00	b 100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	139 219,70	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	139 219,70	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	352 786,73	0,00	100 000,00	100 000,00
2313	Constructions	349 219,02	0,00	100 000,00	100 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	3 567,71	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-100 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 108
LIBELLE : NOUVELLE MAIRIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	871 667,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	821 667,00	821 667,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	821 667,00	821 667,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)			-871 667,00		
--------------------------------------	--	--	--------------------	--	--

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE			A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	4 712 176,94	0,00	6 773 880,00	6 773 880,00	6 773 880,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	1 064 347,94	0,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	278 194,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
1322 Subv. non transf. Régions	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323 Subv. non transf. Départements	135 825,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
13251 Subv. non transf. GFP de rattachement	550 328,94	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	980 000,00	0,00	3 708 254,00	3 708 254,00	3 708 254,00
1641 Emprunts en euros	980 000,00	0,00	3 708 254,00	3 708 254,00	3 708 254,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	2 044 347,94	0,00	3 933 254,00	3 933 254,00	3 933 254,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 210 000,00	0,00	837 259,00	837 259,00	837 259,00
10222 FCTVA	1 000 000,00	0,00	762 259,00	762 259,00	762 259,00
10226 Taxe d'aménagement	210 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	757 829,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
Total des recettes financières	1 967 829,00	0,00	1 077 259,00	1 077 259,00	1 077 259,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	4 012 176,94	0,00	5 010 513,00	5 010 513,00	5 010 513,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		1 163 367,00	1 163 367,00	1 163 367,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	700 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
2802 Frais liés à la réalisation de document	700 000,00		23 000,00	23 000,00	23 000,00
28031 Frais d'études	0,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00
28041482 Subv. Autres crés: Bâtiments, installations	0,00		3 500,00	3 500,00	3 500,00
28041512 Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00		11 000,00	11 000,00	11 000,00
28041582 Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00		72 000,00	72 000,00	72 000,00
2804181 Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00		16 000,00	16 000,00	16 000,00
280422 Privé - Bâtiments et installations	0,00		20 110,00	20 110,00	20 110,00
28051 Concessions et droits similaires	0,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
28121 Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00		500,00	500,00	500,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
28128	Autres aménagements de terrains	0,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
281321	Immeubles de rapport	0,00		200,00	200,00	200,00
281351	Bâtiments publics	0,00		800,00	800,00	800,00
28152	Installations de voirie	0,00		79 100,00	79 100,00	79 100,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00		220,00	220,00	220,00
281538	Autres réseaux	0,00		1 200,00	1 200,00	1 200,00
281561	Matériel roulant	0,00		270,00	270,00	270,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		600,00	600,00	600,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
281828	Autres matériels de transport	0,00		135 000,00	135 000,00	135 000,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		37 000,00	37 000,00	37 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		17 000,00	17 000,00	17 000,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		115 000,00	115 000,00	115 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		700 000,00		1 763 367,00	1 763 367,00	1 763 367,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	14 531 459,00	0,00	0,00	15 089 243,00	15 089 243,00	0,00	15 089 243,00	15 089 243,00
011	Charges à caractère général (3)	2 458 039,00	0,00	0,00	2 728 254,00	2 728 254,00	0,00	2 728 254,00	2 728 254,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	8 508 734,00	0,00		8 251 070,00	8 251 070,00		8 251 070,00	8 251 070,00
014	Atténuations de produits	89 021,00	0,00		267 063,00	267 063,00		267 063,00	267 063,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 311 149,00	0,00	0,00	1 670 589,00	1 670 589,00	0,00	1 670 589,00	1 670 589,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élu	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	13 366 943,00	0,00	0,00	12 916 976,00	12 916 976,00	0,00	12 916 976,00	12 916 976,00
66	Charges financières	464 016,00	0,00		408 400,00	408 400,00		408 400,00	408 400,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	464 516,00	0,00	0,00	408 900,00	408 900,00		408 900,00	408 900,00
	Total des dépenses réelles	13 831 459,00	0,00	0,00	13 325 876,00	13 325 876,00	0,00	13 325 876,00	13 325 876,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			1 163 367,00	1 163 367,00		1 163 367,00	1 163 367,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	700 000,00			600 000,00	600 000,00		600 000,00	600 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	700 000,00			1 763 367,00	1 763 367,00		1 763 367,00	1 763 367,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00
---------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées								15 089 243,00
---	--	--	--	--	--	--	--	---------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL						
013	Atténuations de charges (2)	14 093 894,37	0,00	15 089 243,00	15 089 243,00	15 089 243,00
016	APA	184 000,00	0,00	144 000,00	144 000,00	144 000,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 796 330,77	0,00	2 466 121,50	2 466 121,50	2 466 121,50
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 227 523,90	0,00	1 261 582,00	1 261 582,00	1 261 582,00
731	Fiscalité locale	7 193 438,25	0,00	7 562 174,00	7 562 174,00	7 562 174,00
74	Dotations et participations (2)	3 227 775,45	0,00	3 321 989,00	3 321 989,00	3 321 989,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	464 300,00	0,00	332 851,50	332 851,50	332 851,50
Total des recettes de gestion des services		14 093 368,37	0,00	15 088 718,00	15 088 718,00	15 088 718,00
76	Produits financiers	26,00	0,00	25,00	25,00	25,00
77	Produits spécifiques (2)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		526,00	0,00	525,00	525,00	525,00
Total des recettes réelles		14 093 894,37	0,00	15 089 243,00	15 089 243,00	15 089 243,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
---------------------------------------	------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	15 089 243,00
---	---------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE		B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	14 531 459,00	0,00	0,00	15 089 243,00	15 089 243,00	0,00	15 089 243,00	15 089 243,00
011	Charges à caractère général (4)	2 458 039,00	0,00	0,00	2 728 254,00	2 728 254,00	0,00	2 728 254,00	2 728 254,00
60611	Eau et assainissement	120 000,00	0,00		136 000,00	136 000,00	0,00	136 000,00	136 000,00
60612	Energie - Electricité	429 124,00	0,00		489 000,00	489 000,00	0,00	489 000,00	489 000,00
60622	Carburants	56 876,00	0,00		72 000,00	72 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00
60623	Alimentation	22 130,00	0,00		3 190,00	3 190,00	0,00	3 190,00	3 190,00
60628	Autres fournitures non stockées	800,00	0,00		2 050,00	2 050,00	0,00	2 050,00	2 050,00
60631	Fournitures d'entretien	49 900,00	0,00		51 750,00	51 750,00	0,00	51 750,00	51 750,00
60632	Fournitures de petit équipement	107 667,00	0,00		75 670,00	75 670,00	0,00	75 670,00	75 670,00
60633	Fournitures de voirie	6 500,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
60636	Habillement et vêtements de travail	25 084,00	0,00		16 790,00	16 790,00	0,00	16 790,00	16 790,00
6064	Fournitures administratives	11 200,00	0,00		10 600,00	10 600,00	0,00	10 600,00	10 600,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	700,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
6067	Fournitures scolaires	19 896,00	0,00		20 503,00	20 503,00	0,00	20 503,00	20 503,00
6068	Autres matières et fournitures	95 573,00	0,00		82 900,00	82 900,00	0,00	82 900,00	82 900,00
611	Contrats de prestations de services	3 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
61358	Autres	70 983,00	0,00		83 460,00	83 460,00	0,00	83 460,00	83 460,00
614	Charges locatives et de copropriété	11 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
61521	Entretien terrains	42 000,00	0,00		103 100,00	103 100,00	0,00	103 100,00	103 100,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	49 364,08	0,00		71 000,00	71 000,00	0,00	71 000,00	71 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	3 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	5 809,44	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
61551	Entretien matériel roulant	18 000,00	0,00		27 500,00	27 500,00	0,00	27 500,00	27 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	55 948,48	0,00		41 155,00	41 155,00	0,00	41 155,00	41 155,00
6156	Maintenance	185 088,00	0,00		256 481,00	256 481,00	0,00	256 481,00	256 481,00
6161	Multirisques	65 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
617	Etudes et recherches	10 250,00	0,00		12 080,00	12 080,00	0,00	12 080,00	12 080,00
6182	Documentation générale et technique	11 195,00	0,00		10 725,00	10 725,00	0,00	10 725,00	10 725,00
6184	Versements à des organismes de formation	31 096,00	0,00		50 980,00	50 980,00	0,00	50 980,00	50 980,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	850,00	0,00		420,00	420,00	0,00	420,00	420,00
6188	Autres frais divers	49 763,00	0,00		51 015,00	51 015,00	0,00	51 015,00	51 015,00
62268	Autres honoraires, conseils	71 678,00	0,00		99 300,00	99 300,00	0,00	99 300,00	99 300,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 300,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6228	Divers	44 839,00	0,00		58 200,00	58 200,00	0,00	58 200,00	58 200,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
6231	Annonces et insertions	12 770,00	0,00		26 035,00	26 035,00	0,00	26 035,00	26 035,00
6232	Fêtes et cérémonies	50 876,00	0,00		43 604,00	43 604,00	0,00	43 604,00	43 604,00
6234	Réceptions	30,00	0,00		630,00	630,00	0,00	630,00	630,00
6236	Catalogues et imprimés	24 248,00	0,00		29 006,00	29 006,00	0,00	29 006,00	29 006,00
6241	Transports de biens	470,00	0,00		450,00	450,00	0,00	450,00	450,00
6248	Divers	3 380,00	0,00		4 630,00	4 630,00	0,00	4 630,00	4 630,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 000,00	0,00		4 800,00	4 800,00	0,00	4 800,00	4 800,00
6261	Frais d'affranchissement	21 950,00	0,00		21 950,00	21 950,00	0,00	21 950,00	21 950,00
6262	Frais de télécommunications	46 090,00	0,00		44 870,00	44 870,00	0,00	44 870,00	44 870,00
627	Services bancaires et assimilés	1 050,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 365,00	0,00		8 165,00	8 165,00	0,00	8 165,00	8 165,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	22 140,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	800,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
6288	Autres services extérieurs	33 219,05	0,00		50 295,00	50 295,00	0,00	50 295,00	50 295,00
63512	Taxes foncières	540 150,95	0,00		543 000,00	543 000,00	0,00	543 000,00	543 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 386,00	0,00		7 250,00	7 250,00	0,00	7 250,00	7 250,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	8 508 734,00	0,00		8 251 070,00	8 251 070,00		8 251 070,00	8 251 070,00
6218	Autre personnel extérieur	41 000,00	0,00		23 500,00	23 500,00		23 500,00	23 500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	78 457,00	0,00		73 015,62	73 015,62		73 015,62	73 015,62
64111	Rémunération principale titulaires	4 259 047,00	0,00		4 116 591,81	4 116 591,81		4 116 591,81	4 116 591,81
64112	SFT, indemnité de résidence	112 386,00	0,00		126 378,41	126 378,41		126 378,41	126 378,41
64118	Autres indemnités	1 143 311,00	0,00		1 061 075,39	1 061 075,39		1 061 075,39	1 061 075,39
64131	Rémunérations	244 566,00	0,00		381 000,85	381 000,85		381 000,85	381 000,85
64138	Primes et autres indemnités	13 938,00	0,00		13 938,43	13 938,43		13 938,43	13 938,43
6417	Rémunérations des apprentis	16 787,00	0,00		16 901,00	16 901,00		16 901,00	16 901,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	962 123,00	0,00		882 185,43	882 185,43		882 185,43	882 185,43
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 400 329,00	0,00		1 341 483,06	1 341 483,06		1 341 483,06	1 341 483,06
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	33 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	160 090,00	0,00		170 000,00	170 000,00		170 000,00	170 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	23 000,00	0,00		23 000,00	23 000,00		23 000,00	23 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	600,00	0,00		600,00	600,00		600,00	600,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	20 000,00	0,00		21 400,00	21 400,00		21 400,00	21 400,00
014	Atténuations de produits	89 021,00	0,00		267 063,00	267 063,00		267 063,00	267 063,00
739116	Prél. article 55 de la loi SRU	89 021,00	0,00		267 063,00	267 063,00		267 063,00	267 063,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

BALARUC LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL BALARUC - BP - 2021

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	2 311 149,00	0,00	0,00	1 670 589,00	1 670 589,00	0,00	1 670 589,00	1 670 589,00
65132	Prix	23 880,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65311	Indemnités de fonction	133 377,00	0,00		129 375,50	129 375,50	0,00	129 375,50	129 375,50
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65313	Cotisations de retraite	13 832,00	0,00		6 681,10	6 681,10	0,00	6 681,10	6 681,10
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	6 929,00	0,00		6 998,40	6 998,40	0,00	6 998,40	6 998,40
65315	Formation	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65316	Frais de représentation du président	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6553	Service d'incendie	186 550,00	0,00		198 000,00	198 000,00	0,00	198 000,00	198 000,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	184 975,00	0,00		219 100,00	219 100,00	0,00	219 100,00	219 100,00
65568	Autres contributions	207 850,00	0,00		157 000,00	157 000,00	0,00	157 000,00	157 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	71 000,00	0,00		71 000,00	71 000,00	0,00	71 000,00	71 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	273 184,00	0,00		213 067,00	213 067,00	0,00	213 067,00	213 067,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	433 874,00	0,00		305 662,00	305 662,00	0,00	305 662,00	305 662,00
6581	Redev. concessions, brevets, licences...	1 450,00	0,00		1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	36 100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6584	Amendes fiscales et pénales	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
65888	Autres	735 948,00	0,00		355 005,00	355 005,00	0,00	355 005,00	355 005,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		13 366 943,00	0,00	0,00	12 916 976,00	12 916 976,00	0,00	12 916 976,00	12 916 976,00
66	Charges financières	464 016,00	0,00		408 400,00	408 400,00		408 400,00	408 400,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	454 016,00	0,00		398 400,00	398 400,00		398 400,00	398 400,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6688	Autres	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
67	Charges spécifiques (4)	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des charges financières et spécifiques		464 516,00	0,00	0,00	408 900,00	408 900,00		408 900,00	408 900,00
Total des dépenses réelles		13 831 459,00	0,00	0,00	13 325 876,00	13 325 876,00	0,00	13 325 876,00	13 325 876,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			1 163 367,00	1 163 367,00		1 163 367,00	1 163 367,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	700 000,00			600 000,00	600 000,00		600 000,00	600 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	700 000,00			600 000,00	600 000,00		600 000,00	600 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		700 000,00			1 763 367,00	1 763 367,00		1 763 367,00	1 763 367,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	97 979,44
Montant des ICNE de l'exercice N-1	112 187,78
= Différence ICNE N – ICNE N-1	5 000,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE		B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	14 093 894,37	0,00	15 089 243,00	15 089 243,00	15 089 243,00
013	Atténuations de charges (3)	184 000,00	0,00	144 000,00	144 000,00	144 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	184 000,00	0,00	144 000,00	144 000,00	144 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 796 330,77	0,00	2 466 121,50	2 466 121,50	2 466 121,50
70311	Concessions cimetières (produit net)	12 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
70323	Red. occupation dom. public	430 386,00	0,00	998 725,00	998 725,00	998 725,00
7062	Redevances services à caractère culturel	15 950,00	0,00	5 970,00	5 970,00	5 970,00
70631	Redevances services à caractère sportif	98 400,00	0,00	101 000,00	101 000,00	101 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	70 213,77	0,00	73 500,00	73 500,00	73 500,00
7066	Redevances services à caractère social	83 500,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	153 068,00	0,00	184 500,00	184 500,00	184 500,00
70688	Autres prestations de services	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel BA,régie,CCAS,CDE	190 633,00	0,00	158 275,78	158 275,78	158 275,78
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	300 000,00	0,00	414 550,72	414 550,72	414 550,72
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	412 080,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00
70878	Remb. frais par des tiers	27 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 227 523,90	0,00	1 261 582,00	1 261 582,00	1 261 582,00
73211	Attribution de compensation	1 034 545,00	0,00	1 099 982,00	1 099 982,00	1 099 982,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	160 000,00	0,00	161 600,00	161 600,00	161 600,00
738	Autres impôts et taxes	32 978,90	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	7 193 438,25	0,00	7 562 174,00	7 562 174,00	7 562 174,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	5 224 503,00	0,00	5 286 674,00	5 286 674,00	5 286 674,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	400 000,00	0,00	515 000,00	515 000,00	515 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	180 000,00	0,00	181 000,00	181 000,00	181 000,00
73154	Droits de place	30 000,00	0,00	157 500,00	157 500,00	157 500,00
731721	Taxe de séjour	400 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
731732	Prélèvement sur les produits des jeux	934 935,25	0,00	1 048 000,00	1 048 000,00	1 048 000,00
74	Dotations et participations (3)	3 227 775,45	0,00	3 321 989,00	3 321 989,00	3 321 989,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	988 223,00	0,00	976 661,00	976 661,00	976 661,00
741127	DNP des communes	258 000,00	0,00	252 457,00	252 457,00	252 457,00
74718	Autres participations Etat	24 000,00	0,00	3 560,00	3 560,00	3 560,00
7472	Participation régions	10 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74741	Participation communes membres du GFP	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
74751	Participation GFP de rattachement	11 600,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
747818	Autres	58 500,00	0,00	54 900,00	54 900,00	54 900,00
7478222	Participation Caisses alloc. familiales	434 577,08	0,00	519 003,00	519 003,00	519 003,00
7478228	Autres personnes privées	1 262 435,37	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	6 773,00	0,00	11 081,00	11 081,00	11 081,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	144 267,00	0,00	162 827,00	162 827,00	162 827,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	464 300,00	0,00	332 851,50	332 851,50	332 851,50
752	Revenus des immeubles	334 800,00	0,00	332 350,00	332 350,00	332 350,00
755	Dépôts et pénalités perçus	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
75888	Autres	129 000,00	0,00	1,50	1,50	1,50
Total des recettes de gestion des services		14 093 368,37	0,00	15 088 718,00	15 088 718,00	15 088 718,00
76	Produits financiers	26,00	0,00	25,00	25,00	25,00
7688	Autres	26,00	0,00	25,00	25,00	25,00
77	Produits spécifiques (3)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		14 093 894,37	0,00	15 089 243,00	15 089 243,00	15 089 243,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscales » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE		A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES									
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 702 410,00	948 097,00	0,00	0,00	4 000,00	266 000,00	11 700,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 702 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	90 610,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	842 487,00	0,00	0,00	4 000,00	3 000,00	11 700,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	201 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES									
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 077 259,00	3 708 254,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	837 259,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	3 708 254,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES					IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)					A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES							
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 043 750,00	0,00	50 000,00	2 747 923,00		6 773 880,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 714 410,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	152 000,00	0,00	50 000,00	485 000,00		827 610,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	46 750,00	0,00	0,00	232 923,00		1 140 860,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	845 000,00	0,00	0,00	2 030 000,00		3 091 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES							
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	225 000,00		5 010 513,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		240 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	225 000,00		837 259,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		225 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		3 708 254,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		
Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		
164	Emprunts auprès des éts financiers	1 702 410,00
RECETTES		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 702 410,00
102	Dotations et fonds d'investissement	1 077 259,00
		240 000,00
		837 259,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	908 287,00	0,00	39 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	60 000,00	0,00	2 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	5 800,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	821 667,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	20 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	3 708 254,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des ét financiers	3 708 254,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils							038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire		
					0341 Section éco., sociale et environnement.	0342 Section culture, éducation et sports			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	948 097,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 810,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 800,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	821 667,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 820,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 708 254,00
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 708 254,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré				22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés	
218	DEPENSES		2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES								
168	Autres emprunts et dettes assimilées	12 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	266 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	11 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	11 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 700,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 700,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51							
		Services communs	Aménagement et services urbains							
			510	511	512	513	514	515	518	
			Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain	
	DEPENSES	0,00	999 875,00	21 875,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	1 875,00	1 875,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	815 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)			
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES								
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	Autres actions 588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES							
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 043 750,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 000,00
215	Installat ^e , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 750,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
RECETTES							
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	845 000,00
							0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60	61	62	63			
		Services communs	Interventions économiques transversales	Structure d'animation et de dév. éco.	631		632	
					Agriculture, pêche et agro-alimentaire		Industrie, commerce et artisanat	
					6311	6312	6312	633
					Laboratoire	Autres		Développement touristique
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintenance et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73					74
		Actions en matière de gestion des eaux					
		731	732	733	734	735	
		Politique de l'eau	Eau potable	Assainissement	Eaux pluviales	Lutte contre les inondations	Politique de l'air
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel, risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						825 Transport aérien	828 Autres transports
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime			
DEPENSES				2 666 048,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	121 048,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	2 030 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*. matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie						
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	81 875,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	26 875,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	225 000,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	225 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE	
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures					
DEPENSES											
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 747 923,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00	
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380 000,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 048,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 875,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	
										2 030 000,00	
RECETTES											
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 000,00	
										225 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES									
011	Charges à caractère général	409 000,00	4 262 639,90	0,00	806 650,90	715 136,07	1 418 894,56	1 305 709,89	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	835 093,00	0,00	69 600,00	63 194,00	153 937,00	471 890,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	2 469 043,90	0,00	539 050,90	450 272,07	984 245,56	833 819,89	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	267 063,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	691 440,00	0,00	198 000,00	201 670,00	280 712,00	0,00	0,00
66	Charges financières	408 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES									
013	Atténuations de charges	0,00	10 615 343,50	0,00	0,00	295 827,00	219 559,00	3 025 758,77	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	10 000,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	35 000,00	0,00	0,00	184 500,00	105 170,00	1 372 221,77	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	1 261 582,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	7 404 674,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	500,00	1 452 086,00	0,00	0,00	111 327,00	104 039,00	1 649 537,00	0,00
76	Produits financiers	25,00	322 001,50	0,00	0,00	0,00	10 350,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)		A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES								
011	Charges à caractère général	0,00	3 332 153,22	183 112,55	490 233,85	402 345,06		13 325 876,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 014 620,00	13 160,00	15 000,00	91 760,00		2 728 254,00
014	Atténuations de produits	0,00	2 024 766,22	169 052,55	475 233,85	305 585,06		8 251 070,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	292 767,00	900,00	0,00	5 000,00		1 670 589,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		408 400,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES								
013	Atténuations de charges	0,00	57 289,00	864 440,73	0,00	0,00		15 089 243,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	52 289,00	706 940,73	0,00	0,00		144 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 466 121,50
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	157 500,00	0,00	0,00		1 261 582,00
74	Dotations et participations	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00		7 562 174,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 321 989,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		332 851,50
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		25,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		500,00
								0,00

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		
Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		
658	Charges diverses de gestion courante	100,00
661	Charges d'intérêts	403 400,00
668	Autres charges financières	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00
	RECETTES	11 025,00
708	Autres produits	10 000,00
755	Dépôts et pénalités perçus	500,00
768	Autres produits financiers	25,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES									
606	Achats non stockés de matières et fourni	3 753 904,75	0,00	175 537,05	163 813,10	0,00	10 000,00	3 070,00	0,00
613	Locations	205 070,00	0,00	500,00	4 150,00	0,00	0,00	200,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	8 940,00	0,00	12 000,00	5 900,00	0,00	0,00	2 870,00	0,00
615	Entretien et réparations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	131 590,00	0,00	1 650,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
618	Divers	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	58 200,00	0,00	370,00	16 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations Intermédiaires, honoraires	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	32 000,00	0,00	0,00	3 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	6 230,00	0,00	18 566,00	23 172,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	4 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	38 230,00	0,00	910,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	13 800,00	0,00	7 395,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	18 595,03	0,00	1 197,64	1 017,54	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 409 524,49	0,00	96 023,73	77 361,45	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	758 127,23	0,00	36 924,68	31 372,11	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	21 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	146 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	350 005,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		267 063,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		10 551 783,50	0,00	36 000,00	20 000,00	0,00	4 000,00	3 560,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	7 404 674,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	1 261 582,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
741	D.G.F.	1 229 118,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	500,00	0,00	25 000,00	20 000,00	0,00	0,00	3 560,00	0,00
748	Autres attributions et participations	173 908,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	322 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	1,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (*)	Libellé	03 Conseils							035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		0342 Section culture, éducation et sports				
					0341 Section éco., sociale et environnement.	Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.					
DEPENSES											
606	Achats non stockés de matières et fourni	156 315,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
623	Pub., publications, relations publiques	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
653	Indemnités	147 555,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Subventions	4 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES											
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES							
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 262 639,90
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 920,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 710,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 240,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 160,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 250,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 568,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 630,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 920,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 195,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 810,21
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 582 909,67
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	826 424,02
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 400,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 555,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 380,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 005,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 063,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 615 343,50
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 404 674,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 261 582,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 229 118,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 060,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 908,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,50

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES							
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	595 150,90	211 500,00	0,00	0,00	806 650,90
615	Entretien et réparations	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	29 500,00	13 500,00	0,00	0,00	43 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	21 100,00	0,00	0,00	0,00	21 100,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	570,00	0,00	0,00	0,00	570,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	4 574,43	0,00	0,00	0,00	4 574,43
641	Rémunérations du personnel	0,00	130,00	0,00	0,00	0,00	130,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	393 711,51	0,00	0,00	0,00	393 711,51
655	Contributions obligatoires	0,00	140 764,96	0,00	0,00	0,00	140 764,96
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
	DEPENSES	193 582,47	10 246,00	18 597,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 700,00	7 816,00	14 487,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	2 410,00	1 650,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	3 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	3 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	3 400,00	780,00	1 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 462,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	121 335,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	44 094,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	2 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES											
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES											
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes				29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement	
	DEPENSES	193 851,00	2 200,00	0,00	294 159,60	0,00	715 136,07
606	Achats non stockés de matières et fourni	6 840,00	200,00	0,00	800,00	0,00	32 843,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	8 560,00
615	Entretien et réparations	2 661,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 411,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 560,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 350,00	0,00	0,00	680,00	0,00	7 320,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	2 511,44	0,00	3 973,80
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	196 787,36	0,00	318 122,81
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	78 080,80	0,00	122 175,46
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
655	Contributions obligatoires	182 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	11 800,00	0,00	14 670,00
	RECETTES	164 500,00	0,00	0,00	106 327,00	0,00	295 827,00
706	Prestations de services	164 500,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	184 500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	86 327,00	0,00	111 327,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	101 045,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 377,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00
613	Locations	1 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150,00	0,00
618	Divers	15 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 830,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 075,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	5 075,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 922,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280,00	0,00
628	Divers	1 565,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 620,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	70 795,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	16 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 400,00	0,00
706	Prestations de services	5 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 400,00	0,00
752	Revenus des immeubles	10 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	1 200,00	20 900,00	0,00	0,00	338 255,23	173 717,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 200,00	500,00	0,00	0,00	3 950,00	800,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	20 000,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	2 530,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 991,14	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	232 626,88	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	91 157,21	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 917,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	0,00
	RECETTES	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	14 700,00
706	Prestations de services	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 700,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES								
606	Achats non stockés de matières et fourni	189 249,08	7 000,00	332 308,18	0,00	0,00	0,00	1 418 894,56
613	Locations	3 940,00	0,00	950,00	0,00	0,00	0,00	13 940,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 750,00
618	Divers	4 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 850,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	1 500,00	13 200,00	0,00	0,00	0,00	34 725,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	28 350,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 597,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	590,00	0,00	0,00	0,00	450,00
628	Divers	5 000,00	0,00	11 700,00	0,00	0,00	0,00	4 890,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 402,86	0,00	2 889,91	0,00	0,00	0,00	18 265,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 189,86
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
641	Rémunérations du personnel	97 896,14	0,00	215 057,51	0,00	0,00	0,00	6 120,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	40 135,08	0,00	86 320,76	0,00	0,00	0,00	699 718,99
655	Contributions obligatoires	36 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	275 336,71
657	Subventions	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	36 600,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242 712,00
1 400,00								
RECETTES		107 459,00	0,00	67 780,00	0,00	0,00	0,00	219 559,00
706	Prestations de services	68 700,00	0,00	14 800,00	0,00	0,00	0,00	90 470,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 700,00
747	Participations	38 759,00	0,00	52 980,00	0,00	0,00	0,00	104 039,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 350,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES							
606	Achats non stockés de matières et fourni	652 415,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	3 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	7 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	2 096,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	153 499,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		63 819,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 583 221,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	497 425,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	684 796,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	1 307 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)		Libellé	42 Action sociale							
			420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
				4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
		DEPENSES	0,00	0,00	200,00	651 593,98	0,00	0,00	0,00	0,00
606		Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	200,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611		Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615		Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617		Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618		Divers	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622		Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623		Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625		Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626		Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627		Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628		Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633		Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	24 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635		Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	5 578,74	0,00	0,00	0,00	0,00
641		Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	438 903,33	0,00	0,00	0,00	0,00
645		Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	169 921,91	0,00	0,00	0,00	0,00
		RECETTES	0,00	0,00	1 400,00	441 137,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641		Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703		Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706		Prestations de services	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708		Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747		Participations	0,00	0,00	1 400,00	341 137,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales		
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 305 709,89	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 150,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 840,00	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 800,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 500,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 675,02	
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	592 403,10	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233 741,77	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 025 758,77	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	497 425,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	684 796,77	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 649 537,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains					
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement
	DEPENSES		2 058 313,76	1 010 859,46	246 000,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00						
613	Locations	0,00	404 200,00	101 600,00	164 000,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	29 120,00	6 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	215 795,00	58 000,00	2 500,00	0,00	0,00	5 100,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 880,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	855,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	5 450,00	1 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	3 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	10 553,82	7 631,83	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	848 781,80	602 173,45	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	321 951,14	233 634,18	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	79 500,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	213 067,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES		200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	57 289,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	52 289,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES									
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES									
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES							
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 332 153,22
613	Locations		0,00	0,00	0,00	0,00	669 800,00
615	Entretien et réparations		0,00	0,00	0,00	0,00	35 630,00
617	Etudes et recherches		0,00	0,00	0,00	0,00	281 395,00
618	Divers		0,00	0,00	0,00	0,00	11 880,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires		0,00	0,00	0,00	0,00	855,00
626	Frais postaux et frais télécommunication		0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
628	Divers		0,00	0,00	0,00	0,00	6 760,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)		0,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00
641	Rémunérations du personnel		0,00	0,00	0,00	0,00	18 185,65
645	Charges sécurité sociale et prévoyance		0,00	0,00	0,00	0,00	1 450 955,25
655	Contributions obligatoires		0,00	0,00	0,00	0,00	555 625,32
657	Subventions		0,00	0,00	0,00	0,00	79 500,00
658	Charges diverses de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	213 067,00
RECETTES							
708	Autres produits		0,00	0,00	0,00	0,00	57 289,00
747	Participations		0,00	0,00	0,00	0,00	52 289,00
							5 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique	
					Agriculture, pêche et agro-alimentaire				
					6311 Laboratoire	6312 Autres			
	DEPENSES								
606	Achats non stockés de matières et fourni								
613	Locations								
623	Pub., publications, relations publiques								
626	Frais postaux et frais télécommunication								
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)								
641	Rémunérations du personnel								
645	Charges sécurité sociale et prévoyance								
657	Subventions								
	RECETTES								
703	Redevances utilisation du domaine								
708	Autres produits								
731	Fiscalité locale								

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintenance et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES							
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 112,55
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 660,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 481,25
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 984,06
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 587,24
							900,00
				12 650,00	0,00	0,00	864 440,73
RECETTES							
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	481 300,00
708	Autres produits	0,00	0,00	12 650,00	0,00	0,00	225 640,73
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70	71	72											
		Services communs	Actions transversales	Actions déchets et propreté urbaine											
				720	721			722							
					Services communs collecte et propreté	7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement					
DEPENSES															
606	Achats non stockés de matières et fourni		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00								

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		Politique de l'énergie								
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES										
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 277,46
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	339 883,99
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 072,40
RECETTES										
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES				IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE				A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie						
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	307 085,06
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 847,94
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 196,51
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 540,61
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		85								
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES										
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	402 345,06
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 310,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 250,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 847,94
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 196,51
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 540,61
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
0,00										

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

AZ.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES A L'ORIGINE DU CONTRAT														
Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					28 120 426,18									
1641 Emprunts en euros (total)					28 120 426,18									
1397 (1397)	Agence France Locale	04/06/2020	20/05/2020	20/06/2021	2 280 907,47	F	FIXE	1,590	1,589	EURO	A	C	N	A-1
ARC22543000 (200501.1)	Caisse d'Epargne	21/12/2005	24/03/2006	30/03/2007	525 000,00	V	TAM + 0,12	3,350	1,679	EURO	A	C	O	A-1
ARC22543000 (200501.4)	Caisse d'Epargne	21/12/2005	26/04/2006	25/04/2007	500 000,00	V	EURIBOR12M + 0,12	3,350	1,890	EURO	A	C	O	A-1
ARC22543000 (200501.5)	Caisse d'Epargne	25/01/2006	22/12/2006	22/12/2007	150 000,00	F	FIXE	4,190	4,195	EURO	A	P	O	A-1
ARC22543000 (200501.6)	Caisse d'Epargne	21/12/2005	16/03/2007	25/03/2008	350 000,00	F	FIXE	4,320	4,319	EURO	A	P	O	A-1
ARC22647 (200601.1)	Caisse d'Epargne	25/01/2006	01/03/2007	01/03/2008	500 000,00	F	FIXE	4,440	4,439	EURO	A	P	O	A-1
ARC22647 (200601.2)	Caisse d'Epargne	25/01/2006	16/03/2007	25/03/2008	300 000,00	F	FIXE	4,320	4,319	EURO	A	P	O	A-1
MIN251805EUR/0265642/002 (200701.2)	Caisse Française de Financement Local	15/10/2007	21/04/2008	01/05/2009	500 000,00	F	FIXE	4,670	4,670	EURO	A	P	O	A-1
MIN251805EUR/0265642/003 (200701.3)	Caisse Française de Financement Local	15/10/2007	01/09/2008	01/01/2010	500 000,00	F	FIXE	4,930	4,926	EURO	A	P	O	A-1
MIN251805EUR/0265642/005 (200701.5)	Caisse Française de Financement Local	15/10/2007	19/06/2009	01/07/2010	1 000 000,00	F	FIXE	4,560	4,560	EURO	A	P	O	A-1
MON272599EUR (201001)	Caisse Française de Financement Local	25/10/2010	19/11/2010	01/03/2011	120 000,00	F	FIXE	1,870	1,883	EURO	T	P	O	A-1
MON272600EUR (201002)	Caisse Française de Financement Local	25/10/2010	19/11/2010	01/03/2011	232 500,00	F	FIXE	1,870	1,883	EURO	T	P	O	A-1
MON272601EUR (201003)	Caisse Française de Financement Local	25/10/2010	19/11/2010	01/03/2011	697 500,00	F	FIXE	2,960	2,993	EURO	T	P	O	A-1
MON272598EUR (201004)	Caisse Française de Financement Local	25/10/2010	19/11/2010	01/03/2011	360 000,00	F	FIXE	2,960	2,993	EURO	T	P	O	A-1
00489370/02GDQJ011PR (201101)	Crédit Agricole	14/12/2011	21/12/2012	30/09/2013	1 070 000,00	F	FIXE	4,410	4,420	EURO	A	P	O	A-1
00489370/019XDC018PR (201102)	Crédit Agricole	21/02/2011	10/06/2011	01/08/2012	1 500 000,00	F	FIXE	3,760	3,183	EURO	A	P	O	A-1
00002129292T (201201)	Crédit Foncier	30/12/2012	17/12/2012	17/12/2013	1 300 000,00	F	FIXE	4,210	4,302	EURO	A	C	O	A-1

BALARUC LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL BALARUC - BP - 2021

MON279658EUR (201301)	La Banque Postale	30/04/2013	19/06/2013	01/10/2013	1 180 000,00	F	FIXE	3,620	3,701	EURO	T	C	O	A-1
MON501329EUR/0501417/001 (201402)	La Banque Postale	21/10/2014	02/12/2014	01/04/2015	2 300 000,00	F	FIXE	2,300	2,350	EURO	T	C	O	A-1
MON505229EUR (201502)	La Banque Postale	05/11/2015	01/12/2015	01/04/2016	1 700 000,00	F	FIXE	2,040	2,084	EURO	T	C	O	A-1
PRET 5170500 (201801)	Caisse des Dépôts et Consignation	20/12/2016	31/12/2018	01/04/2019	3 046 863,00	V	LIVRETA + 1,000	1,750	1,748	EURO	T	C	N	A-1
5110362 (CDGENDARMERIE)	Caisse des Dépôts et Consignation	29/12/2015	31/12/2017	01/04/2018	5 756 308,71	V	LIVRETA + 1,000	1,740	2,782	EURO	T	C	O	A-1
5110365 (GENDARMERIE)	Caisse des Dépôts et Consignation	29/12/2015	31/12/2017	31/03/2018	453 426,00	V	LIVRETA + 1,000	1,750	1,762	EURO	T	C	N	A-1
5170499 (PECHMEJA)	Caisse des Dépôts et Consignation	25/12/2016	31/12/2017	31/03/2018	1 651 347,00	F	FIXE	1,280	1,287	EURO	T	P	O	A-1
5110366 (TRAVAUXGENDARM)	Caisse des Dépôts et Consignation	29/12/2015	31/12/2017	31/03/2018	146 574,00	V	LIVRETA + 0,750	1,500	1,509	EURO	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					28 120 426,18									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB/01/5077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			A2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/N											
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)											
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				18 936 693,17					1 702 409,31	398 397,67	105 393,15
1641 Emprunts en euros (total)				18 936 693,17					1 702 409,31	398 397,67	105 393,15
1397 (1397)	N		A-1	2 280 907,47	10,47	F	FIXE	1,590	207 355,22	39 288,63	17 613,83
ARC22543000 (200501.1)	N		A-1	35 000,00	0,25	V	TAM + 0,12	0,120	35 000,00	42,58	0,00
ARC22543000 (200501.4)	N		A-1	33 333,34	0,32	V	EURIBOR 12M + 0,12	0,120	33 333,34	40,00	0,00
ARC22543000 (200501.5)	N		A-1	13 121,17	0,98	F	FIXE	4,190	13 121,17	549,78	0,00
ARC22543000 (200501.6)	N		A-1	60 431,96	1,24	F	FIXE	4,320	29 577,15	2 610,66	1 029,83
ARC22647 (200601.1)	N		A-1	86 900,62	1,17	F	FIXE	4,440	42 506,67	3 858,39	1 652,48
ARC22647 (200601.2)	N		A-1	51 798,81	1,24	F	FIXE	4,320	25 351,84	2 237,71	882,71
MIN251805EUR/0265642/002 (200701.2)	N		A-1	129 069,46	2,34	F	FIXE	4,670	41 075,09	6 027,54	2 758,32
MIN251805EUR/0265642/003 (200701.3)	N		A-1	170 282,05	3,00	F	FIXE	4,930	39 548,59	8 394,91	6 445,16
MIN251805EUR/0265642/005 (200701.5)	N		A-1	548 091,24	8,50	F	FIXE	4,560	51 731,66	24 992,96	11 410,02
MON272599EUR (201001)	N		A-1	43 783,65	4,92	F	FIXE	1,870	8 433,11	759,85	56,92
MON272600EUR (201002)	N		A-1	84 831,24	4,92	F	FIXE	1,870	16 339,11	1 472,21	110,29
MON272601EUR (201003)	N		A-1	267 497,82	4,92	F	FIXE	2,960	50 391,41	7 362,03	553,38
MON272598EUR (201004)	N		A-1	138 063,28	4,92	F	FIXE	2,960	26 008,49	3 795,75	285,62
00489370/02GDOJ011PR (201101)	N		A-1	585 399,88	6,75	F	FIXE	4,410	73 200,15	25 816,13	5 755,30
00489370/019XDC018PR (201102)	N		A-1	717 141,94	5,59	F	FIXE	3,760	108 771,84	28 964,54	9 588,58
00002129292T (201201)	N		A-1	606 666,64	6,96	F	FIXE	4,210	86 666,67	25 895,40	912,17

BALARUC LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL BALARUC - BP - 2021

MON279658EUR (201301)	N		A-1	609 666,57	7,50	F	FIXE	3,620	78 666,68	21 002,03		4 805,55
MON501329EUR/0501417/001 (201402)	N		A-1	1 418 333,41	9,00	F	FIXE	2,300	153 333,34	31 299,17		7 273,75
MON505229EUR (201502)	N		A-1	1 161 666,73	10,01	F	FIXE	2,040	113 333,32	22 831,00		5 232,74
PRET 5170500 (201801)	N		A-1	2 780 262,47	18,00	V	LIVRETA + 1,000	1,500	152 343,16	41 413,53		10 073,69
5110362 (CDCGENDARMERIE)	N		A-1	5 228 647,07	27,00	V	LIVRETA + 1,000	1,500	191 876,96	77 350,40		18 887,89
5110365 (GENDARMERIE)	N		A-1	408 083,40	27,00	V	LIVRETA + 1,000	1,500	15 114,20	6 036,22		16,37
5170499 (PECHMEJA)	N		A-1	1 345 796,35	12,00	F	FIXE	1,280	104 444,34	16 726,19		44,14
5110366 (TRAVAUXGENDARM)	N		A-1	131 916,60	27,00	V	LIVRETA + 0,750	1,250	4 885,80	1 626,06		4,41
1643 Emprunts en devises (total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		0,00		18 936 693,17					1 702 409,31	398 397,67	0,00	105 393,15

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégoriser l'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS			B1.4

B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					
			27				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier		% de l'encours	100,00 %				
		Montant en euros					
		Nombre de produits	19 523 623,22				
(C) Option d'échange (swaption)		% de l'encours					
		Montant en euros					
		Nombre de produits					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé		% de l'encours					
		Montant en euros					
		Nombre de produits					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5		% de l'encours					
		Montant en euros					
		Nombre de produits					
(F) Autres types de structures		% de l'encours					
		Montant en euros					
		Nombre de produits					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture								Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE			B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture			Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)				
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00	
Taux variable simple (total)						0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00	
Total						0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt, Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME			B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Après des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Après des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES		B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

b2 – AMORTISSEMENT – METHODES UTILISEES

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Bien de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R2321-1 du CGCT) 500,00 €			21/03/2018
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
LINEAIRE	Logiciels Autres immobilisations incorporelles Voitures, véhicules légers Camions et véhicules industriels Mobilier Matériel de bureau électrique ou électronique Matériel informatique Matériels classiques Coffre-fort Matériel roulant d'incendie et de défense civile Autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile Matériel roulant de voirie Autres matériels et outillages de voirie Matériel et outillages techniques Installations générales, agencements, aménagements divers Installations de voirie Plantations d'arbres et d'arbustes Autres agencements et aménagements de terrains Bâtiments légers, abris Autres immobilisations corporelles Construction sur sol d'autrui Frais d'études	2 ans 10 ans 6 ans 8 ans 10 ans 4 ans 4 ans 10 ans 20 ans 10 ans 10 ans 10 ans 6 ans 6 ans 10 ans 20 ans 15 ans 15 ans 15 ans 10 ans Durée du bail 5 ans	

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N			B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

PROVISIONS BUDGETAIRES (2)

Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS		B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES				B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS		B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

B7.1

B7.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
218990	1998	P	Contrat CDC n° 467634	Caisse des Dépôts et Consignation	1 517 425,39	602 375,71	9,59	A	V	LIVRETA	3,352	V	LIVRETA	1,950	-		11 746,33	60 804,14
218990	1995	P	Contrat CDC n° 427456	Caisse des Dépôts et Consignation	2 667 209,04	1 044 914,89	9,75	A	V	LIVRETA	3,737	V	LIVRETA	1,950	-		20 375,84	105 545,28
281272	2011	P	Contrat CDC n° 1214804	Caisse des Dépôts et Consignation	1 928 355,25	1 220 161,16	11,17	A	V	LIVRETA	2,364	V	LIVRETA	1,950	-		23 793,14	96 291,00
281272	2010	P	Contrat CDC n° 1205022	Caisse des Dépôts et Consignation	846 030,47	577 890,81	14,17	T	V	LIVRETA	3,033	V	LIVRETA	0,803	-		18 167,70	32 529,38
33987	1996	P	Contrat CDC n° 468831	Caisse des Dépôts et Consignation	131 182,35	39 684,77	5,17	A	V	LIVRETA	4,395	V	LIVRETA	1,270	-		504,00	6 699,34
33987	1996	P	Contrat CDC n° 468828	Caisse des Dépôts et Consignation	1 288 729,51	173 549,71	2,42	A	V	LIVRETA	3,811	V	LIVRETA	0,650	-		1 128,07	59 055,11
33987	2003	P	Contrat CDC n° 1039740	Caisse des Dépôts et Consignation	53 390,55	28 413,40	10,17	A	V	LIVRETA	4,199	V	LIVRETA	4,200	-		1 193,36	2 085,06
33987	2003	P	Contrat CDC n° 1039739	Caisse des Dépôts et Consignation	46 187,67	24 579,94	10,17	A	V	LIVRETA	4,199	V	LIVRETA	4,200	-		1 032,36	1 803,78
33987	2003	P	Contrat CDC n° 1039738	Caisse des Dépôts et Consignation	48 840,15	25 991,64	10,17	A	V	LIVRETA	4,199	V	LIVRETA	4,200	-		1 091,65	1 907,36
TOTAL GENERAL					8 527 350,38	3 737 562,03											79 032,45	366 720,45

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT		B7.2

B7.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeurs en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)*	A 445 752.90
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 2 053 802.49
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C+D 2 499 555.39
Recettes réelles de fonctionnement	II 15 089 243,00
Part des garanties d'emprunts accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II 16.57%

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252-1 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunts accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES				B8.1

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL		B8.2

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir				Cumul restant	Total (1)
					N+1	N+2	N+3	N+4		
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B8.3

ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		B8.4

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

BALARUC LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL BALARUC - BP - 2021

	GRADES	NOMBRE DE POSTES	POSTES OCCUPES	POSTES DISPONIBLES	OBSERVATIONS
Directeur Général des Services	DGS 20 000<<40 000 hab.	1	1	0	
Directeur des Services Techniques	DST 20 000<<40 000h	1	0	1	
Directeur Général Adjoint des Services	DGAS 20 000<<40 000 hab.	2	2	0	
EMPLOI FONCTIONNEL		4	3	1	
Attachés Territoriaux (Cat. A)	Attaché hors classe Attaché principal	1	1	0	1 détachement sur emploi fonctionnel
	Attaché	3	2	1	2 détachements sur emploi fonctionnel
Rédacteurs Territoriaux (Cat. B)	Rédacteur principal de 1ère classe Rédacteur principal de 2ème classe Rédacteur	4 2 10	3 2 9	1 0 1	2 détachements 1 autre collectivité+ 1 spleth
Adjoint Administratifs Territoriaux (Cat. C)	Adjoint Adm.principal de 1ère classe Adjoint Adm.principal de 2ème classe Adjoint administratif	14 7 6	14 6 6	0 1 0	
FILIERE ADMINISTRATIVE		48	43	5	
Ingénieurs Territoriaux (Cat. A)	Ingénieur principal Ingénieur	2 4	2 4	0 0	
Techniciens Territoriaux (Cat. B)	Technicien principal de 1ère classe Technicien principal de 2ème classe Technicien	3 2 0	1 2 0	2 0 0	
Agents de Maîtrise Territoriaux (Cat. C)	Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise	13 7	12 4	1 3	
Adjoints Techniques Territoriaux (Cat. C)	Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint Technique	20 25 38	18 22 38	2 3 0	
FILIERE TECHNIQUE		114	103	11	
Assistants de Conservation Territoriaux (Cat. B)	Assistant de conservation Pal de 1ère classe Assistant de conservation	0 1	0 1	0 0	
FILIERE CULTURELLE		1	1	0	
Educateurs Territoriaux APS (Cat. B)	Educateur APS principal de 1ère classe Educateur APS principal de 2ème classe Educateur APS	1 1 1	1 1 1	0 0 0	
FILIERE SPORTIVE		3	3	0	
Educateurs Territoriaux de Jeunes Enfants (Cat. A)	Educateur de jeunes enfants de 1ère classe Educateur de jeunes Enfants de 2ème classe ATSEM Principal de 1ère classe ATSEM Principal de 2ème classe	1 1 7 1	1 1 7 1	0 0 0 0	
FILIERE SOCIALE		10	10	0	
Puéricultrices Territoriales (Cat. A)	Puéricultrice hors classe Auxiliaire de puériculture principal 1ère cl Auxiliaire de puériculture principal 2e cl.	1 1 2	1 1 2	0 0 0	
FILIERE MEDICO-SOCIALE		4	4	0	
Chefs de service de Police Municipale (Cat. B)	Chef de service de PM principal de 1ère cl. Brigadier chef principal Gardien-brigadier	1 5 6	1 5 5	0 0 1	
FILIERE SECURITE		12	11	1	
Animateurs Territoriaux (Cat. B)	Animateur principal de 1ère classe Animateur principal de 2ème classe Adjoint d'animation principal 1ère classe Adjoint d'animation principal 2ème classe Adjoint d'animation	1 1 1 1 8	1 1 0 0 7	0 0 1 1 1	

BALARUC LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL BALARUC - BP - 2021

FILIERE/ANIMATION	12	9	3
Emploi de catégorie A	1	0	1
Emploi de catégorie A	2	1	1
Emploi de catégorie A	1	1	0
Emploi de catégorie A	2	1	1
EMPLOI CONTRACTUEL	6	3	3
Total des emplois permanents à temps complet	214	190	24
Adjoint technique	1	1	0
Adjoint technique	1	1	0
Adjoint technique	1	1	0
Adjoint technique	1	1	0
Adjoint technique	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE	5	5	0
Adjoint technique	1	1	0
FILIERE ANIMATION	1	1	0
Adjoint administratif	1	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	1	1	0
Total des emplois permanents à temps non complet	7	7	0
TOTAL	221	197	24

GRADES	NOMBRE DE POSTES	POSTES OCCUPES	OBSERVATIONS
Adjoint technique	25	0	25
Moniteur de voile	4	0	4
Assistant moniteur de voile	4	1	3
Adjoint administratif	3	0	3
Adjoint technique	8	0	8
Adjoint d'animation	12	10	2
EMPLOIS SAISONNIERS	56	11	45
CAPA travaux paysagers	2	2	0
CAP petite enfance	0	0	0
CAP agent de propreté et d'hygiène	1	0	1
CAP maintenance des bâtiments de collectivité	1	0	1
DEAP auxiliaire de périculture	1	1	0
CONTRAT APPRENTISSAGE	5	3	2
TOTAL GENERAL	282	211	71

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N			B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (Indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		B10

B10 – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L.2313-1 et L.2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville. Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> Affermage : délibération 28/02/2014 Concession : délibération 31/03/2011	SPLETH CASINO BALARUC	S.A. S.A.	Société Publique Locale Société anonyme	
<u>Détention d'une part du capital</u> Délibération 30/06/2011 Délibération 25/09/2014	SPLETH AFL	S.A. S.A.	Société Publique Locale Société Anonyme	1 700 000 € 167 800 €
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> Délibération 05/02 – 04/11/2020 Délibération 05/02 – 04/11/2020	Acte Culture Stade Balarucois	Association Association	Association loi 1901 Association loi 1901	38 000 € 57 000 €
<u>Autres</u>	Néant			

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

B11.1 – LISTE DES ORGANISMES DE COOPERATION INTERCOMMUNALES AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Compétences	Mode de financement et montant
Etablissements publics de coopération intercommunale		
SIVOM DU CANTON DE FRONTIGNAN	Eclairage public Restauration	Charges des Communes (population) Charges propres aux Communes (facturation au coût réel) Montant : 402 503 €
SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE FRONTIGNAN & BALARUC	Eau	Charges des Communes (population) Charges propres aux Communes (facturation au coût réel) Montant : 10 000,00 €
SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE THAU	Développement économique Aménagements de l'espace Communautaire Equilibre social de l'Habitat Politique de la Ville Gestion des Milieux Aquatiques Collecte et traitements des déchets Création, aménagement, entretien, gestion des aires d'accueil et des terrains locatifs des gens du voyage	Fiscalité professionnelle Dotations Etat
Autres organismes de regroupement		
E.I.D.	Démoustication	Coût unitaire / habitant Total : 8000,00 €

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTE DES ETABLISSEMENT PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité	TVA (oui / non)
CCAS	Action sociale			EPA	non
Office Tourisme	Tourisme	01/01/2010	19/11/2009	EPIC	oui
Campings Municipaux	Camping	01/01/2013	18/10/2012	EPIC	oui

- (1) Il s'agit de recenser les établissements publics par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE		B11.3

B11.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie	Intitulé/Objet	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité	TVA (oui / non)
Service public local	Etablissement Thermal	01/01/2013	29/11/2012	Budget annexe	Oui

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 714 410,00	I 1 714 410,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 714 410,00	1 714 410,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 702 410,00	1 702 410,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	12 000,00	12 000,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 714 410,00	0,00	0,00	1 714 410,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 840 626,00	III 2 840 626,00
Ressources propres externes de l'année (a)		837 259,00	837 259,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	762 259,00	762 259,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	75 000,00	75 000,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		2 003 367,00	2 003 367,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	23 000,00	23 000,00
28031	Frais d'études	13 000,00	13 000,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	3 500,00	3 500,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	11 000,00	11 000,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	72 000,00	72 000,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	16 000,00	16 000,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	20 110,00	20 110,00
28051	Concessions et droits similaires	30 000,00	30 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	500,00	500,00
28128	Autres aménagements de terrains	1 500,00	1 500,00
281318	Autres bâtiments publics	3 000,00	3 000,00
281321	Immeubles de rapport	200,00	200,00
281351	Bâtiments publics	800,00	800,00
28152	Installations de voirie	79 100,00	79 100,00
281534	Réseaux d'électrification	220,00	220,00
281538	Autres réseaux	1 200,00	1 200,00
281561	Matériel roulant	270,00	270,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	600,00	600,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	20 000,00	20 000,00
281828	Autres matériels de transport	135 000,00	135 000,00
281838	Autre matériel informatique	37 000,00	37 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	17 000,00	17 000,00
28188	Autres immo. corporelles	115 000,00	115 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	240 000,00	240 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 163 367,00	1 163 367,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 840 626,00	0,00	0,00	0,00	2 840 626,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 714 410,00
Ressources propres disponibles	IV 2 840 626,00
Solde	V = IV – II (8) 1 126 216,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE			D1

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE		D2

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES				IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION				
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET				D3.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B)
					0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant		
Matériel		0,00		
Autres		0,00		
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)	(C)
				0,00

TOTAL DEPENSES		(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00
----------------	--	-----	------	------------------------	------

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION		D3.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0.00
Dotations aux amortissements	0.00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0.00
Variation des provisions/transfert de charges	0.00
Autres produits et charges de gestion courante	0.00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0.00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0.00
Résultat financier	0.00
RESULTAT COURANT (5)	0.00
Résultat spécifique	0.00
RESULTAT NET (6)	0.00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES				IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS				D4

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe foncière sur les propriétés bâties		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
Taxe d'habitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.
(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		D5.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		D5.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

IV - ANNEXES	IV
ARRETE – SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 25
 Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTE : Pour : 25
 Contre : 02
 Abstentions : 02

Date de la convocation : 10 décembre 2020

Présenté par LE MAIRE
 A Balaruc-les-Bains, 16 Décembre 2020

Le Maire *Gérard CANOAS*

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire le
 A Balaruc-les-Bains, le 16 Décembre 2020

Les membres du CONSEIL MUNICIPAL

FEUILLASSIER Geneviève	RIOUST Christophe	LANET Brigitte	ANTIGNAC Stéphane
CURTO Dominique	FERNANDEZ Angel Procuration Stéphane ANTIGNAC	SERRES Dominique	CALAS Didier
SORITEAU Laure	COURS Thierry	ARNOUX Joëlle	LONIGRO Christian
PINEL Olivia Procuration Général? Geneviève Feuilleassier	DORLEANS Eddy	GIORDANO Isabelle	MERIEAU Claude
ASTRUC Géraldine	GAU Benoît	TORRENT Elisabeth	MOURGUES Kevin
ESCOT Sophie	LUBRANO Jean-Gérald	BERNARD Céline	VALLET Camille
AZEMA Catherine	HURABIELLE-PÉRE Christian Procuration Catherine FRADIER	CONGRAS Thierry Procuration Catherine AZEMA	Catherine FRADIER

Certifié exécutoire par LE MAIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/12/20 et de la publication le

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

N° 20/CM/12/005

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BALARUC LES BAINS

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le seize décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Maire,

Mme FEUILLASSIER, M. RIOUST, Mme LANET, M. ANTIGNAC, Mme CURTO, Mme SERRES, M. CALAS, Adjoint
M. MERIEAU, M. LONIGRO, M. VALLET, Mme ARNOUX, M. COURS, Mme GIORDANO, Mme BERNARD, Mme TORRENT, Mme SORITEAU, Mme ASTRUC, M. GAU, Mme ESCOT, M. LUBRANO, M. MOURGUES, M. DORLEANS, Mme AZEMA, Mme FRADIER, Conseillers Municipaux

Absents (e) ayant donné procuration :

- Angel FERNANDEZ à Stéphane ANTIGNAC
- Olivia PINEL à Geneviève FEUILLASSIER
- Christian HURABIELLE – PERE à Catherine FRADIER
- Thierry CONGRAS à Catherine AZEMA

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Eddy DORLEANS

OBJET 05 : Budget Primitif 2021 – Budget annexe de l'Etablissement Thermal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération du conseil municipal du 04 novembre 2020

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous afférente à la présente délibération,

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif du budget annexe de l'Etablissement Thermal pour l'exercice 2021. Ce budget s'inscrit dans les objectifs fixés lors du Débat d'Orientations Budgétaires voté par le Conseil Municipal du 04 novembre 2020. Avant d'examiner les grandes lignes du budget

primitif 2021, il convient de rappeler que depuis le 1^{er} janvier 2012, conformément à une délibération du conseil municipal du 30 juin 2011, l'activité d'exploitation thermique est gérée par une société publique locale, la S.P.L.E.TH.

Depuis cette date, le budget annexe de l'Etablissement Thermal prend donc en charge les dépenses d'investissement liées à la construction du nouvel établissement thermal, des nouveaux investissements mais aussi l'amortissement des biens et la gestion de la dette passée et nouvelle afférente à l'ancienne régie thermique et à la construction du NET.

La livraison du Nouvel Etablissement Thermal en octobre 2014 auprès de la SPLETH s'est accompagnée de l'entrée en vigueur du nouveau contrat de délégation de service public, lequel prévoit la mise à disposition du NET ainsi que l'actualisation de la redevance versée au budget annexe.

Pour 2021, le budget annexe se caractérise principalement par les éléments suivants :

En dépenses de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	BP 2020	Propositions 2021
Dépenses	4 654 543	4 077 976
Chapitres		
O11	60 000	151 840
O12	102 000	93 841
O23	0	1 595 773
O42	1 500 831	1 489 729
66	560 000	721 793
67	2 431 712	25 000

Dans le cadre de ces dépenses, il convient de prévoir au chapitre 011 la provision de 80 000 € pour les honoraires d'avocat concernant le contentieux avec la société SPIE.

Cette section comprend également le remboursement des intérêts de la dette pour 711 793 € (hors ICNE) et en écriture d'ordre la dotation aux amortissements des nouveaux équipements pour 1.6 M €.

En recettes de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	BP 2020 + DM1	Propositions 2021
Recettes	5 159 925,00	4 077 976
Chapitres		
O42	920 458	910 458
75	4 130 180	2 902 518
77	440 000	265 000

Ces recettes de fonctionnement comprennent une redevance revue à la baisse vue la pandémie qui sévit actuellement. De plus l'année 2021 a été établie sur une reprise de fréquentation de l'activité thermique à hauteur de 55 % du nombre de curistes 2019. A noter également, la somme de 265 000 € inscrite au chapitre 77 en prévision de remboursements de sinistres.

En investissement, les principales dépenses concerneront :

- Les travaux de réhabilitation des bassins de l'activité SPA
- Les études pour les travaux d'extension du centre de bien-être
- Des études et travaux sur les forages afin de parfaire la connaissance et exploiter de manière optimisée et raisonnée la ressource en eau thermique de la commune
- Des travaux dans l'établissement thermal pour maintenir la qualité de l'équipement

source d'investissement	INVESTISSEMENT	BP 2020 + DM 1	Propositions 2021
	Dépenses	4 100 670.35	4 654 669
	Chapitres		
	040	910 458	910 458
	16	1 294 832	2 175 044
	20	388 642.83	366 026
	21		
	23	937 284.76	1 203 141

En recettes d'investissement :

- Les travaux seront financés par un recours à l'emprunt, toutefois le 1068 pourra minimiser ce dernier lors de l'affectation du résultat de l'exercice 2020.

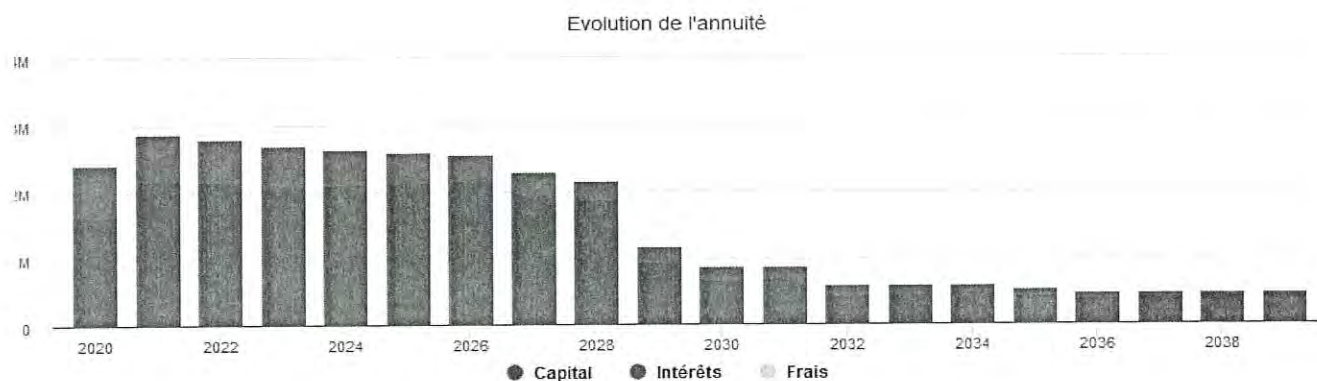
INVESTISSEMENT	BP 2020	Propositions 2021
Recettes	4 100 670.35	4 654 669
Chapitres		
O21	0.00	1 595 773
O40	1 500 831.00	1 489 729
10	2 599 839.35	
16	0.00	1 569 167

Evolution de la dette de l'Etablissement Thermal (y compris Blanchisserie et O'balia)

Tableau d'évolution de la dette de l'Etablissement Thermal (y compris Blanchisserie et O'Balie)

Exercice	Encours début	Annuité	Intérêts	Capital
2021	22 554 060.20	2 887 836.11	712 792.75	2 175 043.36
2022	20 379 016.84	2 800 978.54	647 822.75	2 153 155.80
2023	18 225 861.04	2 690 464.15	586 104.62	2 104 359.54
2024	16 121 501.50	2 645 124.44	526 061.05	2 119 063.39
2025	14 002 438.11	2 599 586.67	464 737.61	2 134 849.06
2026	11 867 589.05	2 554 141.13	402 798.17	2 151 342.96
2027	9 716 246.09	2 298 386.73	340 117.18	1 958 269.56
2028	7 757 976.53	2 152 564.58	277 230.92	1 875 333.66
2029	5 882 642.90	1 175 538.62	229 435.95	946 102.67
2030	4 936 540.24	880 462.56	203 084.41	677 378.15
2031	4 259 162.09	876 172.19	180 029.11	696 143.08
2032	3 563 019.01	604 328.29	156 136.09	448 192.20
2033	3 114 826.81	604 264.17	135 545.92	468 718.25
2034	2 646 108.56	604 222.92	114 036.94	490 185.98
2035	2 155 922.58	535 205.29	91 541.18	443 664.11

2036	1 712 853.30	470 718.84	71 313.67	399 405.17
2037	1 312 853.30	470 718.84	52 786.99	417 931.85
2038	894 921.45	470 718.84	33 400.92	437 317.92
2039	457 603.33	470 719.15	13 115.62	457 603.33



<u>DETAIL NATURE DE LA DETTE</u>	Capital à l'origine	CRD au 01/01/21	Capital 2020	CRD au 01/01/21
ATHENA, HESPERIDES...	6 592 143,00	1 425 296.33	309 694.36	1 115 601.97
O'BALIA	3 850 000,00	1 710 974.51	108 786.72	1 602 187.79
NET, NOUVELLE BLANCHISSERIE	31 300 000,00	19 417 789.36	1 756 562.28	17 661 227.08
TOTAL	41 742 143,00	22 554 060.20	2 175 043.36	20 379 016.84

Compte tenu de tous ces éléments, il est demandé à l'assemblée :

■ D'approuver par chapitre le Budget Primitif 2021 du budget annexe de l'Etablissement Thermal qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

☐ A la section de fonctionnement pour : **4 077 976 €**

☐ A la section d'investissement pour : **4 654 669 €**

Total du budget : **8 732 645 €**

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.

L'assemblée après avoir délibéré vote :

POUR : 25 ABSTENTIONS : 04

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Approuve** par chapitre le Budget Primitif 2021 du budget annexe de l'Etablissement Thermal qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
- ☐ A la section de fonctionnement pour : **4 077 976 €**
- ☐ A la section d'investissement pour : **4 654 669 €**
- Total du budget : **8 732 645 €**
- **Dit que** copie de la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc les Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture

Le 18/02/20

Le Maire,
Gérard CANOVAS

Publiée et exécutoire, le
Le Maire, Gérard CANOVAS

20/cn/12/005A

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400237-20201218-20_CM_12_005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

Numéro SIRET
21340023700094**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT**
COMMUNE population de 3500 habitants et plus
BALARUC LES BAINS

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE PRINCIPALE DE FRONTIGNAN

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : ETABLISSEMENT THERMAL (2)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	24
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	26
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	27
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	28
A3.2 - Etalement des provisions	29
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	32
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	33
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement,
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 077 976,00	4 077 976,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		4 077 976,00	4 077 976,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	4 654 669,00	4 654 669,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		4 654 669,00	4 654 669,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	8 732 645,00	8 732 645,00
---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent. Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES					A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	60 000,00	0,00	151 840,00	151 840,00	151 840,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	102 000,00	0,00	93 841,00	93 841,00	93 841,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		162 000,00	0,00	245 681,00	245 681,00	245 681,00
66	Charges financières	560 000,00	0,00	721 793,00	721 793,00	721 793,00
67	Charges exceptionnelles	2 431 712,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 153 712,00	0,00	992 474,00	992 474,00	992 474,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		1 595 773,00	1 595 773,00	1 595 773,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 500 831,00		1 489 729,00	1 489 729,00	1 489 729,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 500 831,00		3 085 502,00	3 085 502,00	3 085 502,00
TOTAL		4 654 543,00	0,00	4 077 976,00	4 077 976,00	4 077 976,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 077 976,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 528 229,00	0,00	2 902 518,00	2 902 518,00	2 902 518,00
Total des recettes de gestion des services		2 528 229,00	0,00	2 902 518,00	2 902 518,00	2 902 518,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	265 000,00	265 000,00	265 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 528 229,00	0,00	3 167 518,00	3 167 518,00	3 167 518,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	910 458,00		910 458,00	910 458,00	910 458,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		910 458,00		910 458,00	910 458,00	910 458,00
TOTAL		3 438 687,00	0,00	4 077 976,00	4 077 976,00	4 077 976,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 077 976,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	2 175 044,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	---------------------	---

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	388 642,83	0,00	366 026,00	366 026,00	366 026,00
21	Immobilisations corporelles	37,50	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	937 284,76	0,00	1 203 141,00	1 203 141,00	1 203 141,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 325 965,09	0,00	1 569 167,00	1 569 167,00	1 569 167,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 294 832,00	0,00	2 175 044,00	2 175 044,00	2 175 044,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 294 832,00	0,00	2 175 044,00	2 175 044,00	2 175 044,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 620 797,09	0,00	3 744 211,00	3 744 211,00	3 744 211,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	910 458,00		910 458,00	910 458,00	910 458,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	910 458,00		910 458,00	910 458,00	910 458,00
	TOTAL	3 531 255,09	0,00	4 654 669,00	4 654 669,00	4 654 669,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 654 669,00
--	--------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	1 569 167,00	1 569 167,00	1 569 167,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	1 569 167,00	1 569 167,00	1 569 167,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	1 569 167,00	1 569 167,00	1 569 167,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		1 595 773,00	1 595 773,00	1 595 773,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 500 831,00		1 489 729,00	1 489 729,00	1 489 729,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 500 831,00		3 085 502,00	3 085 502,00	3 085 502,00
	TOTAL	1 500 831,00	0,00	4 654 669,00	4 654 669,00	4 654 669,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 654 669,00
--	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

2 175 044,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	151 840,00		151 840,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	93 841,00		93 841,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	721 793,00	0,00	721 793,00
67	Charges exceptionnelles	25 000,00	0,00	25 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 489 729,00	1 489 729,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 595 773,00	1 595 773,00
Dépenses d'exploitation – Total		992 474,00	3 085 502,00	4 077 976,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 077 976,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	910 458,00	910 458,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 175 044,00	0,00	2 175 044,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	366 026,00	0,00	366 026,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 203 141,00	0,00	1 203 141,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 744 211,00	910 458,00	4 654 669,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 654 669,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 902 518,00		2 902 518,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	265 000,00	910 458,00	1 175 458,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		3 167 518,00	910 458,00	4 077 976,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 077 976,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 569 167,00	0,00	1 569 167,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 489 729,00	1 489 729,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		1 595 773,00	1 595 773,00
Recettes d'investissement – Total		1 569 167,00	3 085 502,00	4 654 669,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 654 669,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	60 000,00	151 840,00	151 840,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	2 000,00	8 000,00	8 000,00
6226	Honoraires	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	80 000,00	80 000,00
6288	Autres	18 000,00	43 840,00	43 840,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	102 000,00	93 841,00	93 841,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	102 000,00	93 841,00	93 841,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		162 000,00	245 681,00	245 681,00
66	Charges financières (b) (8)	560 000,00	721 793,00	721 793,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	565 000,00	711 793,00	711 793,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-5 000,00	10 000,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 431 712,00	25 000,00	25 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 431 712,00	25 000,00	25 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		3 153 712,00	992 474,00	992 474,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	1 595 773,00	1 595 773,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 500 831,00	1 489 729,00	1 489 729,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 500 831,00	1 489 729,00	1 489 729,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 500 831,00	3 085 502,00	3 085 502,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 500 831,00	3 085 502,00	3 085 502,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 654 543,00	4 077 976,00	4 077 976,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 077 976,00
--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	145 497,78
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	162 688,83
= Différence ICNE N – ICNE N-1	10 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 528 229,00	2 902 518,00	2 902 518,00
752	Revenus des immeubles	700 900,00	2 902 518,00	2 902 518,00
757	Redevances des fermiers, concession..	1 827 329,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		2 528 229,00	2 902 518,00	2 902 518,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	265 000,00	265 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	265 000,00	265 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		2 528 229,00	3 167 518,00	3 167 518,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	910 458,00	910 458,00	910 458,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	910 458,00	910 458,00	910 458,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		910 458,00	910 458,00	910 458,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 438 687,00	4 077 976,00	4 077 976,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 077 976,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	388 642,83	366 026,00	366 026,00
2031	Frais d'études	383 897,83	360 631,00	360 631,00
2032	Frais de recherche et de développement	545,00	595,00	595,00
2033	Frais d'insertion	4 200,00	4 800,00	4 800,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	37,50	0,00	0,00
2131	Bâtiments	37,50	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	937 284,76	1 203 141,00	1 203 141,00
2313	Constructions	893 438,94	868 641,00	868 641,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	43 845,82	334 500,00	334 500,00
Total des dépenses d'équipement		1 325 965,09	1 569 167,00	1 569 167,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 294 832,00	2 175 044,00	2 175 044,00
1641	Emprunts en euros	1 294 832,00	2 175 044,00	2 175 044,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 294 832,00	2 175 044,00	2 175 044,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 620 797,09	3 744 211,00	3 744 211,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7) (8)	910 458,00	910 458,00	910 458,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	910 458,00	910 458,00	910 458,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	15 503,00	15 503,00	15 503,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	352 390,00	352 390,00	352 390,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	192 859,00	192 859,00	192 859,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	327 697,00	327 697,00	327 697,00
13918	Autres subventions d'équipement	22 009,00	22 009,00	22 009,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		910 458,00	910 458,00	910 458,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 531 255,09	4 654 669,00	4 654 669,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 654 669,00
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	1 569 167,00	1 569 167,00
1641	Emprunts en euros	0,00	1 569 167,00	1 569 167,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	1 569 167,00	1 569 167,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	1 569 167,00	1 569 167,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	1 595 773,00	1 595 773,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 500 831,00	1 489 729,00	1 489 729,00
28031	Frais d'études	9 990,00	200,00	200,00
28032	Frais de recherche et de développement	372,00	372,00	372,00
2807	Fonds commercial	1 887,00	1 887,00	1 887,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	168,00	168,00	168,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	8 654,00	8 654,00	8 654,00
28128	Aménagement Autres terrains	349,00	349,00	349,00
28131	Bâtiments	1 393 170,00	925 449,00	925 449,00
28135	Installations générales, agencements, ..	768,00	467 943,00	467 943,00
28138	Autres constructions	6 256,00	5 490,00	5 490,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	64 054,00	64 054,00	64 054,00
28151	Installations complexes spécialisées	15 000,00	15 000,00	15 000,00
28154	Matériel industriel	163,00	163,00	163,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 500 831,00	3 085 502,00	3 085 502,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 500 831,00	3 085 502,00	3 085 502,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 500 831,00	4 654 669,00	4 654 669,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (9)			0,00	
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)			0,00	
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			4 654 669,00	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													Possibilité de rembourse ment anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursem ent	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse ments (6)	Profil d'amortisse ment (7)			
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel						
163 Emprunts obligataires (Total)															
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					34 597 330,68										
1641 Emprunts en euros (total)					34 597 330,68										
1397 (1397)	Agence France Locale	04/06/2020	20/05/2020	20/06/2021	2 943 342,34	F	FIXE	1,590	1,589	EURO	A	C	N	A-1	
3851150011 (200202)	Crédit Agricole	23/05/2002	23/05/2002	15/08/2002	1 067 143,00	V	EURIBO R03M + 0,18000	1,272	2,278	EURO	T	P	O	A-1	
ARC22543000 (200501.3)	Caisse d'Epargne	21/12/2005	30/03/2006	30/03/2007	275 000,00	F	FIXE	3,418	3,418	EURO	A	C	O	A-1	
EMPRUNT ARC22543000T28 (200501.5TH)	Caisse d'Epargne	25/01/2006	22/12/2006	22/12/2007	200 000,00	F	FIXE	4,190	4,190	EURO	A	P	N	A-1	
A17096080000 (200901)	Caisse d'Epargne	26/08/2009	24/11/2009	25/11/2010	1 000 000,00	F	FIXE	4,720	4,789	EURO	A	P	O	A-1	
5271210 / 1315436 (201006)	Caisse d'Epargne	11/01/2010	25/03/2010	25/04/2011	1 000 000,00	F	FIXE	4,070	4,064	EURO	A	P	O	A-1	
019GT9013PR (201103)	Crédit Agricole	21/01/2011	10/05/2011	01/08/2012	550 000,00	F	FIXE	3,510	3,358	EURO	A	P	O	A-1	
MON279969EUR (201302)	La Banque Postale	14/06/2013	19/07/2013	01/11/2013	4 000 000,00	F	FIXE	3,350	3,422	EURO	T	C	O	A-1	
XU00375163 (201303)	Crédit Agricole	21/05/2013	10/06/2013	10/09/2013	11 000 000,00	F	FIXE	3,397	3,491	EURO	T	C	O	A-1	
MON501328EUR0501416/001 (201401)	La Banque Postale	21/10/2014	29/10/2014	01/02/2015	4 300 000,00	F	FIXE	2,300	2,349	EURO	T	C	O	A-1	
8361679/4228032 (201403)	Caisse d'Epargne	03/03/2014	17/03/2014	25/06/2014	7 000 000,00	F	FIXE	4,560	4,638	EURO	T	P	O	A-1	
renégociation DETTE suite COVID (MON532942EUR)	Caisse Française de Financement Local	15/06/2020	04/06/2020	01/07/2021	1 261 845,34	F	FIXE	0,180	0,179	EURO	A	C	N	A-1	
1643 Emprunts en devises (total)															
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)															

BALARUC LES BAINS - ETABLISSEMENT THERMAL - BP - 2021

[illegible]

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal: montant emprunté à l'origine.

(23) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour X pour autres à préciser. In fine

(8) Catégorie d'emprunt à l'étranger. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/N													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				22 554 060,20					2 175 043,36	712 792,75			84 362,55
1641 Emprunts en euros (total)				22 554 060,20					2 175 043,36	712 792,75			84 362,55
1397 (1397)	N		A-1	2 943 342,34	10,47	F	FIXE	1,590	267 576,58	50 699,07			22 729,35
3851150011 (200202)	N		A-1	126 540,44	2,13	V	EURIBOR 03M + 0,18000	1,250	62 476,25	1 686,95			102,28
ARC22543000 (200501.3)	N		A-1	18 333,38	0,25	F	FIXE	3,418	18 333,38	626,63			0,00
EMPRUNT ARC22543000T28 (200501.5TH)	N		A-1	18 577,17	0,98	F	FIXE	4,190	18 577,17	778,38			0,00
A17096080000 (200901)	N		A-1	695 142,25	13,90	F	FIXE	4,720	36 163,75	33 266,42			3 196,78
5271210 / 1315436 (201006)	N		A-1	713 488,57	14,32	F	FIXE	4,070	35 447,47	29 038,98			18 977,16
019GT9013PR (201103)	N		A-1	302 343,69	7,59	F	FIXE	3,510	37 175,50	10 612,26			3 901,46
MON279969EUR (201302)	N		A-1	2 066 666,57	7,59	F	FIXE	3,350	266 666,68	65 883,33			9 995,38
XU00375163 (201303)	N		A-1	5 866 666,70	7,95	F	FIXE	3,397	733 333,32	192 561,15			10 656,51
MON501328EUR0501416/001 (201401)	N		A-1	2 579 999,92	8,84	F	FIXE	2,300	286 666,68	56 867,50			8 743,34
8361679/4228032 (201403)	N		A-1	5 981 113,83	18,99	F	FIXE	4,560	202 319,02	268 399,82			5 106,13
renégociation DETTE suite COVID (MON532942EUR)	N		A-1	1 261 845,34	5,50	F	FIXE	0,170	210 307,56	2 372,26			954,16
1643 Emprunts en devises (total)													
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)													

BALARUC LES BAINS - ETABLISSEMENT THERMAL - BP - 2021

[illegible]

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts régies à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits		12					
	% de l'encours		100,00 %					
	Montant en euros		22 554 060,20					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	IV
	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENT – METHODES UTILISEES

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Bien de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R2321-1 du CGCT) 500,00 €			21 Mars 2018
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
LINEAIRE	Concessions et droits / Logiciels	4 ans	
	Autres immobilisations incorporelles	10 ans	
	Fonds commercial	30 ans	
	Agencement et aménagement de terrain	30 ans	
	Bâtiments	30 à 40 ans	
	Bâtiments Centre Thermo-Ludique	30 ans	
	Bâtiments Nouvel Etablissement Thermal	40 ans	
	Bâtiment ancien Etablissement Thermal Hespérides	2 ans	
	Bâtiments Nouvelle Blanchisserie	40 ans	
	Laboratoire Cosmétique	15 ans	
	Installations générales, agencement, aménagement des constructions.	30 ans	
	Construction sur sol d'autrui	Durée du Bail	
	Unité de traitement des boues	30 ans	
	Réseaux eaux thermales et bâches d'eau	10 ans	
	Appareils élévateurs	10 ans	
	Installations à caractères spécifiques (carroussel porte-habits)	15 ans	
	Matériel industriel	15 ans	
	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels.	15 ans	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	15 ans	
	Matériel de transport	6 ans	
	Matériel de bureau et informatique	4 ans	
	Mobilier	10 ans	
	Autres immobilisations corporelles	10 ans	
	Bâtiments légers, abris	15 ans	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETATS DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE au 31/12/2019
Provisions semi-budgétaires						
Provision pour contentieux	0	16/09/2009	154 357,31	154 357,31	0	154 357,31

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		3 085 502,00	I 3 085 502,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 175 044,00	2 175 044,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 175 044,00	2 175 044,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		910 458,00	910 458,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	910 458,00	910 458,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 085 502,00	0,00	0,00	3 085 502,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 085 502,00	III 3 085 502,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 085 502,00	3 085 502,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	200,00	200,00
28032	Frais de recherche et de développement	372,00	372,00
2807	Fonds commercial	1 887,00	1 887,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	168,00	168,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	8 654,00	8 654,00
28128	Aménagement Autres terrains	349,00	349,00
28131	Bâtiments	925 449,00	925 449,00
28135	Installations générales, agencements, ..	467 943,00	467 943,00
28138	Autres constructions	5 490,00	5 490,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	64 054,00	64 054,00
28151	Installations complexes spécialisées	15 000,00	15 000,00
28154	Matériel industriel	163,00	163,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 595 773,00	1 595 773,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 085 502,00	0,00	0,00	0,00	3 085 502,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 3 085 502,00
Ressources propres disponibles	IV 3 085 502,00
Solde	V = IV – II (6) 0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATAGORIES	EFFECTIFS	MONTANT REALISE ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL	A	1.80	93 841 €

- (1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service

IV - ANNEXES	IV
ARRETE – SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 25
 Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTE : Pour : 25
 Contre :
 Abstentions : 04

Date de la convocation : 10 décembre 2020

Présenté par LE MAIRE
 A Balaruc-les-Bains, 16 Décembre 2020

Le Maire *Gérard CAVANA*

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire le
 A Balaruc-les-Bains, le 16 Décembre 2020

Les membres du CONSEIL MUNICIPAL

FEUILLASSIER Geneviève	RIOUST Christophe	LANET Brigitte	ANTIGNAC Stéphane
CURTO Dominique	FERNANDEZ Angel <i>Procurator</i> Stephane ANTIGNAC	SERRES Dominique	CALAS Didier
SORITEAU Laure	COURS Thierry	ARNOUX Joëlle	LONIGRO Christian
PINEL Olivia <i>Procurator</i> Geneviève Feuillassier	DORLEANS Eddy	GIORDANO Isabelle	MERIEAU Claude
ASTRUC Géraldine	GAU Benoît	TORRENT Elisabeth	MOURGUES Kevin
ESCOT Sophie	LUBRANO Jean-Gérald	BERNARD Céline	VALLET Camille
AZEMA Catherine	HURABIELLE-PÉRE Christian <i>Procurator</i> Catherine FRADIER	CONGRAS Thierry <i>Procurator</i> Catherine AZEMA	Catherine FRADIER

Certifié exécutoire par LE MAIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/12/20

et de la publication le

N° 20/CM/12/006

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400237-20201218-20_CM_12_006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BALARUC LES BAINS

Délibérations du Conseil Municipal

~~~~~

*Séance du 16 décembre 2020*

L'an deux mille vingt et le seize décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Maire,

Mme FEUILLASSIER, M. RIOUST, Mme LANET, M. ANTIGNAC, Mme CURTO, Mme SERRES, M. CALAS, Adjoint  
M. MERIEAU, M. LONIGRO, M. VALLET, Mme ARNOUX, M. COURS, Mme GIORDANO, Mme BERNARD, Mme TORRENT, Mme SORITEAU, Mme ASTRUC, M. GAU, Mme ESCOT, M. LUBRANO, M. MOURGUES, M. DORLEANS, Mme AZEMA, Mme FRADIER, Conseillers Municipaux

Absents (e) ayant donné procuration :

- Angel FERNANDEZ à Stéphane ANTIGNAC
- Olivia PINEL à Geneviève FEUILLASSIER
- Christian HURABIELLE – PERE à Catherine FRADIER
- Thierry CONGRAS à Catherine AZEMA

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Eddy DORLEANS

**OBJET 06 : Budget Primitif 2021- Budget Principal Office de Tourisme-EPIC.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté du 17 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux établissements publics industriels et commerciaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008,

Vu les articles L.133-7 ; L.133-8 et R.133-10 du Code du Tourisme,

Vu l'adoption du Budget Principal 2020 de l'Office de Tourisme lors de la séance du Comité de direction en date du 10 Décembre 2020 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif du budget Principal Office de Tourisme pour l'exercice 2021.

Il est proposé d'approuver par chapitre le budget primitif 2021 de l'Office de Tourisme-EPIC qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- A la section d'exploitation pour : **733 500 €**
- A la section d'investissement pour : **6000 €**

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver par chapitre le budget primitif 2021 de l'Office de Tourisme-EPIC.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.

L'assemblée après avoir délibéré vote :

**POUR : 25 ABSTENTIONS : 04**

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Approuve** par chapitre le budget primitif 2021 de l'Office de Tourisme-EPIC qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

A la section d'exploitation pour : **733 500 €**

A la section d'investissement pour : **6000 €**

- **Dit que** copie de la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

**Ainsi délibéré à Balaruc les Bains, les jours, mois et an susdits.**

**Pour expédition conforme  
Transmis en Préfecture**

Le *18/12/20*

**Le Maire,  
Gérard CANOVAS**

**Publiée et exécutoire, le  
Le Maire, Gérard CANOVAS**





N° 20/CM/12/007

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BALARUC LES BAINS

*Délibérations du Conseil Municipal*

*Séance du 16 décembre 2020*

L'an deux mille vingt et le seize décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Maire,

Mme FEUILLASSIER, M. RIOUST, Mme LANET, M. ANTIGNAC, Mme CURTO, Mme SERRES, M. CALAS, Adjoint  
M. MERIEAU, M. LONIGRO, M. VALLET, Mme ARNOUX, M. COURS, Mme GIORDANO, Mme BERNARD, Mme TORRENT, Mme SORITEAU, Mme ASTRUC, M. GAU, Mme ESCOT, M. LUBRANO, M. MOURGUES, M. DORLEANS, Mme AZEMA, Mme FRADIER, Conseillers Municipaux

Absents (e) ayant donné procuration :

- Angel FERNANDEZ à Stéphane ANTIGNAC
- Olivia PINEL à Geneviève FEUILLASSIER
- Christian HURABIELLE – PERE à Catherine FRADIER
- Thierry CONGRAS à Catherine AZEMA

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Eddy DORLEANS

**OBJET 07 : Budget Primitif 2021- Budget annexe « Service des Campings ».**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté du 17 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux établissements publics industriels et commerciaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008,

Vu les articles L.133-7 ; L.133-8 et R.133-10 du Code du Tourisme,

Vu l'adoption du Budget Annexe 2021 « Service des Camping » de l'Office de Tourisme lors de la séance du Comité de direction en date du 10 Décembre 2020 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif du budget annexe « Service des Campings » pour l'exercice 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver par chapitre le budget primitif 2021 du budget annexe « Service des Campings » qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- A la section d'exploitation pour : **834 620 €**
- A la section d'investissement pour : **102 090 €**

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver par chapitre le budget primitif 2021 du budget annexe « Service des Campings ».

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.

L'assemblée après avoir délibéré vote :

**POUR : 25 ABSTENTIONS : 04**

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Approuve** par chapitre le budget primitif 2021 du budget annexe « Service des Campings » qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

A la section d'exploitation pour : **834 620 €**

A la section d'investissement pour : **102 090 €**

- **Dit que** copie de la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

**Ainsi délibéré à Balaruc les Bains, les jours, mois et an susdits.**

**Pour expédition conforme  
Transmis en Préfecture**

Le 18/12/20

Le Maire,  
**Gérard CANOVAS**

**Publiée et exécutoire, le  
Le Maire, Gérard CANOVAS**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400237-20201218-20\_CM\_12\_008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

N° 20/CM/12/008

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BALARUC LES BAINS

*Délibérations du Conseil Municipal*

*Séance du 16 décembre 2020*

L'an deux mille vingt et le seize décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Maire,

Mme FEUILLASSIER, M. RIOUST, Mme LANET, M. ANTIGNAC, Mme CURTO, Mme SERRES, M. CALAS, Adjoint  
M. MERIEAU, M. LONIGRO, M. VALLET, Mme ARNOUX, M. COURS, Mme GIORDANO, Mme BERNARD, Mme TORRENT, Mme SORITEAU, Mme ASTRUC, M. GAU, Mme ESCOT, M. LUBRANO, M. MOURGUES, M. DORLEANS, Mme AZEMA, Mme FRADIER, Conseillers Municipaux

Absents (e) ayant donné procuration :

- Angel FERNANDEZ à Stéphane ANTIGNAC
- Olivia PINEL à Geneviève FEUILLASSIER
- Christian HURABIELLE – PERE à Catherine FRADIER
- Thierry CONGRAS à Catherine AZEMA

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Eddy DORLEANS

**OBJET 08 :** Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de l'Assemblée spéciale et des Assemblées Générales de la SA ELIT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'issue du renouvellement du conseil Municipal le 15 mars et de son installation le 18 mai 2020, et en application de l'article 24 des statuts de la SA ELIT, il convient de désigner le représentant de la Commune au Conseil d'Administration de la Société Anonyme d'Equipement du Littoral de Thau (SA ELIT).

Il est proposé de désigner :

- Claude MERIEAU
- En qualité de représentant au sein de l'Assemblée Spéciale
- En qualité de représentant pour les Assemblées Générales



Conformément à l'article L2121-21 du CGCT le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de :

- Rapporter la délibération n° 20/CM/06/013 du 03 juin 2020,
- Décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,
- Désigner le représentant du conseil municipal pour représenter la commune au sein de l'Assemblée Spéciale, et des Assemblées Générales de la SA ELIT.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.

L'assemblée après avoir délibéré vote :

#### UNANIMITE

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Rapporte** la délibération n° 20/CM/06/013 du 03 juin 2020,
- **Décide** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,
- **Désigne** le représentant du conseil municipal pour représenter la commune au sein de l'Assemblée Spéciale, et des Assemblées Générales de la SA ELIT :  
Monsieur Claude Mérieau,
- **Dit que** copie de la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc les Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme  
Transmis en Préfecture

Le 18/11/20

Le Maire,  
Gérard CANOVAS

Publiée et exécutoire, le  
Le Maire, Gérard CANOVAS





N° 20/CM/12/009

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BALARUC LES BAINS

*Délibérations du Conseil Municipal*

*Séance du 16 décembre 2020*

L'an deux mille vingt et le seize décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Maire,

Mme FEUILLASSIER, M. RIOUST, Mme LANET, M. ANTIGNAC, Mme CURTO, Mme SERRES, M. CALAS, Adjoint  
M. MERIEAU, M. LONIGRO, M. VALLET, Mme ARNOUX, M. COURS, Mme GIORDANO, Mme BERNARD, Mme TORRENT, Mme SORITEAU, Mme ASTRUC, M. GAU, Mme ESCOT, M. LUBRANO, M. MOURGUES, M. DORLEANS, Mme AZEMA, Mme FRADIER, Conseillers Municipaux

Absents (e) ayant donné procuration :

- Angel FERNANDEZ à Stéphane ANTIGNAC
- Olivia PINEL à Geneviève FEUILLASSIER
- Christian HURABIELLE – PERE à Catherine FRADIER
- Thierry CONGRAS à Catherine AZEMA

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Eddy DORLEANS

**OBJET 09 :** Convention avec Sète Agglopôle Méditerranée relative au remboursement des transports liés à la pratique de l'enseignement de la natation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

En application de la circulaire n° 2017-127 du 22 août 2017, apprendre à nager à tous les élèves apparaît comme une priorité nationale, inscrite dans le socle commun des connaissances et des compétences.

Sète Agglopôle Méditerranée propose de mettre à disposition des écoles de Balaruc-Les-Bains, des créneaux horaires permettant à ces dernières de répondre à leurs obligations mentionnées dans la circulaire 2017-127 et de rembourser à la commune les frais liés aux transports de ses élèves vers les piscines d'intérêt communautaire.

La commune de Balaruc-les-Bains décide de signer une nouvelle convention avec Sète Agglopôle Méditerranée sise « Le Président » - 4, avenue d'Aigues – BP 600 – 34110 Frontignan, représentée par son président, Monsieur François Commeinhes.

Sète Agglopôle Méditerranée s'engage à rembourser la commune de Balaruc-Les-Bains pour l'année scolaire 2020/2021 un montant maximal de 3 500 € hors taxes pour le transport des élèves vers la piscine Fonquerne située sur la commune de Sète.

La convention prendra effet à compter de sa notification qui intervient après transmission au contrôle de légalité et s'achève lors de la fin de l'année scolaire 2020/2021.

Il est demandé à l'assemblée :

- d'approuver la convention,
- d'autoriser le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.

L'assemblée après avoir délibéré vote :

#### UNANIMITE

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Approuve** la présente convention,
- **Autorise** le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **Dit que** copie de la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

**Ainsi délibéré à Balaruc les Bains, les jours, mois et an susdits.**

Pour expédition conforme  
Transmis en Préfecture  
Le 18/12/20  
Le Maire,  
Gérard CANOVAS

Publiée et exécutoire, le  
Le Maire, Gérard CANOVAS



The image shows a handwritten signature, likely of the Mayor, and an official circular stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE BALARUC-LES-BAINS' and '34540 Hérault' around a central emblem.



N° 20/CM/12/010

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BALARUC LES BAINS

*Délibérations du Conseil Municipal*

*Séance du 16 décembre 2020*

L'an deux mille vingt et le seize décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Maire,

Mme FEUILLASSIER, M. RIOUST, Mme LANET, M. ANTIGNAC, Mme CURTO, Mme SERRES, M. CALAS, Adjoint  
M. MERIEAU, M. LONIGRO, M. VALLET, Mme ARNOUX, M. COURS, Mme GIORDANO, Mme BERNARD, Mme TORRENT, Mme SORITEAU, Mme ASTRUC, M. GAU, Mme ESCOT, M. LUBRANO, M. MOURGUES, M. DORLEANS, Mme AZEMA, Mme FRADIER, Conseillers Municipaux

Absents (e) ayant donné procuration :

- Angel FERNANDEZ à Stéphane ANTIGNAC
- Olivia PINEL à Geneviève FEUILLASSIER
- Christian HURABIELLE – PERE à Catherine FRADIER
- Thierry CONGRAS à Catherine AZEMA

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Eddy DORLEANS

**OBJET 10 :** Tarification des prestations proposées par le centre nautique municipal « Manureva », année 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :

L'organisation des différentes prestations proposées par le centre nautique municipal « Manureva » justifie d'établir un tarif détaillé et différencié selon les types de supports et de publics.

Le centre nautique municipal Manuréva s'est adapté aux obligations de fonctionnement d'une année 2020 bien singulière, qu'il importe de considérer au moment de la révision annuelle des tarifs des prestations.

Les dispositions tarifaires en vigueur quant à l'accueil des groupes scolaires ou en vacances, à la mise à disposition de matériels et d'installations, aux prestations proposées aux adhérents du club nautique, aux séances d'animation paddle kayak, aux cours particuliers, à la location multi supports, et enfin aux sorties avec le bateau collectif echo 90, restent en la circonstance d'actualité et ne requièrent aucune modification. Ils sont donc maintenus en l'état.

Cependant il convient de préciser que la proposition pédagogique concernant l'accueil des groupes est enrichie d'une pratique sportive associée de type tir à l'arc, sport boule, balle au tambourin..., dispensée par les éducateurs du service des sports et valorisée au forfait, sur un tarif similaire à celui appliqué pour les séances environnement. Les capacités d'accueil et l'intérêt pour les scolaires ou jeunes vacanciers s'en trouvent améliorées.

Le centre nautique a le souci permanent d'adapter et d'accroître ses propositions de prestation à la demande, et il a la volonté de dynamiser son activité en affichant une tarification claire, plus cohérente et justifiée par rapport à la qualité du service rendu, tout en conservant un meilleur positionnement comparativement aux autres établissements proches, dans ce même secteur de pratiques nautiques. Cette démarche de valorisation des actions du centre nautique municipal implique pour 2021 une stabilisation de nombreux tarifs, une prise en compte des modifications, et un ajustement étudié des prix relatifs aux offres de stages individuels programmés en période de vacances.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de voter la nouvelle tarification des prestations du centre nautique municipal « Manuréva », applicable au premier janvier 2021.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.

L'assemblée après avoir délibéré vote :

#### UNANIMITE

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Approuve** la nouvelle tarification des prestations du centre nautique municipal « Manuréva », applicable au premier janvier 2021,
- **Dit que** copie de la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

**Ainsi délibéré à Balaruc les Bains, les jours, mois et an susdits.**

Pour expédition conforme

Transmis en Préfecture

Le 18/12/20

Le Maire,

Gérard CANOVAS

Publiée et exécutoire, le

Le Maire, Gérard CANOVAS





TARIFS C.N.M 2021

COTE INDIVIDUELS

Licence Enseignement FFV 12,50 Euros

Obligatoire pour chaque stagiaire

| STAGES                                                                                                               |                     |           |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------|-----------|
| <i>Moins de 14 ans</i><br>OPTIMIST - PLANCHE<br>ELECTRON - FUN BOAT<br><i>Plus de 14 ans</i><br>PLANCHE<br>CATAMARAN | PRINTEMPS - AUTOMNE |           |           |
|                                                                                                                      |                     |           |           |
|                                                                                                                      | 3 Séances           | 4 Séances | 5 Séances |
|                                                                                                                      |                     |           |           |
|                                                                                                                      | 93,00 €             | 102,00 €  | 114,00 €  |
|                                                                                                                      | 106,00 €            | 117,00 €  | 127,00 €  |
|                                                                                                                      |                     |           |           |
|                                                                                                                      | 106,00 €            | 117,00 €  | 127,00 €  |
|                                                                                                                      | 122,00 €            | 133,00 €  | 147,00 €  |

|                                                                                                                      |              |           |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------|-----------|
| <i>Moins de 14 ans</i><br>OPTIMIST - PLANCHE<br>ELECTRON - FUN BOAT<br><i>Plus de 14 ans</i><br>PLANCHE<br>CATAMARAN | VACANCES ÉTÉ |           |           |
|                                                                                                                      | 1ER STAGE    |           |           |
|                                                                                                                      | 3 Séances    | 4 Séances | 5 Séances |
|                                                                                                                      |              |           |           |
|                                                                                                                      | 108,00 €     | 121,00 €  | 139,00 €  |
|                                                                                                                      | 124,00 €     | 140,00 €  | 155,00 €  |
|                                                                                                                      |              |           |           |
|                                                                                                                      | 124,00 €     | 140,00 €  | 155,00 €  |
|                                                                                                                      | 134,00 €     | 150,00 €  | 167,00 €  |
|                                                                                                                      |              |           |           |
| <i>A partir de 6 ans et moins de 30 Kg</i>                                                                           |              |           |           |
| JARDIN DE MER                                                                                                        | 93,00 €      | 139,00 €  |           |

|                                                                                                                      |                                   |           |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------|
| <i>Moins de 14 ans</i><br>OPTIMIST - PLANCHE<br>ELECTRON - FUN BOAT<br><i>Plus de 14 ans</i><br>PLANCHE<br>CATAMARAN | 2EME STAGE ou 3 Pers même famille |           |           |
|                                                                                                                      | 3 Séances                         | 4 Séances | 5 Séances |
|                                                                                                                      |                                   |           |           |
|                                                                                                                      | 99,00 €                           | 110,00 €  | 127,00 €  |
|                                                                                                                      | 110,00 €                          | 121,00 €  | 139,00 €  |
|                                                                                                                      |                                   |           |           |
|                                                                                                                      | 110,00 €                          | 121,00 €  | 139,00 €  |
|                                                                                                                      | 121,00 €                          | 135,00 €  | 149,00 €  |

|                                                                                                       |                       |  |                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>7 à 14 ans</i><br>OPTI - FUN BOAT -ELECTRON - PLANCHE<br><i>15 à 18 ans</i><br>CATAMARAN - PLANCHE | CARTE FORFAIT LOISIRS |  | Réservé aux Balarucois<br>Enfants de curistes<br>Scolaires extérieurs venus<br>au printemps |
|                                                                                                       | 15 Séances            |  |                                                                                             |
|                                                                                                       | 315,00 €              |  |                                                                                             |
|                                                                                                       | 15 Séances            |  |                                                                                             |
|                                                                                                       | 363,00 €              |  |                                                                                             |

Des arrhes de 25 Euros sont demandées à la réservation  
pour chaque stage , encaissées, non remboursables.

# TARIFS C.N.M 2021

## LOCATIONS

### PRINTEMPS - AUTOMNE - ÉTÉ

P.A.V - KAYAK BI  
PADDLE - KAYAK MONO

| <i>1 Heure</i> | <i>2 Heures</i> | <i>CARTE<br/>3 Heures</i> | <i>CARTE<br/>5 Heures</i> |
|----------------|-----------------|---------------------------|---------------------------|
| 15,00 €        |                 | 36,00 €                   | 50,00 €                   |
| 12,00 €        |                 | 30,00 €                   |                           |

P.A.V - KAYAK BI  
PADDLE - KAYAK MONO

| CARTE BIP      |  |                 |                 |
|----------------|--|-----------------|-----------------|
| <i>1 Heure</i> |  | <i>3 Heures</i> | <i>5 Heures</i> |
| 13,50 €        |  | 32,00 €         | 45,00 €         |
| 10,50 €        |  | 27,00 €         |                 |

FUN BOAT  
CARAVELLE

|         |         |
|---------|---------|
| 20,00 € |         |
|         | 54,00 € |

CATAMARAN : LOC /Niveau 3 requis

|  |         | <i>2H en plus</i> |
|--|---------|-------------------|
|  | 44,00 € | 38,00 €           |

COMBINAISON

|                   |                       |
|-------------------|-----------------------|
| 2 Euros la séance | 5 euros les 5 séances |
|-------------------|-----------------------|

## COURS PARTICULIERS

PLANCHE A VOILE ou  
CATAMARAN

| <i>1 Heure</i>                                               | Heure en plus par personne |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------|
| 45 Euros par personne pour 1<br>35 Euros par personne pour 2 | 30,00 €                    |

## PARKING BATEAU

|                                          |         |
|------------------------------------------|---------|
| Forfait cures / vacances Maxi 3 semaines | 60,00 € |
| La semaine                               | 25,00 € |

## SORTIE CARAVELLE

|          |           |
|----------|-----------|
| 1 Séance | 3 Séances |
| 25,00 €  | 65,00 €   |

## SORTIE CARAVELLE

Bateau collectif "Caravelle"

|                 |
|-----------------|
| <i>1 Séance</i> |
| 25,00 €         |

Les personnes détenant la carte BIP de la station

|                 |
|-----------------|
| <i>1 Séance</i> |
| 23,00 €         |

## SEANCE ANIMATION PADDLE KAYAK

| SAMEDI 10H30 - 12H<br>Hors saison Printemps / Automne | SAISON ESTIVALE                   |
|-------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| A La séance 8 euros                                   | 10 EUROS GROUPES VILLAGE VACANCES |
| Carte 5 séances 30 euros                              | 15 EUROS PARTICULIERS             |
| Carte 10 séances 50 euros                             |                                   |
|                                                       | CARTE BIP                         |
|                                                       | ANIM PADDLE ÉTÉ                   |

# TARIFS C.N.M 2021

La licence annuelle FFV : JEUNES 29,50 EUROS - ADULTES 58,50 Euros

## COTE CLUB

### ADHERENTS

Le mercredi et samedi hors vacances scolaires

*Adhésion 17 MARS AU 26 JUIN 2021*

Inclus Vacances de printemps

Balarucois

1 COURS SEMAINE

2 COURS SEMAINE

Extérieur

1 COURS SEMAINE

2 COURS SEMAINE

*Adhésion 15 SEPTEMBRE AU 27 NOVEMBRE 2021*

Le mercredi et samedi hors vacances scolaires

Inclus Vacances de novembre

Balarucois

1 COURS SEMAINE

2 COURS SEMAINE

Extérieur

1 COURS SEMAINE

2 COURS SEMAINE

| FAMILLE    |                            |
|------------|----------------------------|
| 1ER Enfant | à partir<br>du 2EME Enfant |
| 122,00 €   | 103,00 €                   |
| 151,00 €   | 130,00 €                   |
| 140,00 €   | 115,00 €                   |
| 172,00 €   | 142,00 €                   |

| FAMILLE    |                            |
|------------|----------------------------|
| 1ER Enfant | à partir<br>du 2EME Enfant |
| 111,00 €   | 95,00 €                    |
| 132,00 €   | 111,00 €                   |
| 124,00 €   | 105,00 €                   |
| 144,00 €   | 124,00 €                   |

LES COTISTATIONS POURRONT ETRE PAYEES EN 2 OU 3 CHEQUES selon avis de la Trésorerie

Le club participe aux rencontres départementales, environ 5 régates par an d'octobre à juin .

ADHERENTS ÉTÉ : 50% sur les stages d'été  
ou FORFAIT 3 SEMAINES

### CARTE LOISIRS CATA

Licence Enseignement FFV 12,50 Euros

Les samedis Validité 1 an de date à date

*20 MARS AU 26 JUIN - 18 SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2021*

*période estivale nous consulter*

Balarucois

Extérieur

| 1er      | 2eme<br>(couple) |
|----------|------------------|
| 288,00 € | 248,00 €         |

|          |          |
|----------|----------|
| 345,00 € | 295,00 € |
|----------|----------|

|             |             |
|-------------|-------------|
| sans casier | avec casier |
| 215,00 €    | 252,00 €    |

### PARKING BATEAU

Cotisation annuelle

### PARKING PLANCHE RACK

Cotisation annuelle

|          |
|----------|
| 110,00 € |
|----------|

### CARTE LOISIRS ECHO 90

PRINTEMPS 12 MAI AU 26 JUIN

AUTOMNE 15 SEPT AU 30 OCT

|                    |
|--------------------|
| CARTE<br>5 Séances |
| 125,00 €           |
| 125,00 €           |

Carte nominative

### REGATES

Gratuit pour les adhérents Balarucois  
lorsque la régate se déroule à Balaruc

| DEPARTEMENTALE  | LIGUE     |         |
|-----------------|-----------|---------|
| 8,00 €          | 10,00 €   | 15,00 € |
|                 | SOLITAIRE | DOUBLE  |
| INTERLIGUE      |           |         |
| 15 Euros / jour |           |         |

Le Comité Départemental de Voile 34 nous verse 300 Euros par support lorsque  
nous organisons une rencontre CHALLENGE DEPARTEMENTAL



# TARIFS C.N.M 2021

## COTE GROUPES

| VOILE SCOLAIRE                                                       | PRINTEMPS - AUTOMNE                    |
|----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| <i>Ecoles primaires - Collèges</i><br>OPTIMIST - ELECTRON - FUN BOAT |                                        |
|                                                                      |                                        |
|                                                                      | 4 jours semaine ou 8 séances           |
|                                                                      | la Séance/Enf                          |
|                                                                      | 16,50 €                                |
| SEANCE ENVIRONNEMENT                                                 | FORFAIT 160 Euros la séance par classe |
| SEANCE SPORT ASSOCIE                                                 | FORFAIT 160 Euros la séance par classe |

| ASSOCIATION - COLLECTIVITE<br>INSTITUTION | PRINTEMPS - ÉTÉ - AUTOMNE |
|-------------------------------------------|---------------------------|
|                                           | la Séance/Enf             |
| TOUS SUPPORTS                             | 19,00 €                   |

## MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS

| <i>PINEDE</i>      | par jour |      |      |
|--------------------|----------|------|------|
| GRP INFERIEUR A 13 | 58,00 €  | 4,83 |      |
| GRP DE 13 à 18     | 66,00 €  | 5,07 | 3,66 |
| GRP DE 19 à 24     | 87,00 €  | 4,57 | 3,62 |
| GRP DE 25 à 30     | 103,00 € | 4,12 | 3,43 |
| GRP DE 31 à 40     | 124,00 € | 4,00 | 3,10 |
| GRP DE 41 à 50     | 134,00 € | 3,26 | 2,60 |
| GRP DE 51 à 60     | 144,00 € | 2,82 | 2,40 |
| GRP SUPERIEUR A 60 | 154,00 € | 2,45 |      |

| <i>INSTALLATION</i>                 | par jour |
|-------------------------------------|----------|
| Forfait jusqu'à 8 personnes         | 28,00 €  |
| Groupe à partir de la 9eme personne | 3,00 €   |

## MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

|                                             | par jour |
|---------------------------------------------|----------|
| <i>SECURITE sans carburant</i>              | 77,00 €  |
| suivant convention                          |          |
| <i>SECURITE + MONITEUR B.E</i>              | 200,00 € |
| suivant convention                          |          |
| <i>BIC 293 pour stage entraineur</i>        | 15,00 €  |
| <i>le flotteur seul</i>                     |          |
| <i>OPTIMIST ECOLE pour stage entraineur</i> | 10,00 €  |
| <i>sans greement</i>                        |          |

**NOUVELLE PRESTATION 2021**

**BATEAU COLLECTIF 12 personnes embarquées avec skipper**

| PUBLICS                                            | 1/2 JOURNEE                 |                | JOURNEE                     |                |
|----------------------------------------------------|-----------------------------|----------------|-----------------------------|----------------|
| <i>Ecoles primaires - Colléges</i>                 | Forfait 185 Euros (11 pers) |                | Forfait 350 Euros (11 pers) |                |
| <i>Associations - Collectivités - Institutions</i> | Forfait 220 Euros (11 pers) |                | Forfait 400 Euros (11 pers) |                |
| <i>Comités d'entreprise</i>                        | Forfait 300 Euros (11 pers) |                | Forfait 580 Euros (11 pers) |                |
| <i>Individuels Familles</i>                        | 1 pers                      | 28,00 €        | 1 pers                      | 50,00 €        |
|                                                    | 2 pers                      | 50,00 €        | 2 pers                      | 86,00 €        |
|                                                    | 3 pers                      | 70,00 €        | 3 pers                      | 120,00 €       |
|                                                    | a partir de 4               | 20 Euros /PERS | a partir de 4 :             | 35 Euros /PERS |

|                                 |                              |   |
|---------------------------------|------------------------------|---|
| OFFRE TOUT COMPRIS à la journée | visite savoir faire local    | * |
|                                 | dégustation produits terroir | * |
|                                 | restauration typique         | * |

\*en cours de contruction

réalisable sur la base du tarif journée avec prise en charge directe par l'usager des supplements à régler au prestataire.







N° 20/CM/12/011

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BALARUC LES BAINS

*Délibérations du Conseil Municipal*

~~~~~  
Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le seize décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Maire,

Mme FEUILLASSIER, M. RIOUST, Mme LANET, M. ANTIGNAC, Mme CURTO, Mme SERRES, M. CALAS, Adjoint
M. MERIEAU, M. LONIGRO, M. VALLET, Mme ARNOUX, M. COURS, Mme GIORDANO, Mme BERNARD, Mme TORRENT, Mme SORITEAU, Mme ASTRUC, M. GAU, Mme ESCOT, M. LUBRANO, M. MOURGUES, M. DORLEANS, Mme AZEMA, Mme FRADIER, Conseillers Municipaux

Absents (e) ayant donné procuration :

- Angel FERNANDEZ à Stéphane ANTIGNAC
- Olivia PINEL à Geneviève FEUILLASSIER
- Christian HURABIELLE – PERE à Catherine FRADIER
- Thierry CONGRAS à Catherine AZEMA

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Eddy DORLEANS

OBJET 11 : Modification du tarif des inscriptions et du Règlement Intérieur du dispositif « Sport Anim Vacances » pour 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :

L'accueil de loisirs « sport anim'vacances » propose au libre choix des jeunes Balarucois, âgés entre 9 et 14 ans, un programme d'activités sportives et loisirs sportifs, à chaque période de vacances scolaires. À ces animations hebdomadaires s'ajoutent différents séjours, activités à thèmes et sorties, notamment durant la saison estivale.

Les extérieurs et vacanciers peuvent également participer à ce dispositif avec des modalités d'inscriptions particulières.

Les familles dont les parents sont domiciliés à Balaruc-les-Bains ou s'y acquittant d'une taxe professionnelle, peuvent inscrire leur(s) enfant(s) à la semaine (petites vacances) ou au mois (grandes vacances), sorties en supplément, en réglant une participation aux frais, calculée sur la base des revenus de l'année N-2. La pièce justificative demandée sera l'avis d'imposition de l'année N-1.

Les familles dont les parents ne satisfont pas aux cas précédents peuvent inscrire leurs enfants en réglant une participation à la séance de deux heures ou à la sortie journée. Il est proposé en complément, un forfait semaine ou deux semaines, plus juste financièrement et favorisant les inscriptions.

Il paraît souhaitable également, d'afficher une tarification plus cohérente et justifiée par rapport à la qualité et au coût du service rendu.

Animé aussi par une volonté de valorisation de « sport anim'vacances » dans le maintien de conditions d'accès facilitantes, il est proposé une révision des tarifs 2021 portant sur la revalorisation des tarifs semaine ou mois s'adressant aux Balarucois.

Cette nouvelle grille tarifaire pourrait être appliquée à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le règlement intérieur de « sport anim'vacances » est modifié en fonction. Il précise les nouvelles dispositions de fonctionnement.

Il est proposé à l'assemblée d'adopter le règlement intérieur de l'accueil de loisirs « sport anim'vacances » et l'évolution tarifaire pour 2021.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.

L'assemblée après avoir délibéré vote :

UNANIMITE

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Adopte** le règlement intérieur de l'accueil de loisirs « sport anim'vacances » et l'évolution tarifaire pour 2021,
- **Dit que** copie de la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc les Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Transmis en Préfecture

Le 18/12/20

Le Maire,

Gérard CANOVAS

Publiée et exécutoire, le

Le Maire, Gérard CANOVAS



Accueil de Loisirs « SPORT ANIM' VACANCES » RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400237-20201218-20_CM_12_011-DE Ma 01.01.2021

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

Mairie de Balaruc-les-Bains
Service des Sports
Espace sportif du Petit Bois
Avenue de la Gare
34540 BALARUC LES BAINS
Tel : 04-67-80-92-24

I. - Présentation de la structure et du gestionnaire

1) Identité - Capacité d'accueil

L'Accueil de Loisirs « Sport Anim' Vacances » est géré par la municipalité, il est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et conventionné par la Caisse d'Allocation Familiale.

L'accueil de Loisirs est situé au Service des Sports, espace sportif du Petit Bois, avenue de la Gare 34540 BALARUC LES BAINS.

La capacité d'accueil est de 60 places au maximum en fonction des périodes.

L'Accueil de Loisirs est ouvert à tous les enfants, principalement Balarucois, âgés de 9 à 14 ans.

2) Jours et horaires d'ouverture.

L'Accueil de Loisirs Extrascolaire est ouvert pendant les vacances scolaires hormis les vacances de fin d'année du lundi au vendredi de 10h00 à 16h30.

Lors de sorties ou activités spécifiques les horaires peuvent être modifiés (journée continue, plage horaire en fin d'après-midi ou soirée)

Un accueil est assuré sur les lieux d'activités. La responsabilité de l'accueil de Loisirs ne pourra être mise en cause qu'à partir du moment où les enfants seront pris en charge par les animateurs sportifs.

3) Les activités de l'Accueil de Loisirs.

Toutes les activités de L'Accueil de Loisirs permettent à l'enfant de se développer dans l'apprentissage et de la découverte de nombreuses activités sportives. Des mini séjours de courte durée peuvent être proposés.

Les objectifs pédagogiques, conçues par l'équipe d'animateurs sportifs, en respect avec le projet éducatif de la ville sont :

- D'agir au sein d'un groupe pour le progrès de tous.
- D'être acteur de ses pratiques de loisirs sportifs
- De respecter les règles de fonctionnement de chaque activité et des installations utilisées
- D'apprendre ou de développer de nouveaux comportements de respect de l'environnement naturel
- De rencontrer l'ensemble des acteurs de l'opération (éducateurs sportifs, service administratif, associations partenaires etc...)
- De découvrir de nouvelles pratiques sportives ou de loisirs sportifs par une programmation diversifiée qui aspire répondre aux attentes et possibilités de chacun.

II. - Présentation de l'équipe d'animation.

L'équipe d'animation est composée d'un Directeur ETAPS, d'un Adjoint ETAPS et de 3 à 5 animateurs diplômés (Brevet d'Etat, BPJEPS...).

III. - Conditions et formalités d'inscriptions.

1) Inscription et modalités d'inscription

L'Accueil de Loisirs « Sport Anim' Vacances » accueille principalement, les enfants dont les parents sont domiciliés à Balaruc-Les-Bains ou s'acquittant d'une taxe professionnelle sur le territoire de la commune. Dans le cadre d'une politique de développement et de diversification des services rendus aux curistes, vacanciers qui fréquentent la station, la structure accueille des enfants de curistes, vacanciers et extérieurs à la commune.

Les formalités d'inscriptions et de réservations se font au Service des Sports du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Les fiches d'inscriptions sont à retirer au service des sports ou à télécharger sur le site de la ville : www.balaruc-les-bains.com 15 jours avant la période de vacances concernée.

Cette fiche de renseignements doit être dûment remplie, signée par les parents et rapportée avec le planning d'activité renseigné pour la période, accompagnée des documents suivants :

- leur feuille d'imposition ou de non-imposition,
- le livret de famille et ou l'acte du juge des affaires familiales qui détermine le droit de garde de l'enfant.
- La fiche de renseignements, concernant l'enfant et les parents, signée par le ou les responsables légaux de l'enfant, comportant les autorisations suivantes :
 - L'autorisation de faire intervenir le médecin traitant ou les médecins de la structure, d'appeler les services d'urgences d'hospitaliser l'enfant et de pratiquer une anesthésie générale (permettant en cas de nécessité et d'impossibilité de les joindre).
 - L'autorisation pour les sorties, baignades et pratiques sportives pour l'enfant.
 - L'autorisation qui nomme les personnes susceptibles de venir chercher l'enfant.
 - La déclaration d'inscription de l'enfant à l'Accueil de Loisirs et d'engagement à respecter tous les articles du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs.
 - L'autorisation de la réalisation de prises de vues ou de films vidéo représentant mon enfant

Toutes modifications concernant les informations données lors de l'inscription doivent être signalées au service.

2) Modes de calcul du tarif.

Pour être inscrit à l'accueil de Loisirs, une participation financière forfaitaire par période de vacances (à la semaine pour les petites vacances et au mois pour les vacances estivales) est demandée.

Le calcul du montant de la participation de la famille s'appuie sur les revenus bruts du foyer divisés par 12 pour les Balarucois.

Une participation financière complémentaire sera demandée pour les stages et sorties.

Pour les enfants dont les parents n'habitent pas et/ou ne s'acquitte pas d'une Contribution Economique Territoriale dans la commune, un tarif par séance ou au forfait une ou deux semaine(s) est appliqué.

Dans le cas de l'inscription au forfait semaine(s) une participation financière complémentaire sera demandée pour les sorties.

Dans le cas de l'inscription au forfait semaine(s) aucun remboursement même partiel, ne pourra être envisagé si l'enfant a débuté les activités (participation à une première séance). Si aucune activité n'a été pratiquée et sur présentation d'un justificatif (certificat médical, cas de force majeure à l'appréciation de la collectivité) le remboursement des frais d'inscription sera effectué.

TARIFS « SPORT ANIM. VACANCES » à compter du 01 /01/2021 « Balarucois »		
Base de revenus : TRANCHE En euros	Tarif SEMAINE En euros	Tarif MOIS En euros Tarif semaine x Nombre de semaine d'activité (ex pour 4 semaines)
Moins de 500	5.80	23.20
Moins de 1200	6.30	25.20
Moins de 2500	7.00	28.00
Moins de 3500	7.80	31.20
Plus de 3500	8.30	33.20
SORTIE	14.50	
STAGE	14.50	
PROPOSITIONS TARIFAIRES « SPORT ANIM. VACANCES » à compter du 01/01/2021 « Non Balarucois »		
SEANCE	7.00	
SORTIE	20.00	
PROPOSITIONS TARIFAIRES « SPORT ANIM. VACANCES » à compter 01/01/2021 « Non Balarucois »		
Forfait 1 semaine	40.00	
Forfait 2 semaines	60.00	

3) Accueil

Les enfants sont accueillis en fonction de leur choix de 10h00 -12h00 et 14h00 - 16h30 et de 17h00-19h00 (été uniquement). Les horaires peuvent varier en fonction des activités et des sorties.

Les enfants inscrits, au préalable, doivent respecter le planning choisi d'activités. Il est impératif de prévenir le Service des Sports pour toute absence au plus tard à 9h00 le jour même. En cas de non-respect de cette règle, l'inscription pourra être suspendue et/ou facturée.

En été, en fonction des demandes et par soucis d'équité, l'inscription sera validée suivant 2 critères : ordre alphabétique suivant les semaines, rotation entre différentes activités pour chaque enfant. Il sera nécessaire de consulter, dès le vendredi précédent la semaine en fin d'après-midi, les listes qui seront affichées sur les vitres de la salle de réunion « Manuréva » au service des sports centre nautique. Les enfants extérieurs ne sont pas acceptés pour les stages et ne sont pas prioritaires pour les sorties.

Pour des raisons de nombre minimum de participants nécessaires, le service des sports se réserve le droit de remplacer une activité de sport collectif, par une séance de sport individuel. Le sport de substitution et son lieu de pratique seront précisés lors chaque programmation hebdomadaire. Il pourra varier en concertation et avec l'accord de la majorité des inscrits à l'activité concernée.

Dans la mesure du possible les familles seront informées de ce changement et les enfants pourront modifier leur choix d'activité si les conditions d'accueil sont réunies.

Ces modifications de planning ne remettent pas en cause les conditions d'inscription et de paiement.

4) Santé

Dans l'intérêt des enfants les parents doivent communiquer tout traitement médical, toute injection et toute contre-indication médicale qui pourrait avoir lieu au cours de l'année. Toute médication et acte médical concernant l'enfant et susceptible d'avoir des conséquences doit être signalé.

En cas de maladie, déclarée dans la journée, il sera fait appel aux parents et à un médecin pour décider de la conduite à tenir. (Une liste des médecins Balarucois est affichée à l'accueil de loisirs ainsi que les numéros d'urgences).

Les enfants malades ne sont pas admis et aucun médicament ne sera administré, sauf cas particuliers à déterminer avec le médecin traitant.

En cas d'accident, il sera fait appel en priorité aux Services d'Urgence Médicales (S.A.M.U.-POMPIERS). La Direction Départementale de Cohésion Sociale sera informée dans les 24 heures de tout accident survenu comme prévu par les textes.

Tout changement d'adresse, de numéro de téléphone du domicile ou travail de l'un ou l'autre des parents doit impérativement être signalé à l'équipe d'animation ou au service des sports.

5) Fréquentation

Une attitude correcte des enfants est exigée à l'égard du personnel d'encadrement et de service.

Les enfants doivent respecter le matériel collectif mis à disposition (bus, locaux, mobilier, matériel pédagogique...).

Les parents seront responsables pécuniairement de toute détérioration matérielle volontaire. Toute attitude incorrecte sera signalée aux parents et pourra entraîner le renvoi de l'enfant.

6) Tenue vestimentaire

Aucune assurance ne prend en compte les dégâts vestimentaires. Il est conseillé de fournir des vêtements adaptés aux activités de l'Accueil de Loisirs et marqués au nom de l'enfant. L'Accueil de Loisirs décline toute responsabilité en ce qui concerne la perte de bijoux de valeur appartenant aux enfants (port fortement déconseillé), de matériel électronique, téléphone, jeux etc...

7) Arrivée et Départ des enfants

Arrivée : l'enfant inscrit à une activité se présente directement sur le lieu de pratique ou de rendez-vous à l'heure convenue.

Départ : Les enfants suivent les consignes découlant du choix de leur famille, à savoir partent seuls du lieu de pratique après l'activité, ou sont récupérés par une personne autorisée déclarée au service.

Dans ce dernier cas, si ni les parents, ni les personnes autorisées ne se sont présentés à l'heure de la sortie, l'animateur ou le service des sports préviendra la famille aux numéros de téléphones communiqués sur la fiche d'inscription. L'enfant restera sous la surveillance de l'animateur si le retard reste dans des temps raisonnables (quelques minutes).

Autrement l'animateur appellera les services de la police municipale et/ou de la gendarmerie et conviendra avec eux de la conduite à tenir

**LE MAIRE,
Gérard CANOVAS**

TARIFS 2021

SPORT ANIM'VACANCES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400237-20201218-20_CM_12_011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

TARIFS « SPORT ANIM. VACANCES » à compter du 01 /01/2021 « Balarucois »		
Base de revenus : TRANCHE En euros	Tarif SEMAINE En euros	Tarif MOIS En euros Tarif semaine x Nombre de semaine d'activité (ex pour 4 semaines)
Moins de 500	5.80	23.20
Moins de 1200	6.30	25.20
Moins de 2500	7.00	28.00
Moins de 3500	7.80	31.20
Plus de 3500	8.30	33.20
SORTIE	14.50	
STAGE	14.50	
PROPOSITIONS TARIFAIRES « SPORT ANIM. VACANCES » à compter du 01/01/2021 « Non Balarucois »		
SEANCE	7.00	
SORTIE	20.00	
PROPOSITIONS TARIFAIRES « SPORT ANIM. VACANCES » à compter 01/01/2021 « Non Balarucois »		
Forfait 1 semaine	40.00	
Forfait 2 semaines	60.00	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400237-20201218-20_CM_12_012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

N° 20/CM/12/012

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BALARUC LES BAINS

Délibérations du Conseil Municipal

~~~~~  
*Séance du 16 décembre 2020*

L'an deux mille vingt et le seize décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Maire,

Mme FEUILLASSIER, M. RIOUST, Mme LANET, M. ANTIGNAC, Mme CURTO, Mme SERRES, M. CALAS, Adjoints  
M. MERIEAU, M. LONIGRO, M. VALLET, Mme ARNOUX, M. COURS, Mme GIORDANO, Mme BERNARD, Mme TORRENT, Mme SORITEAU, Mme ASTRUC, M. GAU, Mme ESCOT, M. LUBRANO, M. MOURGUES, M. DORLEANS, Mme AZEMA, Mme FRADIER, Conseillers Municipaux

Absents (e) ayant donné procuration :

- Angel FERNANDEZ à Stéphane ANTIGNAC
- Olivia PINEL à Geneviève FEUILLASSIER
- Christian HURABIELLE – PERE à Catherine FRADIER
- Thierry CONGRAS à Catherine AZEMA

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Eddy DORLEANS

**OBJET 12 : Détermination d'une tarification solidaire pour la location des installations sportives - année 2021.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :

Balaruc-les-Bains a su s'équiper d'installations sportives de qualité, qui satisfont aux exigences réglementaires des fédérations sportives, et réparties de façon équilibrée sur l'ensemble de son territoire communal. L'alternance d'espace de loisirs sportifs de proximité et de terrains et salles de sport a façonné la ville. La volonté fortement affirmée de faire du sport un acteur essentiel du développement citoyen, mais également touristique et économique, a contribué à dessiner la ville d'aujourd'hui. Elle est reconnue pour sa qualité de vie et le bien être que la pratique sportive à Balaruc-les-Bains procure.

La ville souhaite offrir toutes les conditions nécessaires pour que le mouvement associatif sportif continue à exprimer son dynamisme et existe dans sa plus grande diversité. Mais aussi, pour que chaque sportif occasionnel, en devenir, confirmé, et professionnel y trouve sa place. Mais encore, pour que les actions et les projets portés par l'ensemble des acteurs du sport local, restent des atouts majeurs qui permettront de conserver l'usager et le service rendu à la population comme un des centres d'intérêt prioritaire.

Les projets d'évolution nécessaire des installations et de création de nouveaux complexes sportifs, feront émerger très prochainement une nouvelle offre globale de propositions d'activités sportives et de loisirs sportifs tout en répondant à l'évidence des besoins actuels. L'engouement pour des pratiques sportives hors cadre habituel, le potentiel de bienfait des eaux thermales sur la préparation et la récupération des sportifs de haut niveau, le sport santé, la volonté de dialogue direct avec les fédérations sportives sont d'autres orientations. Les conventionnements réguliers avec fédérations sportives nationales (lutte, football, handball) qui viennent réaliser stages et compétitions pour leurs pratiques associées, en sont la parfaite illustration.

Dernièrement notre ville, aux multiples labellisations en matière sportive, vient d'être retenue comme « centre de préparation au jeux » dans l'optique de Paris 2024. Désormais la ville est en situation de recevoir des équipes en préparation olympique et paralympique sur deux de ses sites élargis que sont la salle de boxe et la salle de combat sises au complexe sportif de Pech Méjà.

Ces axes sont des déterminants forts pour asseoir la notoriété de la station et inscrire la ville comme une destination sport, aux compétences multiples.

Il importe de donner un maximum de chance à ses accueils en les valorisant, tout en restant attractifs, et appliquer une tarification solidaire.

Il est proposé à l'assemblée d'adopter la tarification solidaire relative à la location des installations sportives municipales à des associations et partenaires institutionnels non Balarucois, pour des actions à caractère sportif non commercial.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.

L'assemblée après avoir délibéré vote :

#### UNANIMITE

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Adopte** la tarification solidaire relative à la location des installations sportives municipales à des associations et partenaires institutionnels non Balarucois, pour des actions à caractère sportif non commercial,
- **Dit que** copie de la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

**Ainsi délibéré à Balaruc les Bains, les jours, mois et an susdits.**

Pour expédition conforme  
Transmis en Préfecture  
Le 18/12/20  
Le Maire,  
Gérard CANOVAS

Publiée et exécutoire, le  
Le Maire, Gérard CANOVAS





# Tarifs de location des équipements sportifs

Applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Groupe constitué conforme à la capacité d'accueil de chaque site. Usage à caractère privatif

## TARIFS HORAIRES

## SOLIDAIRES

## COMMERCIAUX

| EQUIPEMENTS<br>Avec vestiaires<br>ou commodités de<br>proximité * | ASSOCIATIONS ET<br>ECOLES<br>BALARUCOISES | ECOLES<br>EXTERIEURES<br>COLLEGE, LYCEE,<br>ENSEIGNEMENT<br>DIVERS (soumis à<br>conventionnement) | AUTRES<br>ASSOCIATIONS,<br>ADMINISTRATION et<br>ORGANISMES<br>PUBLICS | ORGANISATEURS<br>PROFESSIONNELS<br>SOCIETES PIVEES.<br>ACTIONS<br>COMMERCIALES |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| POLE ASSOCIATIF ALAIN COLAS                                       |                                           |                                                                                                   |                                                                       |                                                                                |
| Salle entière<br>2 praticables                                    | Non payant                                | 13.30 €                                                                                           | 16.70 €                                                               |                                                                                |
| Demi-salle<br>1 praticable                                        | Non payant                                | 9.40 €                                                                                            | x                                                                     |                                                                                |
| Salle réunion                                                     | Non payant                                | X                                                                                                 | 10.25 €                                                               |                                                                                |
| ESPACE OMNISPORT DE LA CADOLE                                     |                                           |                                                                                                   |                                                                       |                                                                                |
| Parquet                                                           | Non payant                                | 9.40 €                                                                                            | 16.70 €                                                               |                                                                                |
| Tatamis                                                           | Non payant                                | 9.40 €                                                                                            | 16.70 €                                                               |                                                                                |
| GYMNASE PECH MEJA                                                 |                                           |                                                                                                   |                                                                       |                                                                                |
| Gymnase grande<br>salle                                           | Non payant                                | 9.40 €                                                                                            | 16.70 €                                                               |                                                                                |
| Parquet                                                           | Non payant                                | 9.40 €                                                                                            | 16.70 €                                                               |                                                                                |

Tarifs solidaires pour la location des installations sportives municipales, pour toute action non commerciale, applicables à compter du 01.01.2021

| COMPLEXE SPORTIF DE PECH MEJA                                         |                                          |                                          |                   |  |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------|--|
| Salle combat                                                          | Non payant                               | 9.40 €                                   | 18.70 €           |  |
| Salle boxe                                                            | Non payant                               | 9.40 €                                   | 18.70 €           |  |
| Boulodrome couvert                                                    | Non payant                               | 13.30 €                                  | 28.00 €           |  |
| Club house<br>boulodrome<br>complexe pech<br>méja                     | Non payant (assoc)                       | X                                        | 40.00 €           |  |
| Club house + office<br>traiteur boulodrome<br>complexe pech<br>méja   | Non payant<br>(boule azur                | X                                        | 100.00 €          |  |
| Salle de musculation<br>Présence mini 2<br>personnes                  | X                                        | X                                        | 28.00 €           |  |
| Salle de musculation<br>ouverte au public.<br>groupe maxi 15<br>pers. | Voir conditions et<br>tarifs salle OMSBB | Voir conditions et<br>tarifs salle OMSBB | 4.00 €            |  |
| Salle de fitness                                                      | X                                        | 9.40 €                                   | 13.30 €           |  |
| Espace remise en<br>forme (musculation<br>+ fitness)                  | Voir conditions et<br>tarifs OMSBB       | Voir conditions et<br>tarifs salle OMSBB | 35.00 €           |  |
| TERRAINS DE TENNIS MUNICIPAUX                                         |                                          |                                          |                   |  |
| Terrain masterclay *                                                  | Non payant                               | 5.60 €                                   | Voir tarif tennis |  |
| Terrain qwick *                                                       | Non payant                               | 5.60 €                                   | Voir tarif tennis |  |

Tarifs solidaires pour la location des installations sportives municipales, pour toute action non commerciale, applicables à compter du 01.01.2021



| STADE DE FOOTBALL MUNICIPAL              |                     |                           |                           |  |
|------------------------------------------|---------------------|---------------------------|---------------------------|--|
| Stade pelouse synthétique                | Non payant          | 9.90 €                    | 16.70 €                   |  |
| TERRAINS DE SABLE (BEACH SOCCER)         |                     |                           |                           |  |
| 1 terrain *                              | Non payant          | 5.60 €                    | 9.10 €                    |  |
| 2 terrains *                             | Non payant          | 11.20 €                   | 18.20 €                   |  |
| ESPACE DE LOISIRS SPORTIF                |                     |                           |                           |  |
| City stade *                             | Non payant          | 5.60 €                    | 9.10 €                    |  |
| Skate parc *                             | Non payant          | 5.60 €                    | 9.10 €                    |  |
| CENTRE NAUTIQUE MUNICIPAL MANUREVA       |                     |                           |                           |  |
| Installations                            | Non payant (écoles) | Voir tarifs<br>cnm/pinède | Voir tarifs<br>cnm/pinède |  |
| Salle manuréva                           | Non payant          | 2.30 €                    | 10.25 €                   |  |
| DIVERS                                   |                     |                           |                           |  |
| Vestiaires non rattachés à un équipement | Non payant          | 2.30 €                    | 6.15 €                    |  |

Tarifs solidaires pour la location des installations sportives municipales, pour toute action non commerciale, applicables à compter du 01.01.2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400237-20201218-20\_CM\_12\_013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

N° 20/CM/12/013

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BALARUC LES BAINS

*Délibérations du Conseil Municipal*

~~~~~  
Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le seize décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Maire,

Mme FEUILLASSIER, M. RIOUST, Mme LANET, M. ANTIGNAC, Mme CURTO, Mme SERRES, M. CALAS, Adjoint
M. MERIEAU, M. LONIGRO, M. VALLET, Mme ARNOUX, M. COURS, Mme GIORDANO, Mme BERNARD, Mme TORRENT, Mme SORITEAU, Mme ASTRUC, M. GAU, Mme ESCOT, M. LUBRANO, M. MOURGUES, M. DORLEANS, Mme AZEMA, Mme FRADIER, Conseillers Municipaux

Absents (e) ayant donné procuration :

- Angel FERNANDEZ à Stéphane ANTIGNAC
- Olivia PINEL à Geneviève FEUILLASSIER
- Christian HURABIELLE – PERE à Catherine FRADIER
- Thierry CONGRAS à Catherine AZEMA

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Eddy DORLEANS

OBJET 13 : Mise à disposition gracieuse du minibus municipal, affecté à l'usage associatif - modification du règlement d'attribution suite au renouvellement du dispositif.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :

Considérant qu'il est nécessaire de favoriser et de faciliter les activités du tissu associatif dans ses déplacements, la commune de Balaruc-les-Bains a souhaité renouveler pour une durée de trois années le service de mise à disposition gratuite d'un minibus pour accompagner les associations dans les déplacements liés à leurs activités.

La ville vient de recevoir un véhicule neuf, de type minibus 9 places, configuré pour satisfaire les besoins en transport des clubs sportifs engagés dans une pratique de compétition et de l'ensemble du mouvement associatif dans son fonctionnement régulier ou occasionnel.

Ce véhicule peut être également utilisé par les services municipaux dans le cadre de leurs missions.

La mise à disposition de ce minibus s'inscrit dans un partenariat entre la société Visiocom et la municipalité de Balaruc-les-Bains. Il est mis gracieusement à disposition grâce aux annonceurs ayant contribué au financement du véhicule.

Les associations souhaitant l'utiliser, devront exprimer leur demande auprès du service des sports, gestionnaire du dispositif, en renseignant un formulaire de réservation qui sera ensuite étudié.

L'établissement d'une convention de mise à disposition, signée entre la ville et l'association emprunteuse, confirmera l'attribution du minibus publicitaire.

Les conditions de prêt sont contenues dans le règlement d'attribution qu'il convient de soumettre à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.

L'assemblée après avoir délibéré vote :

UNANIMITE

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Approuve** la convention de mise à disposition, signée entre la ville et l'association emprunteuse,
- **Approuve** le règlement d'attribution,
- **Dit que** copie de la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc les Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture
Le 18/02/20
Le Maire,
Gérard CANOVAS

Publiée et exécutoire, le
Le Maire, Gérard CANOVAS



Mise à disposition du minibus municipal affecté à l'usage associatif.

Convention de prêt du véhicule à titre gracieux

Accusé de réception en préfecture de l'Hérault
004-213400237-20201218-20_CM_12_013-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/12/2020

Entre la Collectivité de BALARUC-LES-BAINS, représentée par son Maire, Monsieur Gérard CANOVAS, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil municipal en date du 03 juin 2020,

Ci-après dénommée la commune,

Et

L'association ci-après désignée :

Déclarée à la préfecture de l'Hérault en date du :

Représentée par son (sa) président(e) :

dûment habilité(e) à cet effet par délibération du conseil d'administration de l'association en date du :

Préambule :

Considérant qu'il est nécessaire de favoriser et de faciliter, les activités du mouvement associatif dans ses déplacements, la commune de Balaruc-les-Bains s'est équipée d'un véhicule neuf de type minibus 9 places pour les besoins en transports des adhérents, en lien avec les activités de l'association, domiciliée sur la commune.

Le règlement d'attribution a été préalablement présenté et signé par l'association. Il indique les modalités d'attribution de ce véhicule et le cadre général de la mise à disposition, que l'association s'engage à respecter.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de prêt à l'association emprunteuse.

Ceci étant exposé, il est convenu ce que suit.

Article 1 : OBJET :

Le véhicule immatriculé FT-097-RF, de type minibus 9 places chauffeur inclus, de marque PEUGEOT expert traveller, équipé d'un moteur diesel utilisant du gazole comme carburant,

est mis à disposition de l'association pour la période

Du :Heures Au :Heures

Lieu du déplacement :

soit un kilométrage aller/retour estimé de :

Il possède une roue de secours et un kit de sécurité, ainsi qu'un GPS, une climatisation, un auto radio avec Bluetooth, un port usb, un ordinateur de bord comme éléments de confort

Lors du retrait une clé sera remise à l'association avec les papiers du véhicule et le manuel d'utilisation.

Il est stationné au service des sports de la commune -centre nautique municipal, qui en est le gestionnaire.

Article 2 : CONDITIONS D'UTILISATION

L'association s'engage à utiliser ce véhicule en conformité avec ses statuts et la réglementation en vigueur (code de la route).

L'association s'acquittera de toutes contraventions émises pendant la période du prêt consentie.

Le président de l'association déclare autant par la signature des présentes, que par la signature du formulaire de réservation **et son acceptation du règlement d'attribution**, satisfaire à toutes les exigences dont celles

-sur les personnes qu'il a désignées comme habilitées à effectuer la demande au nom de l'association

-sur les personnes qu'il déclare pour conduire le véhicule.

Le président engage sa responsabilité.

Il veillera strictement au respect des articles

5 (éligibilité et conducteurs) ,6 (couverture des risques) ,7 (responsabilités et charges) et 8 (consignes fondamentales) du règlement qu'il a préalablement signé.

Article 3 : ASSURANCE

Le véhicule est assuré par la commune pour tous les risques encourus avec une assistance rapatriement.

La couverture publicitaire est également assurée en accessoire.

L'association reste responsable des passagers. Elle doit souscrire et présenter l'attestation d'une police d'assurance couvrant le risque responsabilité civile automobile à la signature de cette convention.

En cas de désordre constaté lors du prêt (dommage, accident responsable, vol), il appartient à l'association de s'acquitter du montant des franchises payées par la ville (remboursement plus pénalité d'immobilisation ou d'indisponibilité du véhicule). Un chèque de caution couvrant ces frais sera demandé à chaque réservation.

Les responsabilités de l'emprunteur sont totales si les règles de la convention ou du code de la route ne sont pas respectées.

En cas d'infraction au code de la route, la responsabilité pénale du conducteur est totale. Tout accident devra faire l'objet de l'établissement d'un constat amiable et d'une déclaration auprès du service gestionnaire.

En cas de panne l'utilisateur devra en informer le service gestionnaire de la ville.

Article 4 : ETAT DU VEHICULE

La personne désignée par le président de l'association remplit la fiche d'état du véhicule en présence de l'agent mandaté du service des sports de la commune au moment du retrait du minibus

Lors de la restitution les deux mêmes personnes renseigneront la fiche d'état du véhicule de façon contradictoire.

L'association emprunteuse a pris connaissance des interdictions réglementaires afin de maintenir la propreté intérieure du véhicule.

Il devra être rendu propre, dans les délais, réservoir plein (gazole).

Article 5: RETRAIT ET RESTITUTION DU VEHICULE

Le véhicule est à retirer au service des sports -centre nautique municipal- 4, rue des trimarans, 34540 Balaruc-les-Bains.

Au rendez-vous convenu leàheures

Le Véhicule sera à restituer au service des sports -centre nautique municipal- 4, rue des trimarans, 34540 Balaruc-les-Bains.

Au rendez-vous convenu le àheures

Article 6: Cautions

Deux chèques de caution sont déposés à chaque demande de prêt, libellés à l'ordre du trésor public.

- Le premier d'un montant de **600.00 €** couvre les frais de la franchise d'assurance restant à la charge de la collectivité en cas de sinistre (accident responsable, vol) ajouté de pénalités pour immobilisation ou indisponibilité du minibus municipal.
Chèque n° banque.....
- La seconde d'un montant de **1000.00 €** en cas de non-respect des clauses du règlement et selon le constat d'état des lieux dûment établi contradictoirement.
Chèque n° banque.....

Ces cautions ne seront pas encaissées et les chèques seront restitués à l'association, à l'issue du prêt, en fonction du respect des clauses contractuelles et de l'absence de sinistre.

Article 7 : Sanction

En cas de manquement de l'association aux règles d'usages précisées dans le règlement d'attribution et la présente convention de mise à disposition ou aux règles du code de la route, la ville se réserve le droit de ne plus mettre le véhicule à la disposition de l'association pour une durée qui sera appréciée en fonction du désordre constaté.

Article 8 : Révision / Litiges

La convention entrera en vigueur, après signature des parties et transmission au représentant de l'Etat.

Tout litige concernant l'exécution ou l'interprétation des articles de la convention est du ressort du Tribunal Administratif de Montpellier.

Fait à Balaruc-les Bains, le
En deux exemplaires originaux

Gérard CANOVAS
MAIRE

.....
Président (e) de l'association

Mise à disposition du minibus municipal affecté à l'usage associatif

Règlement d'attribution

Service de récépissé - Ministère de l'Intérieur
034-213400137-20201218-10_CM_12_013-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/12/2020

Préambule :

Considérant qu'il est nécessaire de favoriser et de faciliter, les activités du mouvement associatif dans ses déplacements, la commune de Balaruc-les-Bains s'est équipée d'un véhicule neuf de type minibus 9 places pour les besoins en transports des adhérents, en lien avec les activités de l'association.

La mise à disposition de ce véhicule s'inscrit dans un partenariat entre la société Visiocom et la municipalité. Il est mis gracieusement à disposition grâce aux annonceurs ayant contribué au financement du véhicule.

Il est demandé aux associations utilisatrices d'exposer autant que possible le minibus lors de son usage, et de restituer tout élément de communication (photos...) associés à un événement qui permettrait de valoriser ces partenaires.

Les conditions de prêt sont contenues dans la convention de mise à disposition du minibus qui devra être signée entre la ville et l'association emprunteuse.

Le service des sports en est le gestionnaire.

Article 1 : Bénéficiaires

L'usage du minibus, objet du présent règlement, est exclusivement réservé sur autorisations ponctuelles de la Commune, et dans le cadre d'une représentation officielle, aux associations domiciliées sur le territoire de la ville de Balaruc-les-Bains qui en formuleraient préalablement la demande, par le biais du formulaire de réservation (Annexe I).

Aucune attribution ne peut être effectuée en vue d'un déplacement à finalité personnelle. Le service de la commune gestionnaire bénéficiera d'une priorité d'utilisation pour satisfaire aux besoins de ses missions en direction de la jeunesse notamment.

Article 2 : Modalités de réservation

Une période de recensement des besoins - établissement d'une planification prévisionnelle - sera ouverte pour trois mois renouvelables.

Périodes :

- du 1^{er} janvier au 31 mars
- du 1^{er} avril au 30 juin
- du 1^{er} juillet au 30 septembre
- du 1^{er} octobre au 31 décembre.

La déclaration doit être reçue par le service gestionnaire un mois avant le début de chaque période.

L'association souhaitant utiliser le véhicule, devra confirmer la demande auprès des services communaux à J-30 avant la date d'utilisation souhaitée, à l'aide du formulaire de réservation (Annexe I).

Le formulaire devra être dûment rempli et signé par son président, ou une des deux personnes de l'association nommées par ce dernier, sous peine de non traitement de la demande (Annexe II).

Le dépôt du formulaire de réservation ne vaut pas acceptation.

La réponse des services municipaux interviendra 15 jours avant la date d'utilisation sollicitée. L'étude de la demande sera effectuée par le service gestionnaire avec aval de monsieur le maire ou de son représentant délégué selon les critères listés à l'article 3.

En cas de disponibilité du véhicule une demande déposée dans les 14 jours précédents le besoin pourra être accordée à la première association qui se positionnerait.

En cas d'accord, la réalisation d'une convention de mise à disposition sera systématiquement réalisée entre l'association et la ville.

Article 3 : Critères d'attribution

L'attribution du minibus se fera au choix de la commune selon les critères suivants

- ☐ 1/Déplacement pour compétition ou stage sportif
- ☐ 2/Distance de déplacement prévu (la plus importante primera)
- ☐ 3/ Nombre de personnes transportées (les déplacements favorisant le remplissage du véhicule seront privilégiés)
- ☐ 4 /nombre de demandes déjà satisfaites
(Sur une période de 6 mois les associations relevant du secteur sportif et de loisirs sportifs bénéficient d'un crédit de 5 affectations, celles des autres secteurs d'une seule.)
- ☐ 5/Niveau de la compétition (la catégorie la plus élevée sera priorisée)
- ☐ 6/Etat et conditions de restitution du véhicule lors du dernier prêt

Article 4 : Durée et distance maximale de prêt

Le véhicule sera mis à disposition des associations toute l'année.

La durée du prêt ne pourra dépasser 2 jours consécutifs.

Pour les week-ends le véhicule sera retiré le vendredi après-midi et restitué le lundi matin.

La distance maximale totale autorisée par prêt doit être conforme aux trajets aller retour selon le lieu de destination déclaré

Le franchissement des frontières est autorisé.

Toutefois des demandes exceptionnelles (durée plus longue, destinations multiples par étapes) pourront être effectuées et motivées, et seront équitablement étudiées au cas par cas.

Article 5 : Eligibilité et conducteur

Le véhicule ne pourra être mis à disposition qu'aux associations réglementairement déclarées, répondant au cadre énoncée article 1 ;

Le véhicule pourra être conduit par plusieurs conducteurs, sous réserve qu'ils soient déclarés par le président (Annexe I) et dans le respect des règles établies:

- Titulaire du permis B depuis 3 ans minimum
- Permis de conduire en cours de validité.
- N'avoir fait l'objet d'aucune suspension ou retrait de permis de conduire de véhicule terrestre pour usage de stupéfiant ou ivresse dans les deux ans qui précèdent.
- Ne pas être sous traitement médical, contre indiqué pour la conduite, au moment du prêt.

Article 6 : Couverture des risques

Le véhicule est assuré par la commune pour tous les risques encourus, avec une assistance rapatriement.

Pour ce minibus publicitaire la commune a assuré à titre d'accessoire la couverture publicitaire du véhicule pour le montant global indiqué par la société Visiocom.

L'association emprunteuse reste responsable des passagers. Elle devra obligatoirement souscrire et présenter une police d'assurance couvrant le risque responsabilité civile automobile, (cette assurance n'intervient que pour les dommages causés aux tiers et non pour les dommages du minibus).

En cas de désordre constaté lors du prêt (dommage, accident responsable, vol), il appartient à l'association de s'acquitter du montant des franchises payées par la ville (remboursement plus pénalité d'immobilisation ou d'indisponibilité du véhicule). Un chèque de caution couvrant ces frais sera demandé à chaque réservation.

Les responsabilités de l'emprunteur sont totales si les règles de la convention ou du code de la route ne sont pas respectées (conducteur non habilité,...).

En cas d'infraction au code de la route, la responsabilité pénale du conducteur est totale. Tout accident devra faire l'objet de l'établissement d'un constat amiable et d'une déclaration auprès du service gestionnaire.

En cas de panne l'utilisateur devra en informer le service gestionnaire de la ville le plus rapidement possible.

Article 7 : Responsabilité générale / charges

Le prêt du véhicule entraîne un transfert total de la responsabilité sur l'association emprunteuse.

Le président de l'association emprunteuse engage de fait sa responsabilité dans l'organisation des activités objet du prêt du minibus et dans tout manquement au respect de la réglementation en vigueur notamment dans l'application des dispositions du code de la route.

L'emprunteur fera son affaire de toute contravention ou verbalisation subie pendant le temps de la mise à disposition.

Toute utilisation autre que celle décrite et contractualisée par la convention est interdite.

L'emprunteur ne peut en aucun cas demander une participation quelle qu'elle soit en contrepartie du transport des personnes.

L'association bénéficiaire s'engage à ne pas prêter le véhicule à une personne non désignée sur la fiche de réservation, ni à un tiers.

Tout manquement au règlement sera sanctionné.

- ☐ 7.1 : L'utilisateur doit satisfaire au présent règlement et compléter et signer la convention avant chaque prêt.
- ☐ 7.2 : La ville s'engage à mettre gratuitement à disposition un véhicule en bon état de fonctionnement et d'usage.

Elle prendra à sa charge les frais de révision et maintenance.

Le minibus est mis à disposition propre et le plein de gasoil fait, avec les éléments de secours et papiers afférents au véhicule.

Il sera demandé à l'emprunteur de rendre le véhicule dans un état similaire à celui constaté lors du départ. L'utilisation de nettoyeur haute pression et le lavage automatique par rouleaux sont à éviter afin de ne pas altérer le support publicitaire.

Un état des lieux contradictoire sera effectué lors de la remise des clés et lors de la restitution.

Tout incident, même bénin et sans trace apparente, doit être signalé (franchissement de bordure de trottoir, choc en stationnement...).

Toute altération d'un support publicitaire, non pris en charge par l'assurance dans le cas d'un sinistre, sera remplacée à neuf à la charge de l'emprunteur.

Article 8 : Consignes fondamentales

Le conducteur devra utiliser le véhicule en « bon père de famille ».

La capacité est de neuf personnes à bord chauffeur compris.

Le transport de mineurs est soumis à des règles particulières de taux d'encadrement selon l'âge des enfants. Veiller à connaître la réglementation susceptible d'évoluer.

Le transport de marchandise est interdit.

L'utilisation du système d'attelage pour le tractage de remorque est interdite (sauf pour les services mairie).

Il est formellement interdit de fumer, manger et boire à l'intérieur du véhicule. Le transport d'animaux n'est pas admis.

Le comportement à bord doit être respectueux des règles du code de la route et de celles du savoir-vivre, du respect d'autrui et de l'environnement.

Article 9 : Caution :

Deux chèques de caution seront demandés par la ville à chaque demande de prêt, libellés à l'ordre du trésor public.

- ☐ Le premier d'un montant de 600.00 € couvre les frais de la franchise d'assurance restant à la charge de la collectivité en cas de sinistre (accident responsable, vol) ajouté de pénalités pour immobilisation ou indisponibilité du minibus municipal.
- ☐ La seconde d'un montant de 1000.00€ en cas de non-respect des clauses du présent règlement et selon le constat d'état des lieux dûment établi contradictoirement.

Ces cautions ne seront pas encaissées et les chèques seront restitués à l'association, à l'issue du prêt, en fonction du respect des clauses contractuelles ci-avant énoncées et de l'absence de sinistre.

Ces cautions seront encaissées par la commune dans le cas d'un manquement constaté ou en cas de dommages responsables causés par l'association, à savoir en détail :

- ☐ Accident ou vol engageant la responsabilité de l'emprunteur après déclaration et lecture du constat amiable auprès de l'assurance.
Montant total de 600.00 €
- ☐ Véhicule remis sale, sellerie avec taches, chewing-gum collé sur ou sous les sièges, absence d'élément de sécurité ou de confort, dégradation, kilométrage sans rapport avec le trajet annoncé, plein de carburant non effectué, retour hors délais...
Montant total ou partiel des 1000.00 €

Un montant correspondant à la remise à niveau du véhicule majoré d'une somme forfaitaire correspondant à des pénalités, seront prélevés.

Le barème des coûts de remise en état et des pénalités est joint à ce règlement (Annexe IV).

La Commune informera au préalable l'association de tout encaissement de caution.

Article 10 : Sanction

En cas de manquement de l'association aux règles d'usages précisées dans le présent règlement et la convention de mise à disposition ou aux règles du code de la route, la ville se réserve le droit de ne plus mettre le véhicule à la disposition de l'association pour une durée qui sera appréciée en fonction du désordre constaté.

Article 11 : Enlèvement et retour du véhicule

Le lieu habituel de stationnement du véhicule est :

Service des Sports
Centre Nautique Manuréva
4, rue des trimarans - 3540 Balaruc-les-Bains

☐ 11.1 Enlèvement :

Le minibus est à retirer à l'heure du rendez-vous fixé avec l'agent dédié du service gestionnaire ou son suppléant, directement au service des sports dans l'amplitude des horaires d'ouverture de ce dernier.

La remise des clés sera assurée par l'agent municipal une fois les documents contractuels et administratifs formalisés et en ordre.

Un état des lieux initial du véhicule sera dressé en présence du chauffeur de l'association et de l'agent du service municipal référent. (Annexe III)

☐ 11.2 Retour :

Le véhicule sera rendu le selon le créneau défini avec l'administration.

Un état des lieux terminal du véhicule sera dressé en présence du chauffeur de l'association et l'agent du service municipal référent. (Annexe III)

Article 12 : Révision / Litiges

La commune de Balaruc-les-Bains se réserve le droit d'adapter unilatéralement le présent règlement.

L'indisponibilité du véhicule n'entraînera aucune contrepartie ni compensation vis-à-vis des associations.

Article 13 : Dispositions diverses

La convention découlant du présent règlement entrera en vigueur, après signature des parties et transmission au représentant de l'Etat.

Tout litige concernant l'exécution ou l'interprétation des articles de la convention est du ressort du Tribunal Administratif de Montpellier.

Fait à Balaruc-les Bains, le

Nom du signataire

Signature précédée de la mention « *Lu et approuvé* »

FORMULAIRE DE RESERVATION - MINIBUS MUNICIPAL

Demande à retourner à J-30

Nom de l'Association :
 Adresse :
 Nom du demandeur* :
 (* président ou membre de l'association désigné par ce dernier, cf. annexe II.)
 Téléphone du demandeur :
 Adresse électronique du demandeur :

CADRE A COMPLÉTER PAR L'ASSOCIATION

Date de réservation souhaitée :
 Lieu du déplacement :
 Nombre de KM total (estimation) :
 Objet du déplacement :
 Nombre de personnes transportées : dont Mineur(s) de moins de 11 ans

Nom - Prénom du conducteur 1 :
 Téléphone :
 Né le :
 N° de permis B : Délivré le :
 Photocopie permis de conduire : Fournie en pièce jointe - oui ☐ / déjà fournie - oui ☐

Nom - Prénom du conducteur 2 :
 Téléphone :
 Né le :
 N° de permis B : Délivré le :
 Photocopie permis de conduire : Fournie en pièce jointe - oui ☐ / déjà fournie - oui ☐

ATTENTION :

- Photocopie des permis de conduire à transmettre en mairie, avant départ.
- Conducteur : plus 3 ans de permis, permis en cours de validité.

Nom du demandeur :

 Date :
 Signature :

CADRE RESERVÉ A LA MAIRIE

Fiche reçue le :
 Réponse formulée le : Validée ☐ Non validée ☐
 Rendez-vous pour état des lieux initial du véhicule mis à disposition :
 Date : Heure :
 Personne de l'association présente :
 Agent municipal présent :
 Rendez-vous pour état des lieux final de restitution :
 Date : Heure :
 Personne de l'association présente :
 Agent municipal présent :

FORMULAIRE DE RESERVATION - MINIBUS MUNICIPAL

Habilitation de réservation par le président

Je soussigné (NOM- Prénom) ,
agissant en tant que président(e) de l'association..... ,
autorise, conformément au règlement d'attribution du minibus municipal, deux membres de
l'association,
Ci-après nommés, à procéder aux réservations du minibus publicitaire au nom de l'association.

Balaruc-les-Bains, le..... Signature:

Personne signataire n° 1

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse mail :

Signature de la personne nommée

Signature du président de l'association

Personne signataire n° 2

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse mail :

Signature de la personne nommée

Signature du président de l'association

FORMULAIRE DE RESERVATION - MINIBUS MUNICIPAL

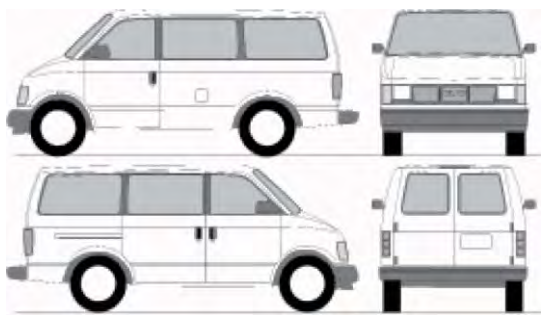
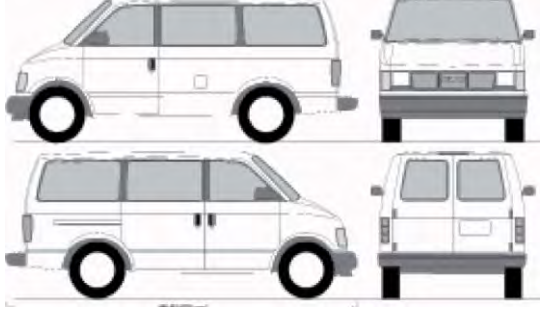
Fiche état des lieux du véhicule

Modèle : Minibus 9 places de marque PEUGEOT expert traveler immatriculé FT-097-RF

Association utilisatrice :

Nom de la personne de l'association réalisant l'état des lieux :

Nom de la personne de la Commune réalisant l'état des lieux :

	DÉPART	ARRIVÉE				
Date et heure	Le / / àh	Le / / àh				
Kilométrage	 km	 km				
Carburant (Diesel)	 Niveau de la jauge à indiquer	 Niveau de la jauge à indiquer				
Etat de la carrosserie	 – Rayure superficielle ☐ rayure importante ☐ X Choc ☐ Oélément à remplacer ☐ Antenne oui ☐ non ☐	 – Rayure superficielle ☐ rayure importante ☐ X Choc ☐ Oélément à remplacer ☐ Antenne oui ☐ non ☐				
Etat intérieur du véhicule	Contrôles effectués :			Contrôles effectués :		
		R A S	OBS Moyen Sale		R A S	OBS Moyen Sale
	Propreté sièges avant	☐	☐ ☐	Propreté sièges avant	☐	☐ ☐
	Propreté sièges arrière - 1 ^{ère} ligne	☐	☐ ☐	Propreté sièges arrière - 1 ^{ère} ligne	☐	☐ ☐
	Propreté sièges arrière - 2 ^{ème} ligne	☐	☐ ☐	Propreté sièges arrière - 2 ^{ème} ligne	☐	☐ ☐
	Propreté des sols	☐	☐ ☐	Propreté des sols	☐	☐ ☐
	Propreté pare-brise	☐	☐ ☐	Propreté pare-brise	☐	☐ ☐
	Propreté vitres Av/Ar	☐	☐ ☐	Propreté vitres Av/Ar	☐	☐ ☐
	Boîte à gants	☐	☐ ☐	Boîte à gants	☐	☐ ☐
	Tableau de bord-éléments	☐	☐ ☐	Tableau de bord-éléments	☐	☐ ☐
	Etat général	☐	☐ ☐	Etat général	☐	☐ ☐
Observations	RAS ☐ Défait ☐			RAS ☐ Défait ☐		



	Contrôles effectués :		Contrôles effectués :			
		RAS	Défaut		RAS	Défaut
Autres	Pack sécurité (gilet et triangle)	☐	☐	Pack sécurité (gilet et triangle)	☐	☐
	GPS / autoradio/ port USB/ordi. de bord	☐	☐	GPS / autoradio/ port USB/ordi.de bord	☐	☐
	Papier du véhicule	☐	☐	Papier du véhicule	☐	☐
	Roue de secours	☐	☐	Roue de secours	☐	☐
	Antenne	☐	☐	Antenne	☐	☐
Synthèse	RAS	☐		RAS	☐	
	Observations			Transmission pour suite à donner ☐		

Signature
Représentant de la commune *

Signature
Représentant de l'association *

**Date et nom en début de document*

FORMULAIRE DE RESERVATION - MINIBUS MUNICIPAL
Barème des coûts de remise en état et des pénalités forfaitaires
Caution

Caution1 : 600.00 €

	Montant franchise	Pénalité immobilisation	Total
Sinistre responsable /vol	250.00 €	350.00 €	600.00 €

Caution2 : 1 000.00 €

Non-respect des clauses réglementaires/constat d'état des lieux contradictoire

	Montant franchise	Pénalité immobilisation	Total
Niveau gasoil			
¼	30.00 €	120.00 €	150.00 €
½	60.00 €	120.00 €	180.00 €
¾	90.00 €	120.00 €	210.00 €
Plein	120.00 €	120.00 €	240.00 €
Nettoyage intérieur	70.00 €	70.00 €	140.00 €
Nettoyage extérieur	70.00 €	70.00 €	140.00 €
Crevaision	35.00 €	150.00 €	185.00 €
Remplacement pneu	150.00 €	150.00 €	300.00 €
Absence roue de secours	180.00 €	180.00 €	360.00 €
Absence antenne	50.00 €	100.00 €	150.00 €
Absence élément habitacle	valeur de remplacement + 200.00 €		
Véhicule rendu hors délais	par tranche de 4h	150.00 €	
Kilométrage convenu dépassé au dela d'une marge de tolerance de 15%	par tranche de 25km	25.00 €	
Manquement constaté au respect des clauses du règlement notamment stipulées aux articles 5-6-7-8.	1000.00 €		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400237-20201218-20_CM_12_014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

N° 20/CM/12/014

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BALARUC LES BAINS
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le seize décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Maire,

Mme FEUILLASSIER, M. RIOUST, Mme LANET, M. ANTIGNAC, Mme CURTO, Mme SERRES, M. CALAS, Adjoint
M. MERIEAU, M. LONIGRO, M. VALLET, Mme ARNOUX, M. COURS, Mme GIORDANO, Mme BERNARD, Mme TORRENT, Mme SORITEAU, Mme ASTRUC, M. GAU, Mme ESCOT, M. LUBRANO, M. MOURGUES, M. DORLEANS, Mme AZEMA, Mme FRADIER, Conseillers Municipaux

Absents (e) ayant donné procuration :

- Angel FERNANDEZ à Stéphane ANTIGNAC
- Olivia PINEL à Geneviève FEUILLASSIER
- Christian HURABIELLE – PERE à Catherine FRADIER
- Thierry CONGRAS à Catherine AZEMA

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Eddy DORLEANS

OBJET 14 : Modification du tableau des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu l'avis du Comité technique en date du 5 novembre 2020 ;

Il y a lieu de procéder à la suppression des postes suivants :

- 4 postes d'Adjoint technique
- 1 poste d'Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe
- 1 poste d'Adjoint d'Animation

- 2 postes d'Adjoint Administratif
- 1 poste de Rédacteur
- 1 poste d'Attaché Principal

Le tableau des effectifs au 16 décembre 2020 est joint à la présente.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur cette modification.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.

L'assemblée après avoir délibéré vote :

UNANIMITE

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Approuve** le tableau des effectifs au 16 décembre 2020 est joint à la présente,
- **Dit que** copie de la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc les Bains, les jours, mois et an susdits.

**Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture**

Le 18/12/20
Le Maire,
Gérard CANOVAS

**Publiée et exécutoire, le
Le Maire, Gérard CANOVAS**



TABLEAU DES EFFECTIFS AU 12 DECEMBRE 2020

	GRADES	NOMBRE DE POSTES	POSTES OCCUPES	POSTES DISPONIBLES	OBSERVATIONS
Directeur Général des Services	DGS 20 000<<40 000 hab.	1	1	0	
Directeur des Services Techniques	DST 20 000<<40 000h	1	0	1	
Directeur Général Adjoint des Services	DGAS 20 000<<40 000 hab.	2	2	0	
EMPLOI FONCTIONNEL		4	3	1	
Attachés Territoriaux (Cat. A)	Attaché hors classe	1	1	0	1 détachement sur emploi fonctionnel
	Attaché principal	3	2	1	2 détachements sur emploi fonctionnel
	Attaché	3	3	1	2 détachements 1 autre collectivité+ 1 spleth
Rédacteurs Territoriaux (Cat. B)	Rédacteur principal de 1ère classe	2	2	0	
	Rédacteur principal de 2ème classe	1	0	1	
	Rédacteur	10	9	1	
Adjoint Administratifs Territoriaux (Cat. C)	Adjoint Adm.principal de 1ère classe	14	14	0	
	Adjoint Adm.principal de 2ème classe	7	6	1	
	Adjoint administratif	6	6	0	
FILIERE ADMINISTRATIVE		48	43	5	
Ingénieurs Territoriaux (Cat. A)	Ingénieur principal	2	2	0	
	Ingénieur	4	4	0	
Techniciens Territoriaux (Cat. B)	Technicien principal de 1ère classe	3	1	2	
	Technicien principal de 2ème classe	2	2	0	
	Technicien	0	0	0	
Agents de Maîtrise Territoriaux (Cat. C)	Agent de maîtrise principal	13	12	1	
	Agent de maîtrise	7	4	3	
Adjoint Techniques Territoriaux (Cat. C)	Adjoint technique principal de 1ère classe	20	18	2	
	Adjoint technique principal de 2ème classe	25	22	3	
	Adjoint Technique	38	38	0	
FILIERE TECHNIQUE		114	103	11	
Assistants de Conservation Territoriaux (Cat. B)	Assistant de conservation Pal de 1ère classe	0	0	0	
	Assistant de conservation	1	1	0	
FILIERE CULTURELLE		1	1	0	
Educateurs Territoriaux APS (Cat. B)	Educateur APS principal de 1ère classe	1	1	0	
	Educateur APS principal de 2ème classe	1	1	0	
	Educateur APS	1	1	0	
FILIERE SPORTIVE		3	3	0	
Educateurs Territoriaux de Jeunes Enfants (Cat. A)	Educateur de jeunes enfants de 1ère classe	1	1	0	
	Educateur de jeunes Enfants de 2ème classe	1	1	0	
A.T.S.E.M. (Cat. C)	ATSEM Principal de 1ère classe	7	7	0	
	ATSEM Principal de 2ème classe	1	1	0	
FILIERE SOCIALE		10	10	0	
Puéricultrices Territoriales (Cat A)	Puéricultrice hors classe	1	1	0	
Auxiliaires de Puériculture Territoriales (Cat. C)	Auxiliaire de puériculture principal 1ère cl	1	1	0	
	Auxiliaire de puériculture principal 2e cl.	2	2	0	
FILIERE MEDICO-SOCIALE		4	4	0	
Chefs de service de Police Municipale (Cat. B)	Chef de service de PM principal de 1ère cl.	1	1	0	
Agents de Police Municipale (Cat. C.)	Brigadier chef principal	5	5	0	
	Gardien-brigadier	6	5	1	
FILIERE SECURITE		12	11	1	
Animateurs Territoriaux (Cat. B)	Animateur principal de 1ère classe	1	1	0	
	Animateur principal de 2ème classe	1	1	0	
	Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	0	1	
Adjointes Territoriales d'Animation (Cat. C)	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	0	1	
	Adjoint d'animation	8	7	1	
FILIERE ANIMATION		12	9	3	
Emploi de catégorie A	Chargé de mission des projets "thermalisme"	1	0	1	
Emploi de catégorie A	Chargé de mission "opérations d'aménagements" grade ingénieur principal	2	1	1	
Emploi de catégorie A	Chef de projet "développement sport, santé et bien-être"	1	1	0	
Emploi de catégorie A	Chargé d'opération "aménagement"	2	1	1	
EMPLOI CONTRACTUEL		6	3	3	
Total des emplois permanents à temps complet		214	190	24	
Adjointes Techniques Territoriales (Cat. C)	Adjoint technique	1	1	0	93%
	Adjoint technique	1	1	0	80%
	Adjoint technique	1	1	0	73%
	Adjoint technique	1	1	0	66%
	Adjoint technique	1	1	0	43%
FILIERE TECHNIQUE		5	5	0	
Adjointes Territoriales d'Animation (Cat. C)	Adjoint d'animation	1	1	0	85%
FILIERE ANIMATION		1	1	0	
	Adjoint administratif	1	1	0	80%
FILIERE ADMINISTRATIVE		1	1	0	
Total des emplois permanents à temps non complet		7	7	0	
TOTAL		221	197	24	

	GRADES	NOMBRE DE POSTES	POSTES OCCUPES		OBSERVATIONS
--	--------	------------------------	-------------------	--	--------------

MAIRIE DE BALARUC-LES-BAINS

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 12 DECEMBRE 2020

Adjoint techniques (cat. C)	Adjoint technique	25	0	25	
Catégorie B	Moniteur de voile	4	0	4	
Catégorie C	Assistant moniteur de voile	4	1	3	
Catégorie C	Adjoint administratif	3	0	3	
Catégorie C	Adjoint technique	8	0	8	
Catégorie C	Adjoint d'animation	12	10	2	
EMPLOIS SAISONNIERS		56	11	45	
CAPA travaux paysagers		2	2	0	
CAP petite enfance		0	0	0	
CAP agent de propreté et d'hygiène		1	0	1	
CAP maintenance des bâtiments de collectivité		1	0	1	
DEAP auxiliaire de périculture		1	1	0	
CONTRAT APPRENTISSAGE		5	3	2	
	TOTAL GENERAL	282	211	71	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400237-20201218-20_CM_12_015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

N° 20/CM/12/015

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BALARUC LES BAINS

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le seize décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Maire,

Mme FEUILLASSIER, M. RIOUST, Mme LANET, M. ANTIGNAC, Mme CURTO, Mme SERRES, M. CALAS, Adjoint
M. MERIEAU, M. LONIGRO, M. VALLET, Mme ARNOUX, M. COURS, Mme GIORDANO, Mme BERNARD, Mme TORRENT, Mme ASTRUC, M. GAU, Mme ESCOT, M. LUBRANO, M. MOURGUES, M. DORLEANS, Mme AZEMA, Mme FRADIER, Conseillers Municipaux

Absents (e) ayant donné procuration :

- Angel FERNANDEZ à Stéphane ANTIGNAC
- Olivia PINEL à Geneviève FEUILLASSIER
- Laure SORITEAU à Thierry COURS
- Christian HURABIELLE – PERE à Catherine FRADIER
- Thierry CONGRAS à Catherine AZEMA

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Eddy DORLEANS

OBJET 15 : Modification de la délibération du 22 février 2017 relative au RIFSEEP et régime indemnitaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 88 ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, modifié, pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2015 modifié pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 ;

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Vu le décret publié le 29 février 2020 modifie le décret n°91-875, relatif au régime indemnitaire, qui établit les équivalences avec la fonction publique de l'Etat des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, dans le respect du principe de parité ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 7 septembre 2017 se prononçant sur les nouveaux critères d'attribution du CIA /part variable du régime indemnitaire ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 5 novembre 2020 se prononçant sur l'application du RIFSEEP aux cadres d'emplois des Ingénieurs territoriaux, des Techniciens territoriaux, des Educateurs de jeunes enfants, des Puéricultrices territoriales, des Auxiliaires de puériculture et des Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives ;

Vu la délibération du 22 février 2017 portant sur l'attribution du RIFSEEP et du régime indemnitaire ;

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :

Ce décret établit une équivalence provisoire avec des corps de l'Etat bénéficiant du RIFSEEP afin que des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale non encore éligibles puissent bénéficier du RIFSEEP.

Parmi les cadres d'emplois désormais éligibles au RIFSEEP, certains étaient particulièrement attendus, il s'agit notamment des :

- Ingénieurs territoriaux
- Techniciens territoriaux
- Educateurs de jeunes enfants
- Puéricultrices territoriales
- Auxiliaires de puériculture
- Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives

C'est pourquoi il convient de modifier la délibération du 22 février 2017 et ainsi transposer le régime indemnitaire existant, composé de la part fixe et de la part variable, de ces cadres d'emplois dans les nouveaux groupes d'attribution de l'IFSE à compter du 1^{er} janvier 2021 et permettre également le versement du CIA en décembre 2021.

Les montants plafonds du RIFSEEP sont retranscrits dans le tableau joint en annexe.

source d'énergies

ATTRIBUTION DE L'I.F.S.E. AUX NOUVEAUX CADRES D'EMPLOIS CONCERNES

Groupes	Cadre d'emplois	Montant cible
		2019
A-2-2	Ingénieurs Éducateurs de jeunes enfants Puéricultrices Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	980
Groupes	Cadre d'emplois	Montant cible
		2019
A-3-1	Ingénieurs Éducateurs de jeunes enfants Puéricultrices Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	900
A-3-2	Ingénieurs Éducateurs de jeunes enfants Puéricultrices Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	800
A-3-3	Ingénieurs Éducateurs de jeunes enfants Puéricultrices Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	700
A-3-4	Ingénieurs Éducateurs de jeunes enfants Puéricultrices	600

	Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	
B-1-1	Techniciens territoriaux	750
B-1-2	Techniciens territoriaux	650
B-1-3	Techniciens territoriaux	550
B-2-1	Techniciens territoriaux	350
B-2-2	Techniciens territoriaux	320
B-3	Techniciens territoriaux	320
C-1-4	Auxiliaires de puériculture	240
C-2-2	Auxiliaires de puériculture	150
C 2-2	Auxiliaires de puériculture	120

Pour ce qui concerne le complément indemnitaire annuel (CIA) ou part variable, qui repose sur l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent, il est lié à l'entretien professionnel de fin d'année et pourra varier chaque année à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évaluation de l'agent mais également de celle de tous les agents de la collectivité.

➤ **Les critères retenus pour les agents de catégorie C et B non encadrant**

- Sens des valeurs du service public,
- Autonomie,
- Investissement,
- Prise en compte du contexte et de l'environnement professionnel,
- Volonté de progresser,
- Acceptation des contraintes

➤ **Les critères retenus pour les responsables de service**

- Aptitudes générales,
- Motivation, implication,
- Efficacité,
- Qualité d'encadrement ou capacité à piloter de projets,
- Capacité à travailler en transversalité,
- Atteinte des objectifs de l'année

➤ **Les règles d'attribution** : restent identiques à celles fixées dans la délibération du 22 février 2017.

Toutes les autres dispositions prévues dans la délibération du 22 février 2017 demeurent inchangées.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- D'autoriser la modification de la délibération du 22 février 2017 relative au RIFSEEP et régime indemnitaire ;

- D'autoriser le versement mensuel de l'I.F.S.E. aux cadres d'emplois précités à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- D'autoriser le versement du complément indemnitaire annuel aux cadres d'emplois précités à compter de décembre 2021 ;
- De dire que le maire, en application des textes susvisés, fixera les attributions individuelles qui seront définies par des arrêtés individuels ;
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer les arrêtés ad hoc ;
- De prévoir et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.

L'assemblée après avoir délibéré vote :

UNANIMITE

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Autorise** la modification de la délibération du 22 février 2017 relative au RIFSEEP et régime indemnitaire,
- **Autorise** le versement mensuel de l'I.F.S.E. aux cadres d'emplois précités à compter du 1^{er} janvier 2021,
- **Autorise** le versement du complément indemnitaire annuel aux cadres d'emplois précités à compter de décembre 2021,
- **Dit que** le maire, en application des textes susvisés, fixera les attributions individuelles qui seront définies par des arrêtés individuels,
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer les arrêtés ad hoc,
- **Dit que** les crédits nécessaires sont prévus et inscrits au budget,
- **Dit que** copie de la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc les Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture
Le 18/12/20
Le Maire,
Gérard CANOVAS

Publiée et exécutoire, le
Le Maire, Gérard CANOVAS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400237-20201218-20_CM_12_016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

N° 20/CM/12/016

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BALARUC LES BAINS

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le seize décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Maire,

Mme FEUILLASSIER, M. RIOUST, Mme LANET, M. ANTIGNAC, Mme CURTO, Mme SERRES, M. CALAS, Adjoint
M. MERIEAU, M. LONIGRO, M. VALLET, Mme ARNOUX, M. COURS, Mme GIORDANO, Mme BERNARD, Mme TORRENT, Mme ASTRUC, M. GAU, Mme ESCOT, M. LUBRANO, M. MOURGUES, M. DORLEANS, Mme AZEMA, Mme FRADIER, Conseillers Municipaux

Absents (e) ayant donné procuration :

- Angel FERNANDEZ à Stéphane ANTIGNAC
- Olivia PINEL à Geneviève FEUILLASSIER
- Laure SORITEAU à Thierry COURS
- Christian HURABIELLE – PERE à Catherine FRADIER
- Thierry CONGRAS à Catherine AZEMA

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Eddy DORLEANS

OBJET 16 : Préjudices subis par le délégataire SPLETH dans le cadre de l'exploitation du Nouvel Etablissement Thermal – Autorisation de versement d'une indemnité provisoire et autorisation de subrogation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier les articles L1411-1 à L1411-19 relatifs aux délégations de service public,

Vu le contrat portant délégation du service public d'exploitation des activités thermales de Balaruc-les-Bains en date du 28 mars 2014,

Vu la requête introduite par la Commune auprès du Tribunal administratif de Montpellier en date du 30 septembre 2016 aux fins de demander au juge des référés de prescrire une mesure d'expertise pour constater les désordres affectant la construction du Nouvel Etablissement Thermal, d'en rechercher les origines et les causes et de déterminer la nature et le coût des travaux pour y remédier,

Vu l'ordonnance du Juge des référés du Tribunal administratif de Montpellier en date du 15 février 2017 ordonnant la mise en œuvre d'une expertise contradictoire,

Vu le courrier de la SPLETH portant demande d'indemnisation du préjudice subi en raison des dysfonctionnements des installations techniques du Nouvel Etablissement Thermal, établi en date du 19 novembre 2020,

Considérant la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :

Dans le cadre de la construction du Nouvel Etablissement Thermal, la Commune, maître d'ouvrage de l'opération, a attribué le macrolot N° 005 « Génie Climatique et Electricité » à la société SPIE. Un acte d'engagement a été signé entre les parties le 19 juin 2012 pour un montant de 16 835 327 € TTC.

La réception des travaux est intervenue avec réserves le 10 octobre 2014.

Par courrier du 8 avril 2015, la Commune a mis en demeure la société SPIE de lever les réserves de réception ainsi que de parfait achèvement. Par courrier du 14 janvier 2016, la Commune a réitéré sa demande. Les mises en demeure de la Commune effectuées auprès de la société SPIE SUD OUEST étant demeurées sans effet, celle-ci s'est tournée vers son assureur dommages-ouvrages pour lui déclarer les désordres suivants :

- Nuisances acoustiques
- Dysfonctionnement de la ventilation et du renouvellement d'air de l'Etablissement.
- Difficultés générales du chauffage/ventilation et climatisation
- Dysfonctionnement de la boucle de refroidissement et du ballon tampon
- Nombreux dysfonctionnements concernant la GTC
- Dysfonctionnement total du système de fabrication des boues
- Divers problèmes affectant le SSI (matériel inadapté à un environnement humide, mise en sécurité de nombreux volets et clapets non effective, problèmes de réarmement des dispositifs, problèmes de reports de positions de certains ouvrants, problèmes de court-circuit et défaut d'isolement due à l'humidité, problèmes mécaniques sur treuils de désenfumage, exutoires
- Fonctionnement du Tripode escalator inadapté
- Alarme du forage F8 prévue au marché mais non réalisée
- Problèmes de communication dans le fonctionnement de l'éclairage de sécurité
- Problèmes affectant la boucle inductive
- Problèmes dans la conception-construction EIA
- Dysfonctionnement du groupe électrogène
- Fourniture de dossiers des ouvrages exécutés (DOE) incomplets

Suite au refus de prise en charge des sinistres opposé à la commune par son assureur, la commune a introduit une requête auprès du Tribunal administratif de Montpellier le 30 septembre 2016 aux fins de demander au juge des référés de prescrire une mesure d'expertise pour constater les désordres affectant la construction du Nouvel Etablissement Thermal, d'en rechercher les origines et les causes et de déterminer la nature et le coût des travaux pour y remédier.

Par ordonnance en date du 15 février 2017, le Juge des référés du tribunal administratif de Montpellier a ordonné la mise en œuvre d'une expertise contradictoire entre la commune et les sociétés SPIE SUD OUEST, SMABTP, EGIS CONSEIL, DHA, M. Galligani, CODEG INGENIERIE, STARACE, BTP CONSULT, SOCOTEC, APAVE SUDEUROPE, SIEMENS, ALLIANZ, GASCOGNE ENERGIELEC, BALTIMORE REFRITHERM, BALTIMORE AIRCOIL INTERNATIONAL, CARRIER, VMI, ENDRESS + HAUSER, GORGY TIMING, SODIMATE, REFRITHERM, VEGA TECHNIQUE et BALTICARE.

La Commune entend aujourd'hui présenter au Tribunal Administratif de Montpellier un mémoire indemnitaire portant sur la réparation des préjudices découlant des désordres affectant l'établissement thermal. Dans le cadre de cette instance au fond, la Commune entend porter le préjudice indemnitaire de la SPLETH.

En effet, en vertu du contrat portant délégation du service public d'exploitation des activités thermales de Balaruc-les-Bains en date du 28 mars 2014, la SPLETH exploite le Nouvel Etablissement Thermal. De ce fait, il résulte des désordres affectant le bâtiment de nombreux coûts que la SPLETH a dû prendre en charge pour assurer la poursuite de l'exploitation de l'activité dans des conditions satisfaisantes.

Par courrier en date du 19 novembre 2020, le délégataire SPLETH a demandé à la Commune de l'indemniser, à titre provisoire, à hauteur d'un montant de 24 831€, pour le préjudice subi du fait de ces dysfonctionnements. Il s'agit d'une estimation provisoire et préalable au rapport d'expertise judiciaire définitif. En effet, les désordres matériels, poste par poste, seront à affiner selon le rapport de l'expertise final. Les autres préjudices (préjudice d'exploitation,

de manque à gagner et de perte d'exploitation) seront à déterminer par voie de dire à expert et repris dans le cadre du rapport définitif.

Il appartient aujourd'hui à la Commune d'indemniser à titre provisoire son délégataire, la SPLETH, à hauteur du montant demandé. Cette indemnisation deviendra acquise à la SPLETH lorsqu'une décision de justice devenue définitive arrêtera le montant final du préjudice résultant des dysfonctionnements affectant l'établissement thermal.

A réception de la somme demandée, la SPLETH établira une quittance qui permettra à la Commune de revendiquer, en lieu et place de la SPLETH par la voie de la subrogation, devant les juridictions compétentes, l'indemnisation de ce préjudice.

Compte tenu de tous ces éléments, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- D'autoriser le Maire à émettre un mandat de paiement aux fins de verser à son délégataire de service public, la SPLETH, une indemnité provisoire d'un montant de 24 831€, étant entendu que cette indemnité sera susceptible d'évoluer dans son montant final en fonction des conclusions du rapport d'expertise judiciaire définitif.
- D'autoriser la Commune à intervenir en lieu et place de la SPLETH par la voie de la subrogation, devant les juridictions compétentes, aux fins d'obtenir l'indemnisation des préjudices résultant des désordres affectant le Nouvel Etablissement Thermal.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.

L'assemblée après avoir délibéré vote :

UNANIMITE

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Autorise** le Maire à émettre un mandat de paiement aux fins de verser à son délégataire de service public, la SPLETH, une indemnité provisoire d'un montant de 24 831€, étant entendu que cette indemnité sera susceptible d'évoluer dans son montant final en fonction des conclusions du rapport d'expertise judiciaire définitif,
- **Autorise** la Commune à intervenir en lieu et place de la SPLETH par la voie de la subrogation, devant les juridictions compétentes, aux fins d'obtenir l'indemnisation des préjudices résultant des désordres affectant le Nouvel Etablissement Thermal,
- **Dit que** copie de la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc les Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture
Le 12/12/20
Le Maire,
Gérard CANOVAS

Publiée et exécutoire, le
Le Maire, Gérard CANOVAS



N° 20/CM/12/017

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BALARUC LES BAINS

Délibérations du Conseil Municipal

~~~~~  
*Séance du 16 décembre 2020*

L'an deux mille vingt et le seize décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Maire,

Mme FEUILLASSIER, M. RIOUST, Mme LANET, M. ANTIGNAC, Mme CURTO, Mme SERRES, M. CALAS, Adjoint

M. MERIEAU, M. LONIGRO, M. VALLET, Mme ARNOUX, M. COURS, Mme GIORDANO, Mme BERNARD, Mme TORRENT, Mme ASTRUC, M. GAU, Mme ESCOT, M. LUBRANO, M. MOURGUES, M. DORLEANS, Mme AZEMA, Mme FRADIER, Conseillers Municipaux

Absents (e) ayant donné procuration :

- Angel FERNANDEZ à Stéphane ANTIGNAC
- Olivia PINEL à Geneviève FEUILLASSIER
- Laure SORITEAU à Thierry COURS
- Christian HURABIELLE – PERE à Catherine FRADIER
- Thierry CONGRAS à Catherine AZEMA

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Eddy DORLEANS

**OBJET 17 :** Signature d'une convention de servitude, sur la portion de falaise située sur la parcelle AP 689, concernant une jauge de suivi de l'état d'un compartiment rocheux

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juin 2020 relative à la délégation de certaines attributions du conseil municipal au maire,

Considérant la convention ci-annexée,

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération,



La falaise des Marines de Thau supporte la chaussée d'une partie de l'Avenue du Serpentin et de l'Avenue du Bassin de Thau, et vient en surplomb des **résidences des Marines de Thau**.

Le maintien de la sécurité sur ces voies publiques justifie l'intérêt public, d'une rétrocession de cette falaise à la commune et d'un suivi rigoureux de son état structurel.

Aussi, en préalable au démarrage de négociations sur la rétrocession à la Ville des portions de falaise des Marines de Thau situées sur les parcelles AP 689, 690, 691, 692 et 664, la commune a fait réaliser un diagnostic géotechnique G1 ES et G2AVP de cette falaise.

Dans le cadre de cette étude, le bureau d'études Géolithe a repéré certaines instabilités et a préconisé la pose et le suivi de jauges concernant les compartiments rocheux C06, C26 et C27 situés sur les parcelles AP 689 et AP 691.

Le suivi de l'évolution de ces instabilités vise à garantir la pertinence du diagnostic de ce patrimoine en préalable à sa rétrocession au domaine public communal, et rend nécessaire l'établissement d'une servitude au profit de la commune.

La présente délibération concerne plus spécifiquement le compartiment rocheux situé sur la portion de falaise de la propriété de **la résidence « Les Télins 1 »**.

Elle vise à autoriser M. le Maire à signer une convention de servitude sur la portion de falaise située sur la parcelle AP 689 concernant l'installation et le suivi d'une jauge sur le compartiment rocheux C06.

La servitude concerne :

- L'installation d'une jauge sur le compartiment rocheux C06.-
- Le suivi de la jauge qui nécessite de procéder à des mesures et vérifications in-situ à intervalle régulier : période de 3 mois pouvant être réduite à 1 mois, sur une durée de 2 ans.

La convention ci-annexée précise les modalités de cette servitude.

Compte tenu de tous ces éléments, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- D'approuver les conditions de cette servitude telles que définies dans la convention ci-annexée,
- D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de servitude ci-afférente.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.

L'assemblée après avoir délibéré vote :

**UNANIMITE**

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Approuve** les conditions de cette servitude telles que définies dans la convention ci-annexée,
- **Autorise** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de servitude ci-afférente,
- **Dit que** copie de la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

**Ainsi délibéré à Balaruc les Bains, les jours, mois et an susdits.**

**Pour expédition conforme  
Transmis en Préfecture**

Le 18/12/20  
Le Maire,  
Gérard CANOVAS



**Publiée et exécutoire, le  
Le Maire, Gérard CANOVAS**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400237-20201218-20\_CM\_12\_018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

N° 20/CM/12/018

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BALARUC LES BAINS

*Délibérations du Conseil Municipal*

~~~~~  
Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le seize décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Maire,

Mme FEUILLASSIER, M. RIOUST, Mme LANET, M. ANTIGNAC, Mme CURTO, Mme SERRES, M. CALAS, Adjoint
M. MERIEAU, M. LONIGRO, M. VALLET, Mme ARNOUX, M. COURS, Mme GIORDANO, Mme BERNARD, Mme TORRENT, Mme ASTRUC, M. GAU, Mme ESCOT, M. LUBRANO, M. MOURGUES, M. DORLEANS, Mme AZEMA, Mme FRADIER, Conseillers Municipaux

Absents (e) ayant donné procuration :

- Angel FERNANDEZ à Stéphane ANTIGNAC
- Olivia PINEL à Geneviève FEUILLASSIER
- Laure SORITEAU à Thierry COURS
- Christian HURABIELLE – PERE à Catherine FRADIER
- Thierry CONGRAS à Catherine AZEMA

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Eddy DORLEANS

OBJET 18 : Signature d'une convention autorisant la réalisation de travaux publics de confortement de deux compartiments rocheux de la portion de falaise située sur la parcelle AP 690.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juin 2020 relative à la délégation de certaines attributions du conseil municipal au maire,

Considérant la convention ci-annexée,

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération,

La falaise des Marines de Thau supporte la chaussée d'une partie de l'avenue du Serpentin et de l'avenue du Bassin de Thau, et vient en surplomb des **résidences des Marines de Thau**.

Le maintien de la sécurité sur ces voies publiques justifie l'intérêt public, d'une rétrocession de cette falaise à la commune et d'un suivi rigoureux de son état structurel.

Aussi, en préalable au démarrage de négociations sur la rétrocession à la Ville des portions de falaise des Marines de Thau situées sur les parcelles AP 689, 690, 691, 692 et 664, la commune a fait réaliser un diagnostic géotechnique G1 ES et G2AVP de cette falaise.

Dans le cadre de cette étude, le bureau d'études Géolithe a préconisé le confortement de 2 compartiments rocheux C14 et C15, situés sur la parcelle AP 690.

Le confortement de ces 2 compartiments rocheux vise à garantir la sécurité des riverains et la stabilité structurelle de ce patrimoine en préalable à sa rétrocession au domaine public communal, et rend nécessaire l'établissement d'une convention entre la commune et la copropriété de **la résidence « Le Bleu de Thau 6 »**.

La présente délibération vise à autoriser M. le Maire à signer une convention autorisant la réalisation de travaux publics de confortement des deux compartiments rocheux C14 et C15 de la portion de falaise située sur la parcelle AP 690.

La convention, ci-annexée, précise également pour ces travaux les conditions de garantie, d'assurance et de répartition des responsabilités entre les parties.

Compte tenu de tous ces éléments, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- D'approuver la réalisation de ces travaux de confortement selon les termes de la convention ci-annexée,
- D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention ci-annexée.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.

L'assemblée après avoir délibéré vote :

UNANIMITE

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Approuve** la réalisation de ces travaux de confortement selon les termes de la convention ci-annexée,
- **Autorise** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de servitude ci-afférente,
- **Dit que** copie de la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc les Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture
Le 18/12/20
Le Maire,
Gérard CANOVAS

Publiée et exécutoire, le
Le Maire, Gérard CANOVAS



20/CN/12/018A

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400237-20201223-20_CM_12_018A-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2020

**CONVENTION AUTORISANT LA REALISATION DE TRAVAUX PUBLICS
DE CONFORTEMENT DE 2 COMPARTIMENTS ROCHEUX SUR LA
PORTION DE FALAISE SITUEE SUR LA PARCELLE AP 690**

ENTRE

La commune de Balaruc-les-Bains, représentée par son maire, Monsieur CANOVAS,
d'une part

ET

La copropriété de la résidence Le Bleu de Thau 6, représentée par son Syndic l'Adresse,
ci-dessous nommée « copropriété » de la portion de falaise située sur la parcelle 690 section
AP, sur la commune de Balaruc-les-bains,
d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

En préalable aux négociations sur la rétrocession à la Ville des portions de falaise des Marines de Thau situées sur les parcelles AP 689, 690, 691, 692 et 664, la commune a fait réaliser un diagnostic G1 ES et G2AVP de cette falaise.

Dans le cadre de cette étude, le bureau d'études Géolithe a préconisé le confortement de 2 compartiments rocheux C14 et C15, situés sur les parcelles AP 690.

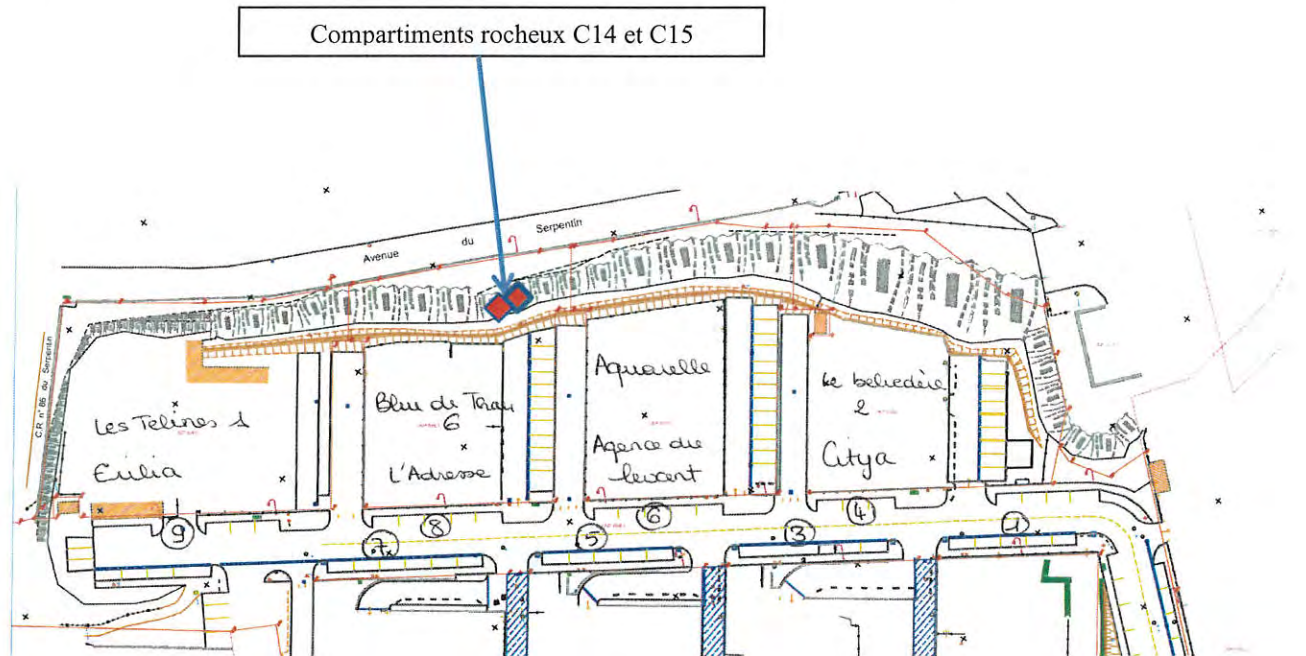
La présente convention a pour but d'autoriser et de définir les conditions de réalisation de ces travaux publics de confortement sur la portion de falaise située sur la parcelle AP 690.

La convention précisera également pour ces travaux les conditions de garantie, d'assurance et de répartition des responsabilités entre les parties.

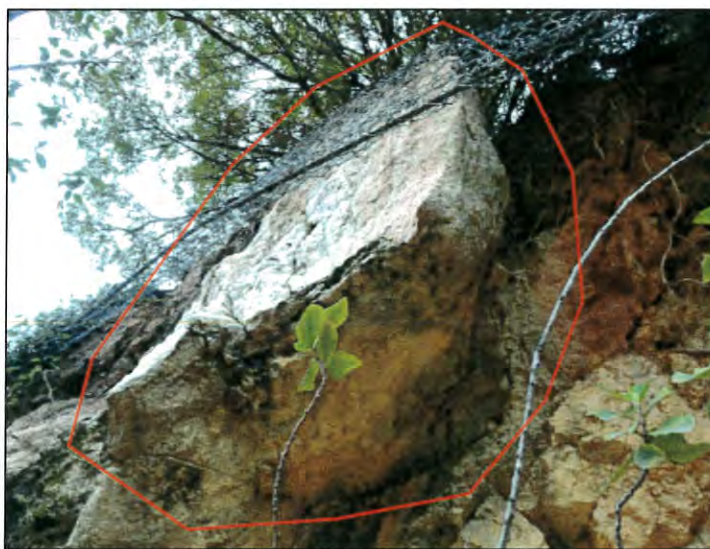
Article 2 – Site concerné et localisation des compartiments rocheux à conforter

La portion de falaise concernée est située à Balaruc-les-bains, sur la parcelle n°690 section AP.

Le plan ci-dessous localise les compartiments rocheux présentant des instabilités majeures.



Instabilités des compartiments rocheux C14 et C15 :



Article 3 – Contenu des travaux de confortement des compartiments rocheux C14 et C15

3.1 Etat des lieux initial

Avant le commencement des travaux, un constat d'état des lieux contradictoire sera réalisé par un huissier mandaté par l'entreprise titulaire du marché de travaux passé par la commune.

Cet état des lieux servira de référence en cas de litige éventuel.

Il portera sur :

- l'état de la portion de falaise situé sur la parcelle AP 690,
- l'état des abords situés en contrebas de cette portion de falaise, sur la parcelle AP 690 (fossé de réception, espaces verts, ...)
- l'état de la voirie, du parking et des abords, y compris la zone d'installation de chantier, situés sur la parcelle
- l'état d'équipements ou ouvrages particuliers que la copropriété, la commune et/ou l'huissier considérerait utile d'intégrer au constat contradictoire

3.2 Installation de chantier

En pieds de falaise sur la parcelle AP 690 :

L'accès à la parcelle fait l'objet d'un système de contrôle d'accès par barrière. La copropriété confiera les moyens d'accès à la parcelle à l'entreprise titulaire du marché de travaux.

L'entreprise est autorisée à pénétrer avec des engins de chantier sur la parcelle pour réaliser les travaux prévus.

Elle pourra y déposer provisoirement les matériaux nécessaires à la bonne exécution du chantier.

Toutefois, la zone d'installation de chantier et de stockage des matériaux sera concertée au préalable avec la copropriété, sera représentée sur un plan d'installation de chantier et fera ensuite l'objet d'un balisage sécurisé.

En haut de falaise sur l'avenue du Serpentin :

Un accès à la zone de travaux sur la falaise sera également prévu par le haut de la falaise depuis l'avenue du Serpentin. Une zone d'installation de chantier y sera également prévue et réglementée par arrêté municipal.

Un balisage sécurisé des zones d'installation de chantier, du chantier et des cheminements aux abords du chantier seront mis en place, par l'entreprise titulaire du marché de travaux, afin de garantir la sécurité des usagers tant en pieds de falaise, qu'en haut de la falaise sur l'avenue du Serpentin.

3.3 Détail des travaux de confortement

Un descriptif des travaux de confortement conçus par le maître d'œuvre sera transmis pour information à la copropriété au moment de la passation des marchés de travaux.

3.4 Exécution des travaux

La copropriété sera prévenue par la commune au moins 1 mois avant le commencement des travaux afin de pouvoir informer les copropriétaires et résidents.

Avant le démarrage des travaux, un piquetage ou marquage préalable en présence de la copropriété permettra de valider la localisation précise des interventions et le déroulement du chantier :

- accès,
- circulation,
- stockage,
- interventions depuis le pied de falaise et matériels/engins utilisés
- interventions depuis le haut de falaise et matériels/engins utilisés (prestations réalisées en rappel, ...).

L'entreprise aura à sa charge de mettre en place la signalisation du chantier, incluant notamment un balisage interdisant l'accès en haut et en pied de falaise, avant de démarrer son intervention.

L'entreprise garantira le maintien pendant toute la durée nécessaire du balisage sécurisé des zones d'installation de chantier, du chantier et des cheminements aux abords du chantier

Le chantier sera constamment tenu en bon état de sécurité par l'entreprise, sous le contrôle d'un coordonnateur SPS.

3.5 Remise en état initial du site

Le chantier sera constamment tenu en bon état de propreté.

Dans le cas où surviendraient des dégradations induites par les travaux sur la parcelle, elles seraient réparées et le terrain serait remis dans son état initial.

Cette remise en état concerne les voies et les aires créées pour les accès et pour le stockage des matériaux/engins de chantier, ainsi que toute la zone d'implantation du chantier.

3.6 Réception des travaux et dossiers des ouvrages exécutés

Les travaux exécutés en application du présent article donneront lieu à des opérations de réception en présence de l'entreprise, de la commune, de son maître d'œuvre et de la copropriété.

Un procès-verbal contradictoire de réception sera alors dressé en présence de la copropriété.

Le cas échéant, les remises en état ou les réparations non effectuées seront listées et chiffrées afin de dédommager ensuite la copropriété pour ce qui est imputable aux interventions réalisées dans le cadre de la présente convention.

Par ailleurs l'entreprise devra remettre un dossier des ouvrages exécutés complet (DOE) incluant les récolements nécessaires.

Un exemplaire du DOE des travaux réalisés sera fourni à la copropriété.

3.7 Responsabilité, sécurité, assurances

L'entreprise mandatée par la commune disposera de toutes les assurances nécessaires à la bonne conduite de ce type de chantier.

En cas de dommages constatés sur les biens et parcelles de la copropriété, cette dernière informera aussitôt la commune qui fera intervenir l'entreprise titulaire du marché de travaux pour évaluer les dégâts et déclarer, le cas échéant, les pertes à sa compagnie d'assurance.

Ces éventuels dommages causés lors des travaux, aux biens et parcelles de la copropriété seront pris en charge, en fonction de la définition de la responsabilité, par l'entreprise titulaire du marché de travaux ou la commune, après comparaison avec l'état initial dressé par l'huissier et si besoin avis de celui-ci.

Article 4 – Charges et conditions de la convention

4.1 Conditions financières

Le coût des travaux et des prestations connexes sera intégralement pris en charge par la commune.

4.2 Propriété des aménagements

A la réception des travaux, les aménagements deviendront la propriété de la copropriété, si tant est que la rétrocession de la falaise à la commune n'aura pas encore été prononcée.

Toutefois, les conditions de garantie et d'assurance de ces travaux seront gérées par la commune auprès de l'entreprise titulaire du marché de travaux et de son assurance en cas de sinistre ou dommage.

La propriété des aménagements sera ensuite transférée à la commune au moment de la rétrocession de la falaise à la commune.

4.3 Conditions d'entretien et de maintenance

L'entretien de l'ouvrage de confortement incombera à la commune, en incluant les conditions de garantie et de responsabilité des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux.

La copropriété devra signaler à la commune tout désordre qu'elle pourrait repérer au niveau de l'ouvrage de confortement.

4.4 Responsabilité de la commune

La commune assume l'entière responsabilité des travaux qui seront réalisés dans le cadre de la présente convention et de la réparation des éventuels dommages qui pourraient survenir du fait de ceux-ci ; et ce selon les conditions de responsabilités, de garantie et d'assurance des marchés de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux qu'elle engagera pour la réalisation des travaux. En cas de désordre au niveau des travaux de confortement des compartiments C14 et C15, la commune informera le propriétaire des mesures qui seront prises le cas échéant.

4.5 Engagement des propriétaires

- La copropriété autorise et laisse le libre accès aux personnes missionnées par la commune et le maître d'œuvre pour procéder aux interventions nécessaires.
- La copropriété s'engage à indiquer en avance à la commune, au maître d'œuvre et à l'entreprise toute manœuvre ou travaux sur ce périmètre pouvant impacter le bon déroulement des travaux de confortement, de telle sorte que la commune, le maître d'œuvre et l'entreprise puissent prendre les précautions nécessaires.

Article 5 – Obligations des parties

5.1. Obligations de la commune et du maître d'œuvre

La commune, le maître d'œuvre et l'entreprise de travaux s'engagent :

- à respecter les termes de la présente convention et les consignes d'accès et de circulation sur le site
- à veiller à limiter toute dégradation du site
- à informer le syndic de copropriété dans les plus brefs délais en cas de dégradation involontaire et à procéder aux réparations à ses frais,
- à pénétrer sur le site avec discrétion et sans nuire à la tranquillité des riverains.

5.2. Obligations de la copropriété

La copropriété s'engage :

- à respecter les termes de la présente convention
- à informer la commune de tout projet de travaux pouvant temporairement affecter l'accès à la falaise et aux compartiments rocheux à conforter.
- à informer la commune dans les plus brefs délais de tout incident sur le site ou le matériel installé.
- A ne pas interférer dans les relations contractuelles qui lient la commune à son maître d'œuvre, à l'entreprise titulaire du marché de travaux et au coordonnateur SPS. Pour toute demande spécifique la copropriété devra contacter directement la commune qui relayera l'information au maître d'œuvre, à l'entreprise, et au CSPS.

Article 6 - Durée et résiliation

La durée de cette convention est de 2 ans à compter de sa signature par les 2 parties. Cette durée permet d'inclure la durée de la réalisation des travaux ainsi que celle de l'année de garantie de parfait achèvement.

Ceci étant, la garantie décennale sur l'ouvrage continuera évidemment de s'appliquer au-delà de la durée de la présente convention.

Au-delà de cette durée, la convention est renouvelable par reconduction expresse pour une même période.

En cas de rétrocession à la commune de la falaise, ou de la portion de falaise concernée, la convention deviendrait caduque, de fait, à la signature de l'acte.

Article 7 - Litiges

En cas de litige, si aucune solution amiable ne peut être trouvée, celui-ci sera soumis au tribunal administratif de Montpellier.

Nombre de page : 7

Fait en 3 exemplaires, à Balaruc-les-bains, le 23/12/20

Pour la commune de Balaruc-les-bains

(Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé »)

Lu et approuvé

LE Maire
Gerard CANOAS

Pour la copropriété représentée par son syndic l'Adresse

(Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé »)

Lu et approuvé

[Signature]



VIAGENCE IMMOBILIER
2 ter, bd Victor Hugo - 34110 FRONTIGNAN
Tél. 04 67 48 14 76 - Fax 04 67 18 73 75
Sarl au capital de 7622 € - RCS Montpellier B 409 872 330
Adhérent FNAM n° 21 297 Y

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400237-20201218-20_CM_12_019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

N° 20/CM/12/019

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BALARUC LES BAINS

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le seize décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Maire,

Mme FEUILLASSIER, M. RIOUST, Mme LANET, M. ANTIGNAC, Mme CURTO, Mme SERRES, M. CALAS, Adjoint
M. MERIEAU, M. LONIGRO, M. VALLET, Mme ARNOUX, M. COURS, Mme GIORDANO, Mme BERNARD, Mme TORRENT, Mme ASTRUC, M. GAU, Mme ESCOT, M. LUBRANO, M. MOURGUES, M. DORLEANS, Mme AZEMA, Mme FRADIER, Conseillers Municipaux

Absents (e) ayant donné procuration :

- Angel FERNANDEZ à Stéphane ANTIGNAC
- Olivia PINEL à Geneviève FEUILLASSIER
- Laure SORITEAU à Thierry COURS
- Christian HURABIELLE – PERE à Catherine FRADIER
- Thierry CONGRAS à Catherine AZEMA

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Eddy DORLEANS

OBJET 19 : Signature d'une convention de servitude, sur la portion de falaise située sur la parcelle AP 691, concernant les jauges de suivi de l'état de deux compartiments rocheux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juin 2020 relative à la délégation de certaines attributions du conseil municipal au maire,

Considérant la convention ci-annexée,

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération,

La falaise des Marines de Thau supporte la chaussée d'une partie de l'Avenue du Serpentin et de l'Avenue du Bassin de Thau, et vient en surplomb des **résidences des Marines de Thau.**

Le maintien de la sécurité sur ces voies publiques justifie l'intérêt public, d'une rétrocession de cette falaise à la commune et d'un suivi rigoureux de son état structurel.

Aussi, en préalable au démarrage de négociations sur la rétrocession à la Ville des portions de falaise des Marines de Thau situées sur les parcelles AP 689, 690, 691, 692 et 664, la commune a fait réaliser un diagnostic géotechnique G1 ES et G2AVP de cette falaise.

Dans le cadre de cette étude, le bureau d'études Géolithe a repéré certaines instabilités et a préconisé la pose et le suivi de jauges concernant les compartiments rocheux C06, C26 et C27 situés sur les parcelles AP 689 et AP 691.

Le suivi de l'évolution de ces instabilités vise à garantir la pertinence du diagnostic de ce patrimoine en préalable à sa rétrocession au domaine public communal, et rend nécessaire l'établissement d'une servitude au profit de la commune.

La présente délibération concerne plus spécifiquement les compartiments rocheux situés sur la portion de falaise de la copropriété de la **résidence « L'Aquarelle »**.

Elle vise à autoriser M. le Maire à signer une convention de servitude sur la portion de falaise située sur la parcelle AP 691 concernant l'installation et le suivi de deux jauges sur les compartiments rocheux C26 et C27.

La servitude concerne :

- L'installation de jauges sur les compartiments rocheux C26 et C27.
- Le suivi des 2 jauges qui nécessite de procéder à des mesures et vérifications in-situ à intervalle régulier : période de 3 mois pouvant être réduite à 1 mois, sur une durée de 2 ans.

La convention ci-annexée précise les modalités de cette servitude.

Compte tenu de tous ces éléments, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- D'approuver les conditions de cette servitude telles que définies dans la convention ci-annexée,
- D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de servitude ci-afférent.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.

L'assemblée après avoir délibéré vote :

UNANIMITE

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Approuve** les conditions de cette servitude telles que définies dans la convention ci-annexée,
- **Autorise** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de servitude ci-afférente,
- **Dit que** copie de la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc les Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture
Le 18/12/20
Le Maire,
Gérard CANOVAS

Publiée et exécutoire, le
Le Maire, Gérard CANOVAS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400237-20201218-20_CM_12_020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

N° 20/CM/12/020

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BALARUC LES BAINS

*Délibérations du Conseil Municipal**Séance du 16 décembre 2020*

L'an deux mille vingt et le seize décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Maire,

Mme FEUILLASSIER, M. RIOUST, Mme LANET, M. ANTIGNAC, Mme CURTO, Mme SERRES, M. CALAS, Adjoint
M. MERIEAU, M. LONIGRO, M. VALLET, Mme ARNOUX, M. COURS, Mme GIORDANO, Mme BERNARD, Mme TORRENT, Mme ASTRUC, M. GAU, Mme ESCOT, M. LUBRANO, M. MOURGUES, M. DORLEANS, Mme AZEMA, Mme FRADIER, Conseillers Municipaux

Absents (e) ayant donné procuration :

- Angel FERNANDEZ à Stéphane ANTIGNAC
- Olivia PINEL à Geneviève FEUILLASSIER
- Laure SORITEAU à Thierry COURS
- Christian HURABIELLE – PERE à Catherine FRADIER
- Thierry CONGRAS à Catherine AZEMA

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Eddy DORLEANS

OBJET 20 : Convention avec Hérault Energies pour la collecte et la valorisation en regroupement des certificats d'économie d'énergie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-17,

Vu la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, et plus particulièrement son article 15,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, et plus particulièrement son article 78, et ses décrets d'application,

Vu le décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie,

Vu le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie,

Vu le projet de convention d'habilitation établi par Hérault Energies,

Considérant la volonté de Balaruc-Les-Bains de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public,

Considérant l'intérêt pour Balaruc-Les-Bains de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie,

Compte tenu de ces éléments, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- D'approuver le projet de convention entre la Ville de Balaruc-Les-Bains et Hérault Energies pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.
- D'Autoriser ainsi le transfert à Hérault Energies des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la collectivité pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E. auprès d'un obligé,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention d'habilitation avec Hérault Energies.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.

L'assemblée après avoir délibéré vote :

UNANIMITE

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Approuve** le projet de convention entre la Ville de Balaruc-Les-Bains et Hérault Energies pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie,
- **Autorise** le transfert à Hérault Energies des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la collectivité pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E. auprès d'un obligé,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention d'habilitation avec Hérault Energies,
- **Dit que** copie de la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc les Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Transmis en Préfecture

Le 18/11/20

Le Maire,

Gérard CANOVAS

Publiée et exécutoire, le

Le Maire, Gérard CANOVAS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400237-20201218-20_CM_12_021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

N° 20/CM/12/021

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BALARUC LES BAINS

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le seize décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Maire,

Mme FEUILLASSIER, M. RIOUST, Mme LANET, M. ANTIGNAC, Mme CURTO, Mme SERRES, M. CALAS, Adjoint
M. MERIEAU, M. LONIGRO, M. VALLET, Mme ARNOUX, M. COURS, Mme GIORDANO, Mme BERNARD, Mme TORRENT, Mme ASTRUC, M. GAU, Mme ESCOT, M. LUBRANO, M. MOURGUES, M. DORLEANS, Mme AZEMA, Mme FRADIER, Conseillers Municipaux

Absents (e) ayant donné procuration :

- Angel FERNANDEZ à Stéphane ANTIGNAC
- Olivia PINEL à Geneviève FEUILLASSIER
- Laure SORITEAU à Thierry COURS
- Christian HURABIELLE – PERE à Catherine FRADIER
- Thierry CONGRAS à Catherine AZEMA

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Eddy DORLEANS

OBJET 21 : Approbation du dossier de demande de concession d'utilisation du domaine public maritime sur le linéaire situé entre le lieu-dit « Port Centre » et le restaurant « La Guinguette ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2124-3 du code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant le Dossier ci-annexé de demande de concession d'utilisation du domaine public maritime sur le linéaire situé entre le lieu-dit « Port centre » et le restaurant « la Guinguette », et notamment son résumé non technique,

Considérant la délibération n°19/CM/12/017 en date 11 décembre 2019 du approuvant le précédent dossier de demande de concession

Considérant la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération,

Une demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime (DPM) en dehors des ports relative au linéaire situé entre le lieu-dit « Port centre » et le restaurant « La Guinguette » est en cours d'instruction à l'Unité Cultures

Marines et Littoral de la Délégation de la Mer et au Littoral de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault, selon les dispositions définies par l'article L2124-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

La superficie de l'emprise de domaine public maritime concédé est de 5.04 hectares.

Cette concession vise à régulariser les aménagements existants de la frange littorale sur l'emprise de la demande de concession (plan annexe 2), et à confier l'entretien et la gestion des occupations domaniales à la Commune.

Les aménagements à régulariser concernent :

- L'emprise de la promenade des bains située sur le DPM, ses plages et ses ouvrages (épis, enrochements, platelages, rampes, quais) (zone 1 sur le plan annexe 2)
- L'emprise de la promenade Georges Brassens située sur le DPM incluant la partie devant les Ondines, ses plages et ses ouvrages (épis, enrochements, quais), ainsi que le forage F14 (zones 2 et 3 sur le plan annexe 2)
- L'emprise du restaurant « la Guinguette » et de l'exploitation « les Poissons du Soleil » (zone 4 sur le plan annexe 2)

Les conditions de gestion et d'entretien du domaine public maritime sont précisées dans le dossier de demande de concession, et notamment dans le résumé non technique (ci-annexé, paragraphe 4, p 12 à 15).

Au début de son instruction, ce dossier de concession a fait l'objet d'un examen au cas par cas pour le rechargement des plages en sable en 2015. Celui-ci n'a pas conduit à la prescription d'une étude d'impact.

Ce dossier de concession précise également les zones d'activité et d'occupations temporaires situées sur le domaine public maritimes :

- Occupation temporaire des restaurant « Le Grand Large » et « La Guinguette »
- Zone d'activité existante de location de pédalos
- Zones d'activités futures potentielles au niveau de la plage de Belambra et au niveau de la portion de promenade située devant de l'épis en face des résidences Sévigné (I à IV)

Ces zones d'activités sont détaillées dans le dossier de demande de concession, et notamment dans le résumé non technique (ci-annexé, paragraphe 5, p 16 à 18).

Pendant l'instruction de cette demande de concession du DPM, est intervenue début 2017 la demande d'exploitation du forage F14 qui est partiellement situé sur le Domaine Public Maritime, et fait partie des aménagements existants à régulariser.

Pour ce faire le forage F14 a été mis en surveillance de début 2017 à début 2018.

En parallèle et afin de répondre aux exigences de l'ARS et de la DDTM, un hydrogéologue a été missionné afin de définir le Périmètre Sanitaire d'Emergence de ce forage F14 et d'inclure celui-ci dans le dossier de concession du DPM.

La définition de ce périmètre sanitaire d'urgence a abouti en fin d'été 2019.

En parallèle la Commune a souhaité modifier les conditions de balisage et d'éclairage de la promenade Georges BRASSENS située sur ce périmètre. L'éclairage est actuellement constitué d'un balisage par des bornes basses qu'il est prévu de remplacer par des candélabres à éclairage Leds similaires à celui de la promenade des Bains. Elle a aussi décidé de mettre en place une procédure d'entretien des plages. Un diagnostic des pontons déjà en place a aussi été réalisé.

Le dossier de demande de concession a donc dû également être complété par l'adjonction du plan d'implantation de ces candélabres, de la procédure d'entretien des plages et du diagnostic des pontons.

L'instruction va donc se poursuivre sur la base du dossier de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime ainsi complété.

Le dossier devra d'abord recevoir un avis conforme de la Préfecture Maritime. Le dossier passera devant la Commission Nautique Locale en ce qui concerne l'éclairage public. La DDTM soumettra, ensuite, le dossier pour avis aux instances consultatives (SMBT, SAM, le SDIS, la DGFIP, ...) et éventuellement en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites en fonction des précédents avis.

Le dossier de demande de concession passera alors en enquête publique sur saisine du tribunal Administratif de Montpellier par la DDTM qui instruit cette demande.

S'ensuivra l'arrêté du préfet maritime attribuant la concession d'utilisation du domaine public maritime sur le linéaire situé entre le lieu-dit « Port centre » et le restaurant « la Guinguette »,

Compte tenu de tous ces éléments, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- D'annuler la délibération n°19/CM/12/017 en date du 11 décembre 2019 approuvant le précédent dossier,
- D'approuver le dossier de demande de concession d'utilisation du domaine public maritime sur le linéaire situé entre le lieu-dit « Port centre » et le restaurant « la Guinguette »,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.

L'assemblée après avoir délibéré vote :

UNANIMITE

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Annule** la délibération n°19/CM/12/017 en date du 11 décembre 2019 approuvant le précédent dossier,
- **Approuve** le dossier de demande de concession d'utilisation du domaine public maritime sur le linéaire situé entre le lieu-dit « Port centre » et le restaurant « la Guinguette »,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- **Dit que** copie de la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc les Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture

Le 18/12/20

Le Maire,
Gérard CANOVAS

Publiée et exécutoire, le
Le Maire, Gérard CANOVAS



N° 20/CM/12/022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400237-20201217-20_CM_12_022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BALARUC LES BAINS

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le seize décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Maire,

Mme FEUILLASSIER, M. RIOUST, Mme LANET, M. ANTIGNAC, Mme CURTO, Mme SERRES, M. CALAS, Adjoint

M. MERIEAU, M. LONIGRO, M. VALLET, Mme ARNOUX, M. COURS, Mme GIORDANO, Mme BERNARD, Mme TORRENT, Mme ASTRUC, M. GAU, Mme ESCOT, M. LUBRANO, M. MOURGUES, M. DORLEANS, Mme AZEMA, Mme FRADIER, Conseillers Municipaux

Absents (e) ayant donné procuration :

- Angel FERNANDEZ à Stéphane ANTIGNAC
- Olivia PINEL à Geneviève FEUILLASSIER
- Laure SORITEAU à Thierry COURS
- Christian HURABIELLE – PERE à Catherine FRADIER
- Thierry CONGRAS à Catherine AZEMA

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Eddy DORLEANS

OBJET 22 : Indemnisation des programmations culturelles annulées

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L2144-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-11,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie COVID-19 (mise à jour),

Vu l'ordonnance n° 2020/319 du 25 mars 2020,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 3 juin 2020, chargeant Monsieur le Maire, par délégation du Conseil Municipal et pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par le décret qui conditionne l'obligation de passation selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que la Commune a été contrainte d'annuler certains des spectacles programmés en raison des mesures de confinement,

Considérant la nécessité de soutenir financièrement les prestataires du secteur artistique fortement impacté par ces décisions,

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :

Depuis le 16 mars dernier, comme de nombreux pays dans le monde, notre pays traverse une crise sanitaire sans précédent. La situation exceptionnelle liée à l'épidémie Covid-19 ayant entraîné l'état d'urgence sanitaire et le confinement qui y est associé, a des conséquences sans précédent sur tous les secteurs d'activités. Ainsi, le respect des consignes imposées par le Gouvernement pour lutter contre la propagation du Coronavirus covid-19, a requis l'annulation de spectacles sur la saison 19-20 et la saison 20-21. L'incertitude de la situation à venir laisse présager que de nouvelles périodes pourraient obliger des actes similaires.

Les programmations culturelles (spectacles, projections, expositions et actions culturelles) de la commune se trouvent annulées selon les interdictions des rassemblements et les fermetures des ERP, conformément aux décisions gouvernementales.

Les artistes et techniciens du spectacle vivant et de l'art visuel sont confrontés à de multiples annulations de spectacles, d'exposition, et à la perte des rémunérations correspondantes. Or, si les artistes et techniciens du spectacle bénéficient d'un système d'assurance chômage spécifique, ils ne peuvent actuellement travailler et acquérir des droits, et perdent des opportunités sur le plan artistique. Quant aux artistes plasticiens, leur régime est encore plus précaire.

Sur le plan juridique, certains cas d'annulation relèvent de la force majeure, dont les conséquences sont fixées par les contrats de cession, selon les termes rapportés ci-après : « le présent contrat se trouverait annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence ».

Néanmoins, l'économie culturelle subit de plein fouet la crise et le risque de disparition des structures culturelles est important. La commune de Balaruc Les Bains a toujours porté une attention toute particulière au monde associatif et culturel. Cela participe au quotidien à construire le vivre ensemble et renforcer l'attractivité de notre territoire. La commune se doit d'apprécier cette situation et ses enjeux en termes d'avenir pour son économie culturelle au regard notamment de sa situation économique complexe.

Cette position est d'ailleurs celle promue par le ministère de la Culture, ainsi que par les collectivités territoriales volontaires, impliquées dans le financement de structures subventionnées, à l'instar du Centre culturel Le Piano-tiroir, qui proposent de « faire jouer la solidarité en reportant les dates de représentations ou en payant autant que possible les cessions prévues aux compagnies et en honorant les cachets des intermittents afin de ne pas les fragiliser ».

Comme d'autres organisateurs, la commune de Balaruc les Bains a dû annuler différents spectacles prévus en mars, avril, mai, novembre et décembre 2020. Cette situation inédite et très incertaine sur une date de reprise d'activité « à la normale », appelle à un positionnement de la commune de Balaruc les Bains afin de limiter les impacts sociaux de ces annulations et de ne pas pénaliser les artistes et techniciens du spectacle tout en préservant les intérêts financiers de la commune fragilisée par la non-perception de recettes.

Le report des spectacles d'une saison à une autre est la première solution recherchée en procédant à l'annulation de certaines options posées pour des spectacles prévus la saison suivante.

Toutefois, cette solution, qui n'entraîne pas de versement d'indemnités aux compagnies, ne peut pas s'appliquer à tous les spectacles concernés, au risque de déstabiliser la saison prochaine et son budget, ou de surcharger l'offre artistique proposée.

La multiplication des consignes de confinement déclenche des reports en cascade qui peuvent perdurer. L'annulation de spectacles, sans report possible sur les saisons prochaines, est donc inévitable.

Dans ce cadre, il est proposé un dispositif d'indemnisation des compagnies programmées sur les saisons 2019/2020 et 2020/2021 mais aussi sur les périodes à venir qui se trouveraient dans un tel cas et en lien avec l'état d'urgence sanitaire.

Deux (2) modalités exclusives l'une de l'autre, selon que les compagnies bénéficient du dispositif d'activité partielle ou pas sont proposées :

La proposition est la suivante :

- Versement d'une indemnité à hauteur des frais engagés pour les compagnies qui bénéficient du dispositif d'activité partielle plafonnée à 50% du montant du prix du contrat de cession HT, par l'intermédiaire d'un avenant au contrat de cession ;
- Versement d'une indemnité à hauteur de 50 % du prix de cession HT (hors frais d'accueil et de déplacement) aux compagnies dont les spectacles ne sont pas reportables dans l'immédiat, par l'intermédiaire d'un avenant au contrat de cession.

Les crédits nécessaires à cette opération ne nécessitent pas de budget supplémentaire. Ils sont inscrits au budget modifié covid 2020.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- D'annuler les spectacles pour toutes les périodes de confinement et ce, jusqu'à la fin de l'interdiction des rassemblements conformément aux décisions gouvernementales,
- De verser une indemnité à hauteur des frais engagés plafonnée à 50% du montant du contrat de cession HT pour les compagnies qui bénéficient du dispositif d'activité partielle, sous réserve de la production d'un état liquidatif des dépenses engagées et par la conclusion d'un avenant aux contrats de cession.
- De verser une indemnité à hauteur de 50 % du prix de cession HT (hors frais d'accueil et de déplacement) aux compagnies dont les spectacles ne sont pas reportables dans l'immédiat, par la conclusion d'un avenant aux contrats de cession.
- D'autoriser le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer les avenants aux contrats de cession et les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.

L'assemblée après avoir délibéré vote :

UNANIMITE

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Annule** les spectacles pour toutes les périodes de confinement et ce, jusqu'à la fin de l'interdiction des rassemblements conformément aux décisions gouvernementales,

- **Approuve** le versement d'une indemnité à hauteur des frais engagés plafonnée à 50% du montant du contrat de cession HT pour les compagnies qui bénéficient du dispositif d'activité partielle, sous réserve de la production d'un état liquidatif des dépenses engagées et par la conclusion d'un avenant aux contrats de cession.
- **Approuve** le versement d'une indemnité à hauteur de 50 % du prix de cession HT (hors frais d'accueil et de déplacement) aux compagnies dont les spectacles ne sont pas reportables dans l'immédiat, par la conclusion d'un avenant aux contrats de cession,
- **Autorise** le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer les avenants aux contrats de cession et les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **Dit que** copie de la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc les Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Transmis en Préfecture

Le 17/12/2020

Le Maire,

Gérard CANOVAS

Publiée et exécutoire, le

Le Maire, Gérard CANOVAS



The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE BALARUC LES BAINS' with the number '34540 Hérault' at the bottom. A large, stylized handwritten signature, which appears to be 'G. Canovas', is written across the stamp and extends below it.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400237-20201218-20_CM_12_023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

N° 20/CM/12/023

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BALARUC LES BAINS

Délibérations du Conseil Municipal

~~~~~  
*Séance du 16 décembre 2020*

L'an deux mille vingt et le seize décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Maire,

Mme FEUILLASSIER, M. RIOUST, Mme LANET, M. ANTIGNAC, Mme CURTO, Mme SERRES, M. CALAS, Adjoint  
M. MERIEAU, M. LONIGRO, M. VALLET, Mme ARNOUX, M. COURS, Mme GIORDANO, Mme BERNARD, Mme TORRENT, Mme ASTRUC, M. GAU, Mme ESCOT, M. LUBRANO, M. MOURGUES, M. DORLEANS, Mme AZEMA, Mme FRADIER, Conseillers Municipaux

Absents (e) ayant donné procuration :

- Angel FERNANDEZ à Stéphane ANTIGNAC
- Olivia PINEL à Geneviève FEUILLASSIER
- Laure SORITEAU à Thierry COURS
- Christian HURABIELLE – PERE à Catherine FRADIER
- Thierry CONGRAS à Catherine AZEMA

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Eddy DORLEANS

**OBJET 23 : Modalité de refacturation de la ville au « service des campings » de l'office de tourisme.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 octobre 2012 autorisant le transfert de la gestion des campings municipaux à l'EPIC de l'office du Tourisme de Balaruc-les-Bains,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 novembre 2017 approuvant la révision de la redevance annuelle versée par le budget annexe « service des campings » à la ville à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Considérant l'impact de la crise sanitaire sur l'activité et donc sur les recettes des campings municipaux,

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :

Rappelle que par délibération du 18 octobre 2012, le Conseil Municipal avait approuvé la création d'un budget annexe « service des campings » à l'EPIC de l'Office de Tourisme de Balaruc-les-Bains à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

En contrepartie du transfert de l'activité des campings à l'EPIC de l'Office de Tourisme, cette même délibération avait instauré le versement à la ville par le budget annexe « service des campings » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, d'une redevance annuelle versée en fin d'exercice pour la mise à disposition des biens, des terrains aménagés et équipés. En effet, la Commune met à la disposition du budget « services des campings » de l'EPIC de l'Office de Tourisme, les biens mobiliers et immobiliers nécessaires à la gestion des campings municipaux, ainsi que du personnel de la collectivité pour l'activité campings.

Considérant que depuis 2013, des investissements ont été réalisés par la Commune dans ces campings pour améliorer la qualité des équipements et des installations et par là-même accueillir la clientèle dans de meilleures conditions le montant de cette redevance avait été fixé à 350 000 € (*trois cent cinquante mille euros*) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Considérant que l'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent dû à la pandémie mondiale de Covid-19. Le secteur du tourisme a été terriblement impacté.

En effet, le premier état d'urgence sanitaire qui a été instauré sur l'ensemble du territoire national le 24 mars 2020, avec la publication de la loi du 23 mars 2020, a entraîné un confinement généralisé de la population.

Les campings municipaux ont fait l'objet d'une première mesure de fermeture administrative. Rappelons également que la fréquentation des campings municipaux est étroitement liée à l'exploitation des thermes, car ils hébergent principalement une clientèle de curistes. Les thermes ayant également subi une fermeture administrative, un seul camping sur les deux n'a pu ouvrir à cause de la très importante baisse des réservations et ce dernier n'a pu être exploité que seulement 4 mois, du 27 juin au 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Suite à la seconde vague de l'épidémie de Covid-19, le gouvernement a décidé la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, ainsi qu'un nouveau confinement de la population.

Par conséquent, une seconde fermeture administrative des campings est intervenue suite à la promulgation du décret du 29 octobre 2020. Cet état de fait eu des conséquences économiques très lourdes pour les campings municipaux de la Commune.

Compte tenu de tous ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la relation financière entre la Ville et l'EPIC-service des campings :

- La refacturation au service des campings de la taxe foncière annuelle
- La refacturation de la téléphonie
- La refacturation mensuelle des agents mis à disposition par la collectivité

Et sur le calcul du montant de la redevance des campings municipaux qui s'établit comme suit :

D'une part fixe :

- Cette redevance sera constituée d'une part fixe assise sur la valeur locative fiscale annuelle déterminée par la base d'imposition de la taxe foncière des campings Chemin des Bains et Pech d'Ay et sera indexée sur le taux de l'inflation de l'exercice concerné.
- *A titre d'information, ce montant est de 16 649 € (seize mille six cent quarante-neuf euros) pour l'exercice 2020.*



D'une part variable

- Cette redevance sera également assortie d'une part variable correspondant à 33.5 % des recettes des campings de l'année en cours.
- La redevance sera versée en décembre de l'année N, sur la base des recettes constatées au 30/11 de l'année N.
- Une régularisation sera effectuée en année N+1 sur la base des recettes constatées au compte administratif de l'année N.
- *A titre d'information, le montant des recettes arrêté au 30 novembre 2020 s'élevant à une somme de 395 176.07 € (trois cent quatre-vingt-quinze mille cent soixante-seize euros et sept centimes), la part variable de la redevance sera pour l'année 2020 d'un montant de 132 383.98 € (cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-trois euros et quatre-vingt-dix-huit centimes).*

*A titre d'information, la redevance totale pour l'année 2020 sera d'un montant de 149 032,98 € (cent quarante neuf mille trente deux euros et quatre vingt dix huit centimes).*

Compte tenu de tous ces éléments, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- D'autoriser la répartition de la redevance,
- D'approuver les modalités de calcul de la redevance,
- D'approuver la périodicité du versement de la redevance,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes y afférent.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.

L'assemblée après avoir délibéré vote :

**UNANIMITE**

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Autorise** la répartition de la redevance,
- **Approuve** les modalités de calcul de la redevance,
- **Approuve** la périodicité du versement de la redevance,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes y afférent,
- **Dit que** copie de la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc les Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme  
Transmis en Préfecture

Le 18/12/20  
Le Maire,  
Gérard CANOVAS

Publiée et exécutoire, le  
Le Maire, Gérard CANOVAS





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400237-20201218-20\_CM\_12\_024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

N° 20/CM/12/024

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BALARUC LES BAINS

*Délibérations du Conseil Municipal*

~~~~~  
Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le seize décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Maire,

Mme FEUILLASSIER, M. RIOUST, Mme LANET, M. ANTIGNAC, Mme CURTO, Mme SERRES, M. CALAS, Adjoint
M. MERIEAU, M. LONIGRO, M. VALLET, Mme ARNOUX, M. COURS, Mme GIORDANO, Mme BERNARD, Mme TORRENT, Mme ASTRUC, M. GAU, Mme ESCOT, M. LUBRANO, M. MOURGUES, M. DORLEANS, Mme AZEMA, Mme FRADIER, Conseillers Municipaux

Absents (e) ayant donné procuration :

- Angel FERNANDEZ à Stéphane ANTIGNAC
- Olivia PINEL à Geneviève FEUILLASSIER
- Laure SORITEAU à Thierry COURS
- Christian HURABIELLE – PERE à Catherine FRADIER
- Thierry CONGRAS à Catherine AZEMA

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Eddy DORLEANS

OBJET 24 : Marché accord cadre de maîtrise d'œuvre - Requalifications des ouvrages d'art maritimes et confortement des ouvrages d'art terrestres et des falaises.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que les conclusions des rapports des diagnostics menés en 2019 et 2020 sur l'ensemble des ouvrages d'arts et des falaises de la commune imposent la réalisation urgente de travaux,

Considérant la nécessité de réaliser des études de maîtrise d'œuvre préalablement à la réalisation des travaux de requalification et de confortement,

Vu la procédure d'appel d'offre ouvert du marché accord-cadre de maîtrise d'œuvre lancée le 13 octobre 2020,

Vu la remise des offres en date du 16 Novembre 2020,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 8 décembre 2020,

Vu la note de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :

Compte tenu de la spécificité des compétences nécessaires, le marché a été découpé en 2 lots :

- Lot n° 1 : Requalification des ouvrages d'art maritimes
- Lot n° 2 : Confortement des ouvrages d'art terrestres et des falaises

Les ouvrages d'arts maritimes concernés par le lot n° 1 sont :

- Le ponton piscine,
- Le ponton du camping,
- Les quatre pontons de la promenade
- Le quai des Ondines
- Le quai Sud
- Le quai Suttel

Les ouvrages d'art terrestres et les falaises concernés par le lot n° 2 sont :

- Les murs de soutènement de l'avenue du Serpentin
- Le Belvédère
- La falaise des Marines de Thau
- Le talus de la promenade Georges Brassens

Pour les 2 lots, la mission intègre chacun les missions de base suivantes :

- Diagnostic et études préliminaires,
- Avant-projet,
- Projet,
- Assistance aux Contrats de Travaux,
- Visa,
- Direction et Exécution des travaux,
- Assistance aux Opérations de Réception,

Ainsi que les missions complémentaires suivantes pour le lot n° 1 :

- Autorisations et autres dossiers administratifs,
- Autorisations environnementales et assistance à la présentation du dossier

Et les missions complémentaires suivantes pour le lot n° 2 :

- Autorisations et autres dossiers administratifs
- Assistance aux études préalables
- Etude hydraulique
- Etude géotechnique G2 PRO
- Etude géotechnique G4 Suivi d'exécution

La Commission d'Appel d'Offres a décidé les classements et d'attribuer :

- Le lot n° 1 à la société SOFID domiciliée au 59 rue Nelson Mandela à Montpellier
- Le lot n° 2 à la société GEOLITHE domiciliée Quartier la Pomme, Zone Artisanale La Roque Forcade à Belcodene

Compte tenu de tous ces éléments, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- D'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer le marché accord cadre de maîtrise d'œuvre et d'en suivre l'exécution,

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.

L'assemblée après avoir délibéré vote :

UNANIMITE

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Autorise** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer le marché accord cadre de maîtrise d'œuvre et d'en suivre l'exécution,
- **Dit que** copie de la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc les Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture

Le 18/02/20

Le Maire,
Gérard CANOVAS

Publiée et exécutoire, le
Le Maire, Gérard CANOVAS

